

**Groupement d'Intérêt Public
Agence Française de l'Adoption**

RAPPORT GENERAL

2012

SOMMAIRE

Editorial d'Isabelle VASSEUR, Présidente du Conseil d'Administration de l'A.F.A.....	page 3
Introduction : Les défis de l'année 2012.....	page 4

1ère partie : LE CŒUR DE L'ACTIVITÉ DE L'AGENCE

I- SITUATION INTERNATIONALE

A)- PANORAMA 2012	page 7
1- Situation du personnel à l'étranger.....	page 9
2- Les missions internationales 2012.....	page 10
B)- SITUATION PAR PAYS	page 11
1- Le continent africain.....	page 11
2- Le continent américain.....	page 14
3- Le continent asiatique.....	page 17
4- Le continent européen.....	page 21
C)- LES POLES GEOGRAPHIQUES	page 26
1- Leurs missions.....	page 26
2- Les personnels.....	page 27
3- Leurs activités.....	page 27

II- INFORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS A L'ADOPTION

A)- L'INFORMATION DES FAMILLES.....	page 30
1- Le Pôle Informations et Conseils.....	page 30
2. Le site internet	page 34
B)- L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES	page 35
1- L'accompagnement médical	page 35
2- L'accompagnement psychologique.....	page 36
3- La Commission « Enfants à Besoins Spécifiques ».....	page 37
4- Réunions de préparation des familles.....	page 40
C)- LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION A L'ADOPTION DES ENFANTS A BESOINS SPECIFIQUES.....	page 42
III- RENFORCEMENT DES SYNERGIES AVEC LES DÉPARTEMENTS.....	page 43

2ème partie : RAPPORT 2012 ORDONNATEUR

I- BUDGET 2012.....	page 47
A)- MOUVEMENTS DE CRÉDITS ET OPÉRATIONS SIGNIFICATIVES.....	page 47
B)- EXÉCUTION DU BUDGET : DÉPENSES	page 49
C)- EXÉCUTION DU BUDGET : RECETTES	page 52
II- TRAVAUX PRÉSIDENT A LA CONSTRUCTION DE L'EPRD 2013.....	page 56
A)- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	page 57
B)- ENVELOPPE SALARIALE.....	page 60
C)- DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	page 61
Conclusion : 2013, année consacrée à l'accompagnement post-adoption des familles par Béatrice BIONDI, Directrice générale	page 62
ANNEXES : Cahier statistiques (incluant le questionnaire de satisfaction).....	page 63

2012

Année consacrée aux enfants à besoins spécifiques



L'arrivée d'un enfant dans une famille remplit d'amour et d'émotion le cœur des parents. Cet amour et la patience dont on investit un enfant ne contribuent pas seulement au développement de sa personnalité et de sa croissance, mais aussi à celui de la famille, de la nation et à l'avenir du pays. C'est pour cela que l'on dit qu'élever un enfant est le travail le plus responsable de la vie.

En ce sens, l'adoption est l'une des façons les plus nobles d'aider un enfant qui a subi auparavant un traumatisme grave, celui de perdre ses parents et ses proches. Les familles adoptives doivent être plus particulièrement préparées et motivées pour accueillir un tel enfant.

Au cours de ces 20 dernières années, l'adoption nationale a été progressivement encouragée dans les pays d'origine des enfants. Ces pays recherchent désormais, pour l'adoption internationale, des familles qui doivent être prêtes à accepter l'enfant tel qu'il se présente, avec son histoire de vie, ses habitudes, ses difficultés... En effet, les enfants en besoin d'adoption dans le monde sont aujourd'hui des enfants dont les besoins sont également spécifiques : *enfants grands (5 ans et plus), fratries, enfants ayant une histoire lourde ou stigmatisante, ou enfants affectés d'un handicap ou d'un problème de santé.*

Le profil des enfants proposés à l'adoption internationale évolue et doit aujourd'hui conduire les candidats à l'adoption à solliciter, tout au long de leur parcours, l'appui de leur conseil général, de l'organisme qui les accompagne et des associations de familles adoptives qui ont effectué des parcours similaires. Leurs témoignages et leur expérience sont irremplaçables... L'ouverture des adoptants aux vulnérabilités de l'enfant et aux possibilités de soins appropriés leur permettra de « faire famille ». Elle facilitera l'épanouissement de chacun dès lors que les attentes réciproques auront été réunies.

La réussite d'un projet tourné vers un de ces enfants nécessite préparation, demande et volonté des adoptants qui doivent rester acteurs de leur projet mais aussi des adoptés qui doivent être informés et consultés dès qu'ils sont en âge de comprendre ce qui leur arrive. Elle nécessite également disponibilité en affection, en temps et en énergie des adoptants pour permettre aux enfants de s'attacher et de s'intégrer à leur rythme. Enfin, il s'agit d'un projet de vie adapté aux capacités des enfants et pas seulement aux rêves des parents.

Afin de mieux répondre au questionnement des familles et de les accompagner sur un tel projet, l'Agence Française de l'Adoption a, en 2012, conçu un documentaire « **Il était une fois... Notre Histoire ?** ». Celui-ci propose différentes pistes de réflexion, complémentaires les unes des autres, et une maturation par étape. Chacun peut alors effectuer un travail sur lui-même, découvrir s'il est désireux d'accueillir un enfant à besoins spécifiques et prêt à lui donner tout son amour...

Isabelle VASSEUR

Présidente du Conseil d'Administration de l'AFA

INTRODUCTION : LES DÉFIS DE L'ANNÉE 2012

Au cours de l'année 2012, l'AFA n'a pas échappé, comme les organismes autorisés pour l'adoption (OAA), à un phénomène de contraction générale et structurelle des adoptions internationales.

Conséquence directe de la position des pays de naissance des enfants, qui sont aujourd'hui plus nombreux à avoir ratifié la Convention de La Haye de 1993, cette tendance confirmée à la baisse du nombre des adoptions internationales est d'abord due au principe de subsidiarité que ce texte consacre (maintien de l'enfant dans sa famille élargie ou adoption réalisée dans son pays, avant d'envisager une adoption internationale). D'autre part, le processus engagé de réduction des adoptions individuelles, principe fondamental qui permet d'encadrer et de sécuriser les procédures, ralentit inévitablement les adoptions.

Cette modification du paysage de l'adoption internationale, qui touche tout autant l'AFA en tant qu'opérateur public que les opérateurs privés, mais aussi les autres pays d'accueil –et ce, dans des proportions similaires-, doit donc être replacée dans un contexte beaucoup plus global : la demande des pays d'origine se modifie, les profils des enfants proposés à l'adoption évoluent, le temps de l'adoption s'allonge.

Enfin, cette tendance globale se double de facteurs exogènes : les événements politiques survenus dans plusieurs pays à fort enjeu, les évolutions de leurs législations respectives, la réflexion que certains pays d'origine conduisent en matière de protection de l'enfance, sont autant d'éléments qui modifient substantiellement la situation générale de l'adoption internationale.

Les défis de l'année 2012 ont donc été nombreux pour l'Agence.

Face à des événements pour certains imprévisibles, son activité a été impactée de manière non négligeable.

L'Agence a dû faire preuve non seulement d'une grande faculté d'adaptation mais aussi et surtout d'une grande inventivité, tant pour régler en permanence sa stratégie de développement que pour tenir compte du profil nouveau des enfants adoptables.

A)- STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL ET NOUVEAUX PAYS PARTENAIRES

Prioritairement, l'AFA s'est efforcée de consolider ses relations avec ses principaux pays partenaires, à chaque fois que cela était possible. Parallèlement, dans une visée prospective, l'Agence s'est attachée à nouer de nouveaux partenariats, tant en Afrique (Guinée, Côte d'Ivoire) qu'en Europe (Russie et Kazakhstan, par exemple).

Cette double démarche menée par l'Agence au cours de l'année 2012 doit toutefois être relativisée : en effet, force est de constater que la notion de **pays à enjeu** ne répond plus à une réalité pérenne. Ainsi, un pays d'origine peut soudainement changer de position vis-à-vis de l'adoption internationale, allant parfois jusqu'à y mettre un terme (application d'une nouvelle législation au Mali interdisant l'adoption d'enfants maliens par des étrangers) ou durcir ses exigences à l'égard des pays d'accueil (en matière de suivi post-adoption pour la Colombie, par exemple).

B)- MODIFICATION DU PROFIL DES ENFANTS ADOPTÉS ET ACTIONS PÉDAGOGIQUES

S'adapter en permanence à un environnement international particulièrement changeant, tenir compte des nouvelles demandes des pays d'origine : voilà qui a rythmé l'activité de l'Agence, l'obligeant à s'adapter aux profils nouveaux des enfants proposés à l'adoption internationale tout en veillant à les rapprocher au mieux des projets des familles. Il est également important de souligner que les familles sont désormais confrontées, pour les raisons sus-évoquées, à une attente plus longue et aléatoire qui n'est pas une garantie absolue de l'aboutissement du processus adoptif.

La contraction du nombre d'enfants adoptables à l'international résulte notamment d'une amélioration de leur prise en charge au niveau national (adoption nationale en hausse, réseau de familles d'accueil plus développé, prévention de l'abandon, promotion de la contraception et amélioration globale du niveau de vie dans de nombreux pays).

Ce phénomène a fait substantiellement évoluer le profil des enfants proposés à l'adoption internationale. Ainsi, les adoptions d'enfants dits **à besoins spécifiques** (enfants âgés de plus de cinq ans, en fratrie ou atteints de pathologies plus ou moins lourdes) sont devenus majoritaires en 2012 (58%). Cette tendance est d'ailleurs confirmée sur l'ensemble des adoptions réalisées par la France en 2012.

Consciente de la mutation profonde du profil des enfants adoptés, l'Agence a développé depuis plusieurs années, et tout particulièrement en 2012, différents outils pédagogiques et des procédures adaptées à l'attention des familles qui s'engagent vers ces projets complexes.

Enfin, la sensibilisation de l'opinion publique locale autour de la question de l'adoption internationale a entraîné de la part des pays d'origine de nouveaux questionnements sur deux préoccupations complémentaires : la préparation des familles et le suivi de l'enfant après son adoption. Anticipant ces nouvelles demandes, l'Agence, grâce à son réseau de correspondants départementaux, a renforcé le travail essentiel de préparation des familles.

Ainsi, des sessions de formation et de préparation au départ ont été régulièrement organisées par l'Agence, sous la forme de sessions mensuelles organisées à l'attention des familles dont le projet d'adoption aboutit en Chine, en Russie ou encore au Burkina (à venir : la Thaïlande, dès le début de la procédure).

L'accompagnement et le suivi post-adoption constituent des aspects fondamentaux qui participent à la réussite du processus adoptif. Sur ces sujets, l'Agence a mené en 2012 un important travail visant à mieux sensibiliser les familles à la période qui fait suite à l'adoption de l'enfant. Il devra être poursuivi en 2013 avec le concours –précieux– des départements au plan local, année au cours de laquelle l'Agence se consacrera pleinement à cette thématique fondamentale.

C)- LES NÉCESSAIRES EFFORTS BUDGÉTAIRES DU GIP ET INVESTISSEMENTS AFFÉRENTS

Parallèlement, l'Agence a dû anticiper dès 2012 une diminution de 15% des sommes inscrites au sein de son budget 2013. Cette baisse substantielle des ressources a contraint le GIP-AFA durant l'ensemble de l'exercice 2012 à une priorisation de ses actions et à la poursuite d'une politique drastique de maîtrise des coûts, en lien étroit avec ses tutelles et les services du Contrôle budgétaire.

Dans ce contexte, le GIP-AFA a néanmoins conçu et développé au cours de l'année 2012 de nouveaux outils et supports en direction des personnels du siège de l'Agence mais aussi en faveur des correspondants départementaux.

La prise en compte de l'ensemble de ces nouveaux défis opérationnels et financiers a amené le GIP-AFA à formaliser, avec ses tutelles, la liste des nouvelles priorités envisagées dans le cadre du projet de **renouvellement de la convention d'objectifs et de gestion (COG) Etat-AFA pour la période 2012-2014.**

Le texte définitif de cette nouvelle COG signée le 31 décembre 2012 fixe plusieurs axes de travail : l'information des candidats, via les personnels du siège de l'Agence et ses correspondants départementaux, notamment pour l'adoption d'enfants à besoins spécifiques, la nouvelle stratégie d'implantation de l'Agence au sein de pays à enjeux et l'optimisation des ressources et des outils de pilotage du GIP-AFA.

Dans le prolongement de ce travail, Madame BIONDI, Directrice Générale, a concrétisé en 2012 la réorganisation de ses services visant à orienter l'ensemble des actions de l'Agence dans le sens des objectifs concertés avec ses tutelles.

La création de trois services (international - information et accompagnement - financier et logistique) et l'arrivée de Monsieur Jean-Michel RAPINAT, Directeur-adjoint, ont permis à l'Agence de concentrer tout au long de l'année 2012 son activité vers la réalisation de ses objectifs.

1ère partie : LE CŒUR DE L'ACTIVITÉ DE L'AGENCE

I- LA SITUATION INTERNATIONALE

A)- PANORAMA 2012

Au cours de l'année 2012, l'AFA a permis la réalisation de 304 adoptions : diminution de 24% par rapport à l'année 2011 qui s'inscrit dans le contexte général de contraction de l'adoption internationale auquel la France, comme les autres pays d'accueil, est confrontée. Les relevés statistiques non arrêtés pour l'ensemble des pays d'accueil devraient confirmer une baisse significative des adoptions internationales pour les USA, l'Italie et l'Espagne.

En France, les adoptions individuelles ont logiquement chuté de 19% en 2012. Les opérateurs privés sont également confrontés à ce phénomène de baisse (à hauteur de 22.5%). La part relative de l'AFA demeure quant à elle relativement stable (environ une adoption sur cinq réalisée en France). Cependant, cette diminution relativement homogène ne doit pas masquer des causes non identiques observées pour les différentes voies d'adoption.

S'agissant des adoptions individuelles, on enregistre une diminution significative en Russie (qui avoisine les 20%) alors que ce pays constitue le premier pays d'origine des enfants adoptés en 2012 en France. Cette diminution est d'autant plus sensible que les adoptions en Russie se font encore très majoritairement dans le cadre de procédures individuelles (78.5% des adoptions en Russie en 2012 et 79.5% en 2011).

Les OAA enregistrent une baisse des adoptions qu'elles accompagnent dans des pays d'importance, tels la Colombie (-23% par rapport à 2011) le Vietnam (-71%) ou encore l'Éthiopie (-25%). Sur ce pays, la diminution impacte directement les résultats des OAA (7 opérateurs, dont certains exclusivement tournés vers cet État, qui représentent la seule voie d'adoption en Éthiopie). Cette baisse est directement liée à l'amélioration du contrôle des procédures entraînant un ralentissement général du processus de l'adoption.

En ce qui concerne le Vietnam, les adoptions ont très fortement chuté pour l'ensemble des opérateurs français et étrangers en raison de la réforme initiée depuis plus d'un an. Les difficultés rencontrées par l'État pour mettre en œuvre la réforme (notamment à l'échelon local, du fait des résistances opposées par les comités populaires) ont occasionné un blocage complet des procédures, actuellement limitées à l'adoption d'enfants à besoins spécifiques. Par conséquent, l'AFA et les OAA se sont fortement investis pour permettre à ces enfants de trouver une famille malgré les obstacles locaux qui se sont multipliés. Au final, la répartition des adoptions entre l'AFA et les OAA reste identique à celle observée en 2011, bien que la répartition au sein des OAA y soit beaucoup plus hétérogène.

S'agissant de la Colombie, l'année 2012 a été marquée par plusieurs événements qui ont fortement influé sur les adoptions internationales. En effet, au printemps, l'ICBF a connu une période extrêmement délicate en raison d'une campagne politico-médiatique hostile à l'adoption internationale.

Ce débat complexe a entraîné le renouvellement d'une grande partie de l'équipe de direction de l'ICBF ainsi qu'un blocage d'un grand nombre de procédures. Enfin, l'année 2012 s'est achevée par une grève des tribunaux qui a imposé un délai supplémentaire au prononcé des jugements en Colombie.

Le nombre d'adoptions en baisse (environ 23% en 2012 par rapport à 2011) traduit ces différentes remises en cause. Cependant, en raison de la qualité des relations entretenues par l'AFA avec les autorités colombiennes, le GIP a connu une diminution moins forte que celle des opérateurs privés (40% de baisse contre 50% pour les OAA).

Par ailleurs, outre les effets de la baisse du nombre d'adoptions en Colombie et au Vietnam, l'AFA a été directement impactée par la situation au Mali (diminution en 2012 de près de 50% des adoptions dans ce pays). La déstabilisation du gouvernement à la suite du putsch par l'armée malienne, la guerre dans le nord Mali mais aussi la réforme du code de la Famille malien fermant l'adoption internationale aux ressortissants étrangers ont mis un coup d'arrêt aux adoptions dans ce pays qui comptait parmi les principaux partenaires de l'AFA.

Toutefois, certains pays comme la Lettonie, les Philippines, la Russie et le Chili ont connu une hausse importante par rapport à 2011 et permis à l'AFA de compenser en partie la chute globale des adoptions constatées ailleurs.

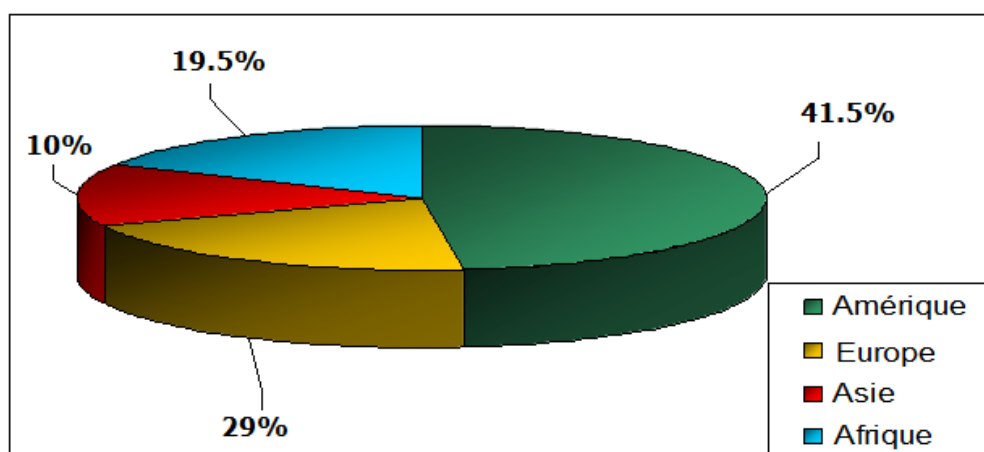
En effet, en Lettonie, au Chili et aux Philippines, grâce à une meilleure préparation des familles (enfants à besoins spécifiques surtout), un nombre d'adoptions important a pu être réalisé. Enfin, en Russie, les efforts importants de l'Agence pour accroître son bassin d'implantation ont permis d'augmenter le nombre des adoptions.

Bien que le maintien des adoptions individuelles ait limité l'essor de l'AFA en Russie, son développement dans de nouvelles régions devrait sans conteste permettre en 2013 de compter un nombre plus important de propositions d'enfants.

Il est important de souligner que 93% des adoptions réalisées par l'AFA sont finalisées dans des pays parties à la Convention de La Haye (90% en 2011).

Cette répartition est particulièrement marquante en comparaison de l'implantation des opérateurs privés dont moins de 48% des adoptions sont réalisées dans des pays signataires de ladite convention. Enfin, 34.5% des adoptions sont réalisées par l'Agence dans les pays où elle est accréditée (33% en 2011), ce qui correspond à une amélioration de sa représentativité dans un contexte extrêmement difficile.

L'Agence est implantée dans 6 des 10 premiers pays d'origine des enfants (7 avec une implantation prévue en 2013 en Guinée) et réalise ses adoptions dans 22 pays différents en 2012 (23 en 2011) selon cette répartition géographique :



1. SITUATION DU PERSONNEL A L'ÉTRANGER

Répartition du personnel

L'Agence est présente dans 9 pays grâce à l'action de ses 15 correspondants à l'étranger, soit 11 équivalents temps plein (ETP).

A ces correspondants, s'ajoutent dorénavant 10 coordinateurs en Russie (recrutés au dixième de temps, ce qui représente 1 ETP supplémentaire sur le plafond d'emplois).

Au 31 décembre 2012, l'AFA disposait donc de 12 ETP (pour un plafond global de 18 ETP, ceci ménageant une marge pour 2013 en prévision des recrutements nécessaires pour les nouvelles implantations et l'extension de l'activité de l'AFA en Russie), correspondant à 25 personnes :

- 1 au Burkina Faso à mi-temps ;
- 1 à Madagascar à mi-temps ;
- 2 en Colombie à temps plein ;
- 2 en Haïti à temps plein ;
- 1 au Pérou au quart temps ;
- 1 au Cambodge au quart temps ;
- 3 au Vietnam à temps plein ;
- 1 au Kazakhstan à mi-temps ;
- 13 en Russie (1 à temps plein, 2 à mi-temps et 10 coordinateurs au dixième de temps).
- s'ajoute 1 médecin vacataire (contrat de prestation) posté en Haïti.
- Monsieur Vital DIOP, qui était le correspondant de l'Agence au Mali, n'est pas comptabilisé au 31 décembre 2012 (contrat de travail arrivé à son terme à la mi-décembre, non renouvelé en raison du contexte local).

Mouvements

L'année 2012 a constitué une année charnière pour de nombreux pays :

- **En Russie, grâce à la très forte implication de l'Agence, la situation a considérablement évolué : levée des obstacles administratifs par la mise en œuvre d'une régie d'avance, nouveaux contrats de travail signés avec des coordinateurs permettant à l'AFA de s'implanter dans de nouvelles régions.**
- L'implantation de l'Agence au Kazakhstan a nécessité le recrutement d'une correspondante locale qui a travaillé tout au long du second semestre à l'obtention de l'accréditation du GIP.
- Au Mali, la situation politique et l'application du nouveau code de la Famille ont conduit l'AFA à ne pas renouveler le contrat de son correspondant local.
- Au Vietnam, la diminution importante de l'activité interroge l'Agence sur un éventuel rééquilibrage de ses moyens locaux.
- A Madagascar, le contrat de la correspondante locale arrivant à son terme, un remplacement au même niveau salarial (mais à temps plein) a été effectué.
- Enfin, en Haïti, en prévision de la reprise des adoptions en début d'année 2013 et afin d'assurer un accompagnement optimal des familles, le recrutement d'un correspondant supplémentaire est intervenu en fin d'année. Le contrat a été prévu pour une durée de 6 mois afin de conserver une marge de manœuvre au cas où la reprise serait limitée ou repoussée.

Formation des correspondants à l'étranger

L'action de formation des correspondants locaux à l'étranger entreprise en 2010 a été reconduite en juin 2012. Elle a permis de rassembler pendant une semaine 11 correspondants agissant dans 9 pays différents. Cette formation a pour principal objectif de renforcer le lien entre les correspondants locaux à l'étranger et le siège de l'Agence tout en leur apportant une meilleure connaissance du fonctionnement, notamment administratif, de l'AFA, mais également des procédures et des grands principes de l'adoption internationale. Des échanges autour de thématiques relatives aux questions médicales et psychologiques sont toujours aménagés afin que chacun exprime sa propre expérience de terrain. En outre, cette session a été l'occasion de compléter la formation sur le fonctionnement des régies d'avances pour les représentants de l'AFA en Russie et au Vietnam.

Ces sessions de formation, organisées au siège de l'Agence, comportent des rencontres extérieures (visites de la pouponnière Michelet ; rencontres avec l'espace Paris-Adoption). Enfin, un temps de rencontre avec les rédacteurs du Service de l'Adoption Internationale (SAI) a permis d'enrichir cette formation.

Ce temps de regroupement, devenu incontournable pour une meilleure synergie entre l'action du siège et le travail de terrain, sera reconduit en 2013 avec le projet d'un temps de rencontre et d'échanges avec les correspondants départementaux de l'Agence.

2. LES MISSIONS INTERNATIONALES 2012

13 missions ont été effectuées au cours de l'année dans 11 pays :

- 2 déplacements en Russie (janvier et octobre 2012) ;
- 1 déplacement au Burkina Faso ;
- 1 déplacement en Côte d'Ivoire ;
- 1 déplacement en Colombie et au Pérou ;
- 1 déplacement en Guinée ;
- 1 déplacement en Colombie ;
- 2 déplacements en Chine (juin et octobre 2012) ;
- 1 déplacement au Kazakhstan ;
- 1 déplacement à Madagascar ;
- 1 déplacement en Haïti ;
- 1 déplacement en Thaïlande.

Généralement, les missions impliquent la présence de la Directrice Générale ou du Directeur-Adjoint ou encore du Chef du Service International, et du rédacteur en charge du pays. Lorsque la mission revêt une dimension technique (santé ou administratif par exemple), le médecin ou le Chef du Service Administratif, Financier et Logistique intègre la mission.

L'accent a été porté cette année sur la Chine, la Colombie et la Russie afin de suivre attentivement la réalisation des objectifs fixés par l'AFA, qu'il s'agisse de la mise en œuvre du programme « *special needs* » en Chine, des « *vacaciones de verano* » en Colombie ou de l'extension de l'activité de l'Agence en Russie.

B)- SITUATION PAR PAYS

CONTINENT AFRICAÏN

59 enfants adoptés sur ce continent en 2012, soit 19.5% des adoptions réalisées par l'AFA.

MALI

Nb adoptions réalisées : 33.

Correspondant local : Vital DIOP (mi-temps), jusqu'en décembre 2012.

Déplacement effectué : aucun.

Situation générale : l'année 2012 a été fortement marquée par de graves événements politiques survenus au Mali, pour partie responsables de la forte baisse des adoptions internationales durant le premier semestre. Événement majeur pour les candidats à l'adoption au Mali, la publication du nouveau code des Personnes et de la Famille, qui a entraîné l'arrêt brutal des adoptions internationales (au second semestre).

Le coup d'Etat militaire du 22 mars 2012, qui a renversé le Président de la République du Mali, Monsieur Amadou TOUMANI TOURÉ, a entraîné une désorganisation des services publics. Alors que 13 apparentements avaient eu lieu entre le 5 janvier et le 6 mars, il aura fallu attendre le 18 juillet pour que de nouvelles propositions soient transmises à l'AFA.

Par ailleurs, la loi malienne n°2011-087, adoptée le 30 décembre 2011, portant Code des Personnes et de la Famille, est finalement entrée en vigueur en janvier 2012, sans qu'il soit possible de déterminer la date exacte de sa publication. L'AFA n'en a été informée qu'au mois d'octobre 2012 par l'intermédiaire du Service de l'Adoption Internationale (SAI). Cette nouvelle législation prévoit dans son article 540 que, désormais, seuls les couples ou les personnes célibataires de nationalité malienne n'ayant ni enfant ni descendant légitime, et âgés d'au moins 30 ans, sont autorisés à adopter un enfant malien. La mise en application de ce code interdit donc désormais l'adoption internationale aux ressortissants étrangers.

Malgré l'entrée en vigueur du texte, des jugements d'adoption ont été prononcés pour des familles sélectionnées lors des commissions du 25 septembre 2009 et 15 octobre 2010 depuis la date de sa publication. En outre, malgré une publication du texte au journal officiel du 31 décembre 2011, une commission s'était réunie au mois de mai 2012 pour sélectionner près de 70 nouvelles familles en vue d'une proposition d'enfant. Compte tenu de ces éléments contradictoires, une période d'incertitude a suivi quant à l'avenir des nombreux dossiers en attente d'une proposition d'enfant au Mali. L'AFA, le SAI et le poste se sont donc mobilisés pour faire la lumière sur l'ensemble des cas de figures en sollicitant à la fois l'avis de la Conférence de La Haye, du Parquet de Nantes et des autorités maliennes.

Si le Docteur Alou BARRY, Directeur National de la Promotion de l'Enfant et de la Famille (DNPEF) depuis janvier 2007, était favorable à la poursuite des apparentements malgré l'entrée en vigueur du nouveau Code, son successeur, M. Bakary TRAORÉ, nommé le 3 octobre 2012, a souhaité appliquer immédiatement les nouvelles dispositions du code de la Famille dès sa prise de fonction le 8 novembre. Ce changement de conception a posé d'importantes difficultés à trois familles apparentées en octobre 2012. Pour deux d'entre elles, il avait refusé dans un premier temps, de signer le certificat de conformité, avant de revenir sur sa position. Pour la troisième, il avait retenu l'accord à la poursuite de la procédure signé par son prédécesseur, avant de revenir là aussi sur sa position.

Très rapidement, une circulaire du Ministre de la Justice était prise afin d'interdire aux magistrats de prononcer des adoptions internationales. En outre, la Ministre de la Famille s'est exprimée par deux fois pour réaffirmer l'application stricte de la loi, sans pour autant fermer la porte définitivement à une évolution législative qui permettrait de revenir sur le texte du 31 décembre 2011.

En tout état de cause, l'AFA n'est plus en mesure d'accompagner les familles étrangères dans leur projet d'adoption au Mali. En revanche, elle poursuit son accompagnement pour les quelques ressortissants maliens qui se tournent vers leur pays d'origine.

MADAGASCAR

Nombre d'adoptions réalisées : 14.

Correspondant local : Lova RAFENOMANANTSOA (mi-temps). Son contrat étant arrivé à son terme le 31 décembre 2012, le recrutement d'un nouveau correspondant a été initié en novembre 2012 pour une prise de poste en début d'année 2013.

Déplacements effectués : une mission réalisée en novembre 2012 dont les objectifs étaient de procéder au recrutement d'un nouveau correspondant, de renforcer le lien avec l'ACAM et faire le point sur la situation des dossiers en cours. Cette mission a également été l'occasion d'accompagner l'équipe technique de l'ACAM lors d'un déplacement en province (région de Mananjary), autour de la question de l'abandon traditionnel des jumeaux.

Situation générale : un an après la mise en place d'un quota de 6 dossiers par opérateur, l'AFA est toujours dans l'attente de l'aboutissement de 6 procédures transmises à l'ACAM en 2008. Aucun nouveau dossier n'a pu être envoyé à Madagascar en 2012, à l'exception des demandes d'adoptions intrafamiliales et d'un dossier relatif à l'adoption d'un enfant en « flux inversé » (âgée de 9 ans), première procédure de ce type dans ce pays. Les procédures d'adoption intrafamiliale restent majoritaires au regard du nombre d'enfants arrivés en France en 2012. L'AFA et l'ACAM ont eu l'occasion de se retrouver à deux reprises : lors de la venue des autorités malgaches à Paris (octobre) puis lors de la mission de l'AFA à Madagascar (novembre). Les relations entretenues sont excellentes. La réforme souhaitée par l'ACAM permettra probablement d'accélérer le processus d'adoption pourvu que celle-ci soit suivie politiquement et que l'ACAM dispose de moyens accrus pour faire constituer les dossiers des enfants.

BURKINA FASO



Nombre d'adoptions réalisées : 6

Correspondant local : Hortense NIKIEMA, employée à mi-temps.

Déplacements effectués : une mission a été organisée en février avec pour objectif d'obtenir l'autorisation d'adresser à la DPA un quota de nouveaux dossiers. Ce déplacement a en outre permis de renforcer les liens existant entre l'AFA avec la DPA (le dernier déplacement remontait à 2009). La délégation a notamment eu l'honneur d'être reçue par la Ministre de l'Action Sociale et le Ministre de la Justice.

Situation générale : les relations entre l'Agence et les autorités burkinabè ont été renforcées par la signature à l'automne d'une convention bilatérale attendue depuis plusieurs années. A la suite de cette signature, l'autorisation de l'envoi d'un nouveau quota de 15 dossiers a donné lieu à l'organisation d'un appel à candidatures (septembre). Les candidatures transmises sont orientées vers l'accueil d'un enfant de plus de 3 ans, profil davantage en adéquation avec le profil des enfants adoptables dans ce pays. Afin de répondre à la demande des autorités burkinabè, une session d'information et de préparation a été organisée à l'attention des familles candidates à l'adoption au Burkina Faso. Toutes les familles y ont été conviées, y compris les couples franco-burkinabè dont les demandes ne sont désormais plus considérées comme dérogatoires.

Togo

Nombre d'adoptions réalisées : 6.

Correspondant local : non.

Déplacement effectué : aucun.

Situation générale : D'une manière générale, le Togo représente un enjeu relativement faible pour l'AFA. Il s'agit principalement d'adoptions intrafamiliales.

En effet, bien que l'AFA ait reçu l'autorisation de déposer 15 dossiers en 2010, une seule famille a reçu un apparentement en 2012. Les 5 autres adoptions réalisées en 2012 concernaient des intrafamiliales (4) et un couple d'origine togolaise. Un nouvel appel à candidatures pour 5 dossiers a néanmoins eu lieu en septembre 2012 à la suite de plusieurs désistements de familles (adoption d'un pupille de l'état ou dans un autre pays). Afin de garantir une bonne adéquation du projet des familles avec le profil des enfants mais aussi dans le but de préparer au mieux les familles à une attente relativement longue, une formation a été dispensée aux familles candidates sur ce pays simultanément à celle organisée pour le Burkina Faso.

Un déplacement est envisagé en 2013 pour rencontrer la nouvelle présidente du CNAET et pour faire un point sur les dossiers en attente.

GUINEE

Nombre d'adoption réalisées : aucune (l'AFA est en attente de son accréditation).

Correspondant local : recrutement prévu en 2013.

Déplacements effectués : une mission réalisée en juin conjointement avec les OAA « Lumière des Enfants » et « Les Amis des Enfants du Monde ».

Situation générale : à la suite de la décision prise en mars 2012 par les autorités guinéennes de suspendre les procédures d'adoption, estimant les risques de dérive trop importants, le SAI a sollicité trois opérateurs pour établir sans délai un état des lieux de la situation locale et envisager leur implantation. En parallèle à cette mission commune réalisée en juin, les autorités guinéennes ont entamé une réorganisation profonde de leur fonctionnement administratif afin de le rendre conforme à la Convention de La Haye ratifiée depuis 2004. Une nouvelle rencontre à Paris en novembre a conclu à la possibilité pour les trois opérateurs d'adresser leur demande d'accréditation. Les dossiers de demande d'accréditation ont été transmis au SAI fin décembre.

L'année 2013 sera consacrée à l'implantation de l'AFA dans ce pays qui sera précédée d'une action de formation afin de sensibiliser les acteurs locaux aux standards éthiques attendus par les opérateurs français.

COTE D'IVOIRE



Nombre d'adoptions réalisées : aucune.

Correspondant local : non.

Déplacement effectué : un (effectué à l'initiative du SAI du 20 au 22 février 2012 pour rencontrer les principaux acteurs locaux en matière d'adoption).

Situation générale : La Côte d'Ivoire n'a pas encore ratifié la Convention de La Haye du 29 mai 1993. Les adoptions se font par démarche individuelle. Toutefois, en 2010, les autorités ivoiriennes ont souhaité mettre en œuvre une procédure proche du système recommandé par la CLH 93. Elles ont donc accrédité deux OAA français

et leur ont permis d'envoyer un dossier test. C'est dans ce contexte qu'un déplacement à l'initiative du SAI a eu lieu en 2012. Cette mission, bien que très courte, a permis d'envisager une implantation dans ce pays. Un second déplacement (AFA uniquement) était prévu en juin 2012 mais un changement important à la tête de l'autorité centrale ivoirienne a repoussé cette mission en 2013. Dans un premier temps, la présence de l'AFA pourrait permettre d'assurer un meilleur encadrement des adoptions intrafamiliales, nombreuses dans ce pays. Avec la ratification de la CLH 93 envisagée par les autorités ivoiriennes, l'AFA pourrait devenir un partenaire privilégié pour des adoptions internationales classiques.

CONTINENT AMERICAIN

126 enfants adoptés sur ce continent en 2012, soit 41.5% des adoptions réalisées par l'AFA.

COLOMBIE

Nb adoptions réalisées : 112.

Correspondant local : Claudia SCHATTKA-PONCET (temps plein), assistée par Martha SANCHEZ (qui a rejoint l'Agence au mois de juin 2012).

Déplacements effectués : une mission technique a été réalisée en 2012 (mars) en présence de la Directrice Générale, de la rédactrice en charge de la Colombie et de la psychologue de l'Agence. Ce déplacement avait pour principal objectif de rencontrer Monsieur Diego MOLANO APONTE, nouveau directeur général de l'ICBF et d'initier la mise en place du programme « *vacaciones de verano* » pour l'année 2012. La Directrice Générale s'est également rendue en Colombie sur invitation de l'ICBF au mois de mai 2012 afin d'intervenir durant un colloque, rassemblant un public composé notamment de juges et d'intervenants sociaux, sur la thématique de la protection de l'enfance.

Situation générale : l'année 2012 a été marquée par une baisse conséquente du nombre des adoptions. Au 31 décembre 2012, l'ICBF a confié 1 465 enfants à l'adoption dont 774 enfants à besoins spécifiques (660 à des familles colombiennes contre 805 aux familles étrangères).

A titre de comparaison, en 2011, 2 713 enfants ont été confiés à l'adoption par les autorités colombiennes. Il s'agit de la chute la plus importante jamais connue : plus de 50% de baisse pour les adoptions internationales. Parallèlement, le nombre de familles inscrites sur les listes de demandes en Colombie ne cessent de croître (plus de 3 000 familles étrangères inscrites) entraînant un ralentissement important dans l'aboutissement des procédures.

Cette situation est due à plusieurs facteurs. Tout d'abord, une série d'émissions télévisées à forte audience a jeté le discrédit sur le personnel de l'autorité centrale et véhiculé une image négative de l'adoption internationale. Cette émission a eu un impact considérable sur l'opinion publique, le gouvernement et les médias. La « Procuraduría General de la Nación » (entité de contrôle des autorités publiques) a été diligentée afin de réaliser un audit du Service des Adoptions de l'ICBF et des IAPAS. En parallèle, l'ICBF a pris l'initiative de réviser les décisions d'adoptabilité de 1 300 dossiers d'enfants déjà déclarés adoptables. L'émission télévisée a également été à l'origine d'un mouvement réfractaire à l'adoption au sein de la magistrature. Cette crispation générale a causé de nombreux blocages de procédures et fortement ralenti le rythme des propositions d'enfants. Ensuite, une grève des personnels judiciaires a débuté le 11 octobre 2012. Les familles qui se trouvaient alors en Colombie ont dû prolonger leur séjour de plusieurs semaines, les autres ont vu leur projet d'adoption différé d'autant. Cependant, l'impact de cette grève a été plus réduit que celle de 2008.

Les autorités colombiennes ont toujours été extrêmement attentives au devenir des enfants adoptés à l'étranger sans toutefois assortir de sanctions les retards de transmission de ces rapports de suivi.

Compte-tenu des critiques formulées tout au long de l'année, l'ICBF a durci radicalement sa position, a exigé la production à bref délai de tous les rapports manquants et fixé un calendrier très précis pour la transmission des futurs rapports.

A quelques mois de sa demande de renouvellement de son accréditation en Colombie, l'AFA s'est attachée à satisfaire la demande des autorités colombiennes. Ainsi le personnel de l'Agence mais aussi l'ensemble des départements et l'APAEC se sont très fortement mobilisés afin de transmettre plus de 300 rapports manquants en moins de 3 mois.

L'AFA se rendra en Colombie afin de restituer à l'ICBF les résultats de son travail au début de l'année 2013. Cette mission sera également l'occasion de commencer à préparer la session 2013 des « *vacaciones de verano* » qui constitue un programme auquel les autorités colombiennes sont particulièrement attachées et qui devrait garantir à l'AFA le maintien de son activité tout en favorisant la qualité de ses relations avec son principal pays d'origine.

HAÏTI

Nb adoptions réalisées : 6

Correspondant local : Kerlyne MARSEILLE (temps plein). Un médecin vacataire assure le suivi de la santé des enfants dans les crèches, participe à la veille sanitaire et médicale et prépare un programme de formation à destination des personnels des crèches que l'Agence lancera en 2013.

Déplacement effectué : une mission technique a été réalisée en 2012 (novembre) par le Secrétaire Général et la rédactrice en charge d'Haïti. Ce déplacement avait pour principal objectif de résoudre les problématiques administratives, logistiques et financières qui se posaient et le recrutement d'un correspondant local pour assurer l'intérim pendant l'absence de la correspondante locale.

Situation générale : dans un contexte de projets de réformes haïtiens, l'Agence a travaillé sur deux axes complémentaires, à savoir la gestion des procédures probatoires, complexes et particulièrement hétérogènes, et la préparation de la reprise générale.

- L'AFA accompagne depuis 2012, à la demande de l'autorité centrale française, 22 familles recensées par le SAI, concernées par la reprise probatoire en Haïti et qui l'ont sollicitée.
- Ces procédures obligent l'Agence à travailler avec plusieurs structures qui ne correspondent pas aux standards établis initialement. 6 procédures ont d'ores et déjà abouti. On dénombre 16 autres dossiers qui sont à divers stades de procédure : 4 ne sont pas encore apparentés, 3 sont en attente de décision de l'IBESR, 5 sont en attente de l'homologation de la décision de l'IBESR par le tribunal et 4 sont en attente de la délivrance du passeport de l'enfant.
- Par ailleurs, l'Agence a soumis en octobre 2012 sa demande d'autorisation de fonctionnement auprès de l'IBESR. Celle-ci a été étudiée et a satisfait aux nouvelles dispositions réglementaires puisque l'AFA sera autorisée à déposer de nouveaux dossiers à partir du 1^{er} février. Dans ce cadre, l'Agence a soumis la liste des 6 crèches avec lesquelles elle souhaite commencer à travailler : *les Petits Anges de Chantal, God's Littlest Angels, Maison d'Espoir, His Home For Children, New Arrival, Brebis Saint Michel de l'Attalaye*. Ces dernières se sont engagées à travailler selon des standards de qualité prescrits par un protocole signé par l'AFA et l'institution. Parallèlement, le personnel des crèches sera invité à suivre un programme de sensibilisation sur 3 mois à la préparation des enfants à l'adoption et à la rencontre avec les adoptants. Ce programme sera dispensé par l'équipe locale de l'AFA et donnera lieu à une participation de membres de l'Agence et éventuellement d'un correspondant départemental de l'AFA.

Bien que la reprise soit imminente, l'IBESR a souhaité la contrôler au mieux. L'autorité centrale haïtienne a ainsi décidé de procéder à l'établissement de quotas par pays. Pour la France, qui dispose de 12 opérateurs accrédités, l'IBESR a accordé un quota de 200 dossiers annuels. Elle se trouve en seconde position derrière les Etats-Unis qui disposent de 19 agences accréditées.

Il est à noter que l'Italie, nouvel opérateur, pourra déposer 110 dossiers en 2013 répartis entre 6 agences accréditées. L'Agence estime qu'elle sera en capacité de gérer une cinquantaine de nouvelles demandes d'adoption. Elément majeur : la répartition des quotas doit être opérée par le SAI après une période probatoire qui prévoit de limiter le dépôt d'un unique dossier par mois et par opérateur.



CHILI

Nb adoptions réalisées : 8.

Correspondant local : non.

Déplacement effectué : non.

Situation générale : Le Chili ne constitue pas un pays à enjeu car le nombre d'enfants adoptés dans ce pays reste faible. Cependant, il s'agit d'un pays adapté pour les familles désireuses d'adopter des enfants grands (à partir de 6 ans) ou à particularités. L'AFA entretient de bonnes relations de travail avec ce pays et le renforcement de l'accompagnement des familles pour l'adoption d'enfants grands a permis de proposer des enfants à des familles préparées à l'adoption de ces enfants. L'AFA souhaite rester active sur ce pays dont les procédures sont parfaitement claires et pour lesquelles les délais sont tout à fait raisonnables.

PEROU

Nb adoptions réalisées : 1.

Correspondant local : Lindsay NOGUEIRA (quart temps) depuis le 7 juin 2012.

Déplacement effectué : effectué en mars 2012, conjointement à la mission en Colombie, ce déplacement avait pour but de rencontrer la nouvelle équipe de la Direction Générale des Adoptions (DGA) mais également de procéder aux entretiens préalables au recrutement d'un correspondant local dont la présence est désormais imposée par l'Autorité centrale du pays.

Situation générale : le Pérou représente un enjeu relativement faible pour l'AFA. Actuellement, l'Agence accompagne la procédure de 14 familles dans l'attente d'une proposition d'enfant. Elle remplira donc le quota qui sera abaissé à 10 dossiers au début de l'année 2013, hors couples franco-péruviens. L'accréditation de l'AFA est arrivée à échéance le 18 novembre 2012 et un dossier de renouvellement a été déposé. Bien que cette échéance n'impacte pas le traitement des dossiers en cours, la DGA a manifesté son intention de recevoir tous les rapports de suivi manquants des précédentes familles adoptives avant de délivrer l'accréditation de l'Agence. A l'instar du travail effectué pour la Colombie, l'Agence et les départements se sont fortement mobilisés pour satisfaire cette exigence.

MEXIQUE

Nb adoptions réalisées : aucune.

Correspondant local : non.

Déplacement effectué : non.

Situation générale : la réponse définitive des autorités mexicaines relative au renouvellement de son accréditation n'a pas encore été rendue après plus de 2 ans d'attente.

Il a fallu répondre aux demandes d'éléments complémentaires aux pièces déposées en 2010 puis en 2011. L'apaisement des relations diplomatiques entre la France et le Mexique laisse espérer une position plus favorable de l'autorité centrale mexicaine. Bien que ce pays ne présente pas un enjeu fondamental au regard du nombre et du profil des enfants proposés à l'adoption internationale, l'AFA envisagera d'y effectuer une mission afin d'obtenir des éléments de réponse clairs au sujet de son accréditation et du traitement réservé à la dizaine de dossiers en attente.

CONTINENT ASIATIQUE

29 enfants adoptés sur ce continent, soit 10% des adoptions réalisées par l'AFA en 2012.

CHINE

Nb adoptions réalisées : 1.

Correspondant local : non, mais un mandat est donné à Monsieur François YU pour représenter gracieusement l'AFA.

Déplacements effectués : 2. Une mission (juin) a été menée par le Directeur-adjoint accompagné du rédacteur, et une seconde (octobre) par la Directrice générale et le rédacteur afin de contrôler l'avancée du programme « *Special Needs* » avec l'orphelinat de Huainan.

Situation générale : du fait de l'état de saturation des demandes, les autorités chinoises ont informé l'Agence que le délai d'apparement atteignait aujourd'hui 6 ans. Compte-tenu des délais d'apparement et de la date d'envoi des premiers dossiers (octobre 2006), l'Agence ne recevra véritablement ses premiers apparements qu'au cours du premier trimestre 2013.

Dans ce contexte, l'Agence a initié en 2011, sur proposition du CCCWA, un partenariat avec un orphelinat (province de l'Anhui) pour favoriser l'adoption d'enfants à besoins spécifiques.

Le programme « *Special Needs* » initié en 2011 en Chine

L'AFA a d'abord effectué une mission technique et médicale (décembre 2011), en vue d'examiner des enfants à besoins spécifiques accueillis dans un orphelinat situé à Huainan. Une quarantaine d'enfants ont été retenus et pré-proposés aux familles ayant postulé pour ce programme spécifique.

Au cours de l'année 2012, les espoirs d'aboutissement rapide de ces adoptions se sont heurtés à des difficultés administratives locales et un manque de préparation du Directeur de l'orphelinat partenaire. Les déplacements successifs de l'AFA en Chine ont permis aux autorités de l'orphelinat de prendre conscience de l'état d'avancée des procédures du côté français, et de la nécessité d'accélérer le processus de préparation des dossiers des enfants concernés par ce programme, afin que ces dossiers soient rapidement transmis à l'autorité centrale qui, à son tour, les met à disposition exclusive de l'AFA. Les efforts coordonnés de l'Agence et des interlocuteurs chinois concernés, tant au niveau central que local, ont ainsi permis de nettes avancées. Ainsi, à la fin de l'année 2012, 20 dossiers d'enfants ont été transmis par le CCCWA à l'AFA, avec des procédures d'adoption en cours. Certains dossiers connaissent un ralentissement d'ordre administratif. Les premières familles adoptives seront invitées à se rendre en Chine (entre février et avril 2013) afin d'aller chercher leurs enfants. Le nombre d'adoptions en Chine par l'AFA devrait donc croître en 2013 grâce à la mise en œuvre de ce programme novateur.

Cependant, l'AFA tire de cette première expérience un certain nombre d'enseignements et a prévu un fonctionnement plus sécurisé dans l'optique d'une réédition du programme en 2013. En effet, 5 enfants qui avaient été pré-apparementés à des familles, ont été retirés du programme, soit en raison d'un état de santé qui ne justifiait finalement plus leur participation au programme, soit retirés car finalement adoptés dans le cadre d'une procédure nationale ou intrafamiliale. Les services de l'AFA ont apporté un soutien (administratif et psychologique) à ces familles qui souhaitent maintenir leur projet d'adoption dans le cadre de ce programme. Afin d'éviter ce type de situations particulièrement délicates pour les familles, la procédure d'apparement et de constitution des dossiers des enfants sera retravaillée dans le cadre de la reconduction du programme avec l'orphelinat de Huainan en 2013.

THAÏLANDE

Nb adoptions réalisées : 5.

Correspondant local : Emmanuel POLLEIN (en poste au Vietnam, il effectuait des missions ponctuelles en Thaïlande afin de renforcer les contacts et accompagner les familles lors des remises officielles d'enfants). Son contrat de correspondant en Thaïlande s'est achevé en juin 2012.

Déplacement effectué : une mission en décembre 2012

réalisée par la Directrice générale et le rédacteur afin de rencontrer la nouvelle Directrice du DSDW et d'organiser une session de travail technique entre le rédacteur et les assistantes sociales destinée à faire le point dossier par dossier.



Situation générale : Le DSDW a annoncé l'attribution d'un quota pour 2012 au mois de janvier, permettant ainsi l'envoi de 5 nouveaux dossiers pour les enfants jeunes en bonne santé. Par ailleurs, l'orphelinat de Pattaya, avec lequel l'AFA a un partenariat bilatéral, avait simultanément annoncé l'acceptation de 3 nouveaux dossiers. En parallèle au dépôt de ces nouvelles candidatures, l'AFA a réalisé un important travail de mise à jour des dossiers des familles, notamment pour les familles ayant un projet pour un enfant à besoins spécifiques. L'Agence a ainsi contacté l'ensemble des familles et proposé des entretiens avec le rédacteur, le médecin et/ou la psychologue afin de préciser, actualiser et éventuellement faire évoluer leur projet d'adoption pour le rendre plus adéquat au profil des enfants adoptables. Ce travail a permis de débloquer certains dossiers en attente depuis plusieurs années et a rapidement porté ses fruits, car le DSDW a effectué plusieurs propositions d'appariements entre octobre et décembre 2012. Le déplacement de la Directrice en décembre 2012 a par ailleurs permis d'entretenir les relations cordiales entre l'AFA et le DSDW ainsi que l'orphelinat de Pattaya qui souhaitent désormais qu'une préparation des familles soit dispensée avant leur départ en Thaïlande pour accueillir leur enfant.

VIETNAM

Nb adoptions réalisées : 7.

Correspondants locaux : Emmanuel POLLEIN, HA VIET Anh, Nhung NGUYEN VANH recrutés à temps plein.

Déplacement effectué : une mission envisagée (janvier 2013) intégrant des aspects administratifs, médicaux et protocolaires.

Situation générale : L'année 2012 a été une année de continuité dans la mise en place de la nouvelle législation vietnamienne concernant l'adoption nationale et internationale. Malgré de nombreux efforts de pédagogie concernant les nouvelles procédures conformes aux exigences de la Convention de La Haye, et malgré une ferme volonté de l'Etat central de contrôler les procédures d'adoption, le pouvoir concernant la transmission des dossiers d'enfants est encore largement détenu par les Comités populaires et les directeurs d'orphelinat dont les motivations ont peu évolué.

Afin de mettre en œuvre cette réforme, le Vietnam a souhaité ne plus recevoir de nouveaux dossiers depuis le 1er octobre 2010. Par conséquent, aucun nouveau dossier n'a été déposé, réduisant d'autant l'activité de l'AFA dans ce pays. Cependant, l'AFA, ainsi que d'autres organismes privés, a reçu l'autorisation de répertorier les enfants à besoins spécifiques dans les centres et de déposer des dossiers de familles dont le projet correspond au profil des enfants.

Ces dossiers d'enfants ayant des besoins spécifiques sont prioritaires pour les autorités vietnamiennes et l'AFA recherche régulièrement des familles pour des enfants ayant ce profil. La commission dédiée aux enfants à besoins spécifiques de l'Agence, composée du médecin, de la psychologue, d'un membre du Pôle Informations et Conseils et du rédacteur en charge du Vietnam, procède à la recherche de familles et à l'accompagnement dans la réflexion des adoptants autour de ces projets d'adoption complexes.

Les enfants qui ont pu être adoptés présentaient des particularités lourdes (hypothyroïdie, HIV positif) ou un âge élevé (11 ans et 8 ans). Il s'agit de procédures particulièrement complexes à mener en raison de l'absence totale de collaboration des crèches dans la constitution des dossiers. Pour chaque enfant, l'obtention des documents permettant de déduire l'adoptabilité, l'état civil ou encore le dossier médical est une opération qui peut prendre plusieurs semaines, voire plusieurs mois, sans garantie de réussite.

Cette absence de collaboration des crèches sera problématique aussi longtemps que le pouvoir central ne sera pas en mesure de faire appliquer les règles édictées, de fournir les moyens financiers, d'en contrôler leur usage et surtout de disposer de personnel compétent à l'échelon local, sensibilisé à la question de la protection de l'enfance et aux procédures d'adoption.

PHILIPPINES

Nb adoptions réalisées : 14.

Correspondant local : non.

Déplacement effectué : non.

Situation générale : En raison d'un très grand nombre de demandes déjà enregistrées et d'une baisse du nombre des enfants philippins adoptables, l'ICAB a décidé de suspendre la réception de nouveaux dossiers aux Philippines. Ce moratoire concernant les nouveaux dossiers suivis par l'AFA n'a pas été levé en 2012. Cependant, les excellentes relations avec l'autorité centrale et le sérieux de l'ICAB ont permis la réalisation d'un nombre relativement important d'adoptions, malgré une augmentation sensible des délais d'apparement pour les enfants jeunes. L'ICAB est conscient de la difficulté de l'allongement des délais d'attente pour les adoptants et s'est engagé à le réduire. Cependant, il est très difficile d'obtenir des projections réalistes sur les futurs délais d'attente. La baisse du nombre d'enfants adoptables (augmentation de l'adoption nationale) et le nombre très important de demandes d'adoption dont est saisi l'ICAB, expliquent en grande partie l'allongement significatif de ces délais. L'accompagnement des familles sur place proposé par l'association *Virlande*, partenaire de l'AFA depuis 2010, est très apprécié par les familles et a permis de renforcer les liens avec les autorités locales. Depuis 2012, l'AFA a mis en place une procédure d'intermédiation financière qui permet aux adoptants souhaitant bénéficier de l'accompagnement de cette association de payer la prestation directement à l'AFA Paris qui se charge ensuite du transfert d'argent.

SRI LANKA

Nb adoptions réalisées : 1.

Correspondant local : non.

Déplacement effectué : non.

Situation générale : la position de l'AFA au Sri Lanka reste proche de celle de 2011. L'Agence n'a adressé qu'un très faible nombre de dossiers au Sri Lanka sur les recommandations du SAI. Une adoption intrafamiliale a pu être réalisée au cours de cette année. Par ailleurs, le DPCCS a fait état (janvier 2012) de son mécontentement quant au non-respect, par les familles françaises, des engagements concernant le suivi post-adoption. L'AFA a ainsi effectué un important travail de sensibilisation auprès des familles ; de même auprès de celles ayant adopté avant la reprise des dossiers MAI par l'AFA en octobre 2006, le suivi de l'enfant étant obligatoire jusqu'aux 10 ans de l'enfant. Bien que les résultats obtenus soient positifs et que la majorité des familles aient suivi les exigences sri-lankaises, le rappel à des exigences contractées il y a plus de 5 ans s'avère particulièrement délicat. Afin de mieux accompagner les familles sur place sans avoir recours au recrutement d'un correspondant local, l'AFA s'est rapprochée d'une association locale qui proposera un accompagnement aux familles à l'instar de ce qui est fait aux Philippines.

INDE

Nb adoptions réalisées : 1.

Correspondant local : non.

Déplacement effectué : non.

Situation générale : Le SAI avait, en 2010, autorisé l'AFA à envoyer 5 dossiers « tests » en Inde. La première et seule adoption réalisée par l'AFA en Inde a été finalisée en décembre 2012, alors que la proposition d'apparement avait été faite en septembre 2011. La complexité du système indien, couplé aux délais administratifs extrêmement longs et à l'opacité de l'organisation administrative indienne, ont engendré des difficultés matérielles lors du déplacement de la famille sur place. Le manque d'expérience de l'AFA et l'impossibilité d'obtenir des informations de la part des autorités indiennes rend le rôle d'accompagnement de l'AFA compliqué. Le retour de la volontaire de l'adoption internationale en Inde est positif, car elle s'est régulièrement mise à disposition de l'Agence afin de tenter d'obtenir directement des informations auprès des autorités indiennes.

CAMBODGE

Nb adoptions réalisées : aucune.

Correspondant local : Christine OUM (quart temps).

Déplacement effectué : non.

Situation générale : L'Autorité Centrale cambodgienne a informé l'ensemble des Etats signataires de la Convention de La Haye que la mise en application de la nouvelle loi sur l'adoption internationale au Cambodge, promulguée le 3 décembre 2009, était reportée une nouvelle fois au 1er janvier 2013. Cependant, il semble que toutes les dispositions locales n'aient pas été prises pour assurer une réouverture dans un cadre sécurisé. Aussi, le SAI a recommandé à l'AFA de se tenir prêt sans toutefois exercer de pression quant à une réouverture précipitée. L'AFA est donc dans l'attente d'une réouverture et sera en mesure d'adresser de nouveaux dossiers aussi tôt que les autorités centrales françaises et cambodgiennes s'accorderont sur des modalités de reprise satisfaisantes.

CONTINENT EUROPÉEN

89 enfants adoptés sur ce continent en 2012, soit 29,5% des adoptions réalisées par l'AFA.

RUSSIE

Nb adoptions réalisées : 15.

Correspondant local : 3, dont un chef de la représentation (temps plein) à Tioumen, 2 adjoints (mi-temps) à Tioumen et St Petersburg. A cela s'ajoute 10 coordinateurs régionaux recrutés au 10^{ème} de temps pour représenter les intérêts de l'Agence au niveau régional. Ces coordinateurs sont également chargés d'organiser l'accompagnement des familles sur place.

Déplacement effectué : non.

Sur le plan administratif, toutes les formalités locales d'enregistrement fiscal de l'Agence, d'ouverture d'un compte bancaire et de déclarations des contrats de travail, ont été effectuées et ont donné satisfaction aux autorités russes. Cette mise en conformité avec les exigences russes a permis d'étendre largement l'implantation de l'Agence et de favoriser l'envoi de nombreux dossiers. C'est ainsi qu'en fin d'année près d'une soixantaine de dossiers ont été sortis de la liste de demande en attente en vue de leur dépôt en région.

La régie d'avances en Russie

Fondement : la législation russe impose, notamment, que toute personne travaillant dans le domaine de l'adoption soit employée par un organisme accrédité et dûment enregistré. Les services administratifs régionaux imposent donc aux organismes de transmettre, pour analyse, avant validation des apparentements, les contrats liant les personnels chargés du dépôt du dossier des candidats à la structure agréée.

Les contrats doivent être conformes à la législation russe et être soumis avec les preuves d'enregistrement des personnels auprès des différents fonds sociaux régionaux et de paiement des cotisations afférentes. Les contrats doivent donc être signés par le Chef de représentation de l'organisme en Russie et les paies réalisées depuis le bureau de représentation en Russie.

L'ouverture d'une régie d'avance était donc impérative.

Par ailleurs, l'impôt sur le revenu russe étant prélevé à la source et intégrant des coefficients régionaux propres, il est apparu obligatoire de faire appel à un prestataire sérieux pour la question du calcul des charges et plus généralement de la préparation du plan de paie des correspondants et coordinateurs de l'AFA en Russie.

Le choix de l'Agence s'est porté sur l'interlocuteur de la majeure partie des organismes étrangers implantés en Russie, dont l'Ambassade de France, dépendant du ministère des Affaires étrangères russe, Imprekadry. Un projet de convention négocié à l'occasion d'un déplacement à Moscou a été validé par les services du contrôleur budgétaire en mars 2012.

Etapas de la mise en œuvre : la délibération n° 07/2010 du Conseil d'Administration du 20 mai 2010 a eu pour objet de modifier le dernier alinéa de l'article 19 de la convention constitutive du GIP- AFA :

« Il peut être institué dans l'établissement des régies de recettes et des régies d'avances dans les conditions prévues par le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes public »

L'arrêté du 29 décembre 2010, du ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, et de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale (JO du 22 janvier 2011), porte approbation des modifications de la convention constitutive du GIP-AFA.

L'arrêté du 31 mai 2011 de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale (JO du 9 juin 2011), habilite le Directeur Général du GIP-AFA à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de ce Groupement. Deux actes de création de régies et deux actes de nomination de régisseurs, au Vietnam et en Russie, ont donné lieu à un avis préalable positif des services du Contrôleur Général en date du 18 juillet 2011.

Après signature des avenants contractuels visés par le Contrôleur Général du GIP (septembre et octobre 2011) et enregistrement auprès des organismes d'assurance et de cautionnement régisseur, **Monsieur Emmanuel POLLEIN, représentant de l'Agence au Vietnam et en Thaïlande et Madame INNA BOGATENKOVA, représentant de l'Agence en Russie, ont été nommés régisseurs au Vietnam et Russie du GIP-AFA.**

Au 31 décembre 2012, l'Agence dispose d'un réseau composé de 3 représentants et 9 coordinateurs en Russie qui permettront d'accompagner environ une douzaine de familles chacun :

- Inna Bogatenkova et son assistante gèrent le bureau de représentation de l'AFA à Tioumen ;
- Laurent Esquerre est en poste à Saint-Petersbourg ;
- Les coordinateurs régionaux qui accompagnent les familles sont répartis dans différentes régions autour de Moscou, Saint-Petersbourg et Iekaterinbourg : Astrakhan ; Leningrad ; Perm ; Pskov ; Saint-Pétersbourg ; Tcheliabinsk ; Smolensk ; Sverdlovsk ; Tambov ; Tioumen ; Tver ; Novossibirsk.

Deux coordinateurs supplémentaires à Perm et Sverdlovsk seront nécessaires à moyen terme afin de renforcer le dispositif dans ces régions stratégiques lorsque les adoptions individuelles seront stoppées du fait de la ratification de la Convention bilatérale franco-russe par la partie française. Au cours de l'année 2013, de nouvelles pistes seront explorées dans la région d'Irkoutsk, Kemerovo et Krasnoïarsk. Enfin, l'AFA a envisagé le recrutement d'une correspondante à Moscou (mi-temps) mais le processus de recrutement n'a pas abouti. L'AFA s'est rapprochée de l'ambassade de France à Moscou afin d'obtenir son appui dans l'identification de personnes ressources.

Il est par ailleurs important de souligner que les autorités russes en charge de l'adoption ont adopté une nouvelle législation (ainsi que plusieurs arrêtés) relative à la formation obligatoire que les familles candidates à l'adoption devront effectuer avant de déposer une demande d'adoption en Russie. Cette nouvelle réglementation est entrée en vigueur le 1er septembre 2012. Elle définit notamment (arrêté n° 623 du Ministère de l'Education et de la Science de la Fédération de Russie du 20 août 2012) le programme de formation ainsi qu'un modèle d'attestation qui devra être versé à chaque dossier. Ce texte précise que le programme devra être développé dans le cadre de réunions et entretiens dont le volume horaire total sera compris entre 30 et 80 heures.

L'AFA propose actuellement un socle de formation d'une quinzaine d'heures permettant de compléter celle délivrée par les départements. Ce socle devra être complété en 2013 notamment en renforçant le volet psychologique de la préparation des familles.

De plus, à l'initiative de l'Agence, un groupe de travail réunissant l'AFA et une douzaine de départements français a été constitué et réuni afin d'améliorer et d'harmoniser le cadre de cette formation. Il s'agit notamment de valoriser l'ensemble des temps de préparation des familles proposés par les départements. Enfin, l'Agence s'attèlera prochainement à la rédaction d'un document de validation des acquis qui reposera sur une bibliographie conseillée ainsi que sur la préparation dispensée par l'AFA. Les attestations actuellement délivrées par l'AFA respectent les attentes des autorités russes.

LETONNIE

Nb adoptions réalisées : 37.

Correspondant local : non.

Déplacement effectué : non.

Déplacement effectué : une mission en décembre 2012

Situation générale : l'AFA est l'unique opérateur français en Lettonie qui est le premier pays d'origine des enfants adoptés via l'AFA en Europe depuis 2006.



En 2012, 37 enfants lettons ont pu trouver une famille en France, ce qui constitue une augmentation importante par rapport à 2011 (+68%). En effet, les autorités lettones ont, de manière générale, confié en 2012 plus d'enfants à des familles étrangères qu'en 2011 (144 en 2012 contre 128 en 2011). Au 31 décembre 2012, la Lettonie comptait 620 enfants pouvant être proposés à l'adoption internationale, dont 542 étaient âgés de plus de 10 ans et 354 atteints de pathologies graves.

Dans la très grande majorité des cas, les dossiers des enfants lettons mentionnent un (voire plusieurs) problème de santé physique et/ou psychique. Un accompagnement spécifique des familles recevant une proposition d'apparement pour un enfant letton a donc été mis en place par l'AFA depuis plusieurs années afin d'apporter une aide à la décision aux familles adoptantes. Celles-ci sont systématiquement mises en relation avec le médecin de l'AFA, et, si nécessaire, la psychologue. Cet accompagnement s'est amélioré grâce à l'excellente qualité de la coopération avec l'Autorité Centrale lettone qui répond à toutes les demandes d'informations complémentaires sur l'enfant proposé avant le déplacement de la famille. Par ailleurs, la bonne connaissance du contexte de vie des enfants adoptables par l'équipe de l'AFA suite notamment à la mission technique en Lettonie, réalisée en novembre 2009, constitue un atout majeur dans ce travail réalisé auprès des familles.

Depuis 2008, l'Autorité Centrale lettone a limité l'enregistrement de nouveaux dossiers aux seules demandes concernant des enfants à besoins spécifiques (enfants de plus de 9 ans, fratries de trois enfants et plus ou des enfants atteints d'un handicap ou d'un problème de santé grave). En l'absence de communication du Ministère des Affaires sociales, ces mesures semblent maintenues pour l'année 2013.

BULGARIE

Nb adoptions réalisées : 18.

Correspondant local : non (partenariats en cours d'étude avec quelques agences de médiation locales dont le recours est obligatoire).

Déplacement effectué : non.

Situation générale : Au cours des dernières années, l'Autorité centrale bulgare a fortement insisté sur le fait qu'un projet d'adoption portant sur un enfant de moins de 4 ans en bonne santé avait très peu de chance de se concrétiser. En outre, elle a souhaité que les familles définissent très précisément leur projet d'adoption.

Afin de répondre à cette demande, l'AFA a mis en place un questionnaire obligatoire. Depuis le 1^{er} avril, chaque famille renvoyant son projet de mise en relation (PMR) à un entretien approfondi avec la rédactrice en charge de la Bulgarie afin de définir précisément le projet d'adoption. La baisse sensible du nombre d'adoptions (de 26 adoptions à 18 entre 2011 et 2012) ne reflète pas le nombre de propositions reçues à l'AFA (46 en 2012, soit 10 de plus qu'en 2011). Cette situation comporte plusieurs facteurs : tout d'abord, le nombre de refus a été particulièrement élevé en 2012 (en raison du profil de l'enfant proposé ou en raison du délai d'attente trop long pour les familles dont le projet a abouti dans un autre pays, soit encore car elles ont abandonné leur projet). Les refus de propositions ont concerné des familles qui n'avaient répondu au questionnaire, utilisé avec soin lors de l'apparementement par les autorités bulgares. La mise en place du questionnaire a ainsi permis de réactualiser les dossiers en cours, accélérer les propositions d'apparementement pour les familles ayant des projets correspondant au profil des enfants adoptables mais également de mettre en évidence un nombre important de projets irréalistes au regard du profil des enfants proposés à l'adoption internationale par le Ministère de la Justice bulgare.

LITUANIE

Nb adoptions réalisées : 8.
Correspondant local : non.
Déplacement effectué : non.

Situation générale : La Lituanie propose essentiellement des enfants grands (plus de 6 ans). Par conséquent, le nombre de familles s'orientant vers ce pays était relativement faible. Par ailleurs, à compter du 1^{er} avril 2012, seules les demandes émanant de couples lituaniens ou franco-lituaniens pourront être acceptées par l'Autorité centrale lituanienne. Il ne s'agit donc pas pour l'Agence d'un pays à enjeu, compte tenu de son potentiel limité. A terme, l'activité de l'AFA pourrait se résumer au traitement des 4 dossiers de familles françaises enregistrées avant le 1^{er} avril 2012.

PORTUGAL

Nb adoptions réalisées : 5.
Correspondant local : non.
Déplacement effectué : non.

Situation générale : L'adoption internationale dans ce pays ne concerne que des enfants très grands (généralement âgés de plus de 10 ans) ou des fratries. Cependant, l'Agence maintient son activité en raison de la possibilité ouverte aux nationaux de s'inscrire sur la liste des adoptions nationales au même titre qu'un résident au Portugal. Le nombre de familles qui entrent dans ce cadre est relativement constant (une demi-douzaine par an). L'AFA se maintient donc malgré le fait que ce pays ne représente pas un enjeu majeur.

ROYAUME UNI

Nb adoptions réalisées : 3.
Correspondant local : non.
Déplacement effectué : non.

Situation générale : L'adoption dans ce pays concerne chaque année seulement quelques familles de nationalité britannique que l'AFA accompagne en sa qualité de service public. Il ne s'agit pas d'un pays à enjeu. Les relations avec les autorités britanniques et la clarté des procédures constituent autant d'éléments facilitant l'accompagnement des familles.

ALBANIE

Nb adoptions réalisées : 1.

Correspondant local : non.

Déplacement effectué : non.

Situation générale : il ne s'agit pas d'un pays à enjeu. Le retrait de l'Agence de ce pays est donc en cours d'étude. En tout état de cause, les familles ne sont plus orientées vers cet Etat.

AZERBAÏDJAN

Nb adoptions réalisées : 1.

Correspondant local : non.

Déplacement effectué : non.

Situation générale : L'adoption ne concerne qu'un nombre très réduit de familles ayant des motivations personnelles particulières pour l'adoption (familiale, résidents ...). Il ne s'agit pas d'un pays à enjeu pour l'AFA qui n'y oriente pas les familles. Elle accepte cependant de servir d'intermédiaire avec l'autorité centrale afin d'éviter que des contacts individuels soient pris.

HONGRIE

Nb adoptions réalisées : 1.

Correspondant local : non.

Déplacement effectué : non.

Situation générale : L'Autorité centrale hongroise a fait connaître à l'AFA qu'aucune candidature pour l'adoption internationale d'enfant de moins de 7 ans en bonne santé ne sera acceptée, mais n'a pas indiqué de quota contrairement à l'année passée. Seuls 2 dossiers ont été adressés en Hongrie. Compte-tenu de ces éléments, il est peu probable que le nombre d'adoptions se développe au cours des prochaines années. Le retrait de l'Agence de ce pays est donc en cours d'étude. Les familles ne sont donc plus orientées vers cet Etat.

POLOGNE

Nb adoptions réalisées : aucune.

Correspondant local : non.

Déplacement effectué : non.

Situation générale : L'AFA attend une réponse de l'autorité centrale afin de savoir si l'accréditation de l'AFA est nécessaire pour la poursuite des dossiers en cours. Dans l'attente, l'Agence ne prend donc aucun dossier par mesure de précaution. La Pologne exige la présence d'un correspondant local qui accompagne les familles et ne souhaite être contactée qu'en polonais. Par ailleurs, l'AFA étant un opérateur public, l'Autorité centrale ne proposera que des enfants issus des orphelinats publics –peu d'enfants, souvent âgés de plus de 7 ans et où atteints de pathologies importantes ou en situation de handicap. Le retrait de l'Agence de ce pays est donc en cours d'étude. Les familles ne sont plus orientées vers cet Etat.

GEORGIE

Nb adoptions réalisées : aucune.

Correspondant local : non.

Déplacement effectué : non.

Situation générale : l'AFA compte une seule famille en attente d'une proposition d'enfant dans ce pays. Cette dernière n'est ouverte qu'aux enfants en bonne santé. Or, la Géorgie ne propose que des enfants lourdement handicapés ou malades. L'Agence a reçu en début d'année une dizaine de dossiers d'enfants en vue d'une recherche de famille. Les enfants proposés avaient des profils particulièrement lourds pour lesquels il sera impossible de trouver une famille et dont on peut douter de l'adoptabilité (trisomie, paraplégie, maladie d'Apert, cécité complète...). Tout comme pour la Pologne, le retrait de l'Agence de ce pays est en cours d'étude. En tout état de cause, les familles ne sont plus orientées vers cet Etat.

KAZAKHSTAN

Nb adoptions réalisées : aucune.

Correspondant local : Saoulé Zagatova, recrutée le 1^{er} septembre 2012 (mi-temps) à Astana.

Déplacement effectué : du 9 au 13 juillet. La Directrice Générale et la rédactrice Europe se sont rendues au Kazakhstan (mission conjointe avec le SAI et les OAA intéressés par la réouverture de ce pays à l'adoption internationale après la ratification de la Convention Internationale de La Haye).

Situation générale : A la suite de ce déplacement, l'AFA a déposé une demande d'accréditation, acceptée au mois de novembre. L'Autorité centrale a ensuite réparti les régions entre les différents opérateurs. L'Agence devra s'enregistrer auprès des diverses institutions fédérales et de la région d'Akmola, région récemment désignée par l'autorité centrale pour l'AFA. Le recrutement d'un nouveau correspondant dans la région d'Akmola, Kökchetaou, est envisagé pour l'année 2013 afin d'accompagner les familles durant leur procédure locale. Les procédures administratives sont longues et similaires à la Russie. Aucune information sur le profil des enfants n'a été reçue, sauf qu'il s'agit à 80% d'enfants à besoins spécifiques. La question du suivi post-adoption se pose avec autant d'acuité que pour la Russie. En effet, l'Autorité Centrale kazakhe exige un suivi jusqu'aux 18 ans de l'enfant, réalisé exclusivement par le Conseil général, selon un modèle et un calendrier très précis. Le nombre d'enfants adoptables dans le pays laisse à penser que l'AFA pourra intervenir dans un nombre de procédures relativement important.

C)- LES POLES GÉOGRAPHIQUES

1. LEURS MISSIONS

Les membres des pôles géographiques ont pour mission principale l'accompagnement des candidats depuis la prise en charge effective de leur demande d'adoption orientée vers un pays jusqu'à la fin des modalités de suivi post-adoption. Le cadre de leur mission est donc particulièrement large et implique de l'empathie, des compétences techniques, des capacités d'écoute et de pédagogie.

Les rédacteurs des pôles géographiques sont référents sur un nombre déterminé de pays sur lesquels ils assurent une veille de l'actualité juridique et politique. Ils ont pour mission d'agir comme intermédiaires dans tous les échanges entre les candidats et l'autorité compétente du pays partenaire choisi. Ils assurent le suivi de l'activité des correspondants de l'AFA à l'étranger et participent à la formation des correspondants départementaux.

Ils sont en contact réguliers avec les postes diplomatiques ainsi qu'avec les autorités compétentes des pays partenaires de l'AFA. En outre, ils participent à la préparation des familles adoptantes dans le cadre de journées de formation.

Cette évolution des missions des agents des pôles géographiques répond à la demande d'un nombre croissant de pays d'une préparation des parents adoptifs aux coutumes et procédures du pays, de la rencontre avec l'enfant et de sa prise en charge une fois en France. Enfin, ils assistent les familles dans la définition de leur projet d'adoption et les accompagnent dans l'évolution de celui-ci afin de proposer aux pays d'origine des familles ayant des projets d'adoption réalistes et cohérents avec la réalité des profils des enfants confiés à l'adoption internationale.

2. LES PERSONNELS

Les pôles géographiques sont composés de 14 personnes dont un chef de service, 9 rédacteurs et 4 assistants (3,5 ETP) répartis comme suit :

- **Pôle Afrique** : 2 rédacteurs ;
- **Pôle Amérique** : 3 rédacteurs et 2 assistants ;
- **Pôle Asie** : 2 rédacteurs ;
- **Pôle Europe** : 2 rédacteurs et 2 assistants dont 1 à mi-temps.

L'année 2012 a vu évoluer la composition des pôles géographiques, avec un rééquilibrage des postes visant une adaptation plus précise à la charge de travail des différents pôles mais aussi une anticipation des contraintes budgétaires pour l'année 2013. Comme suite aux recommandations (2011) des inspections IGAS et IGAE, trois services ont été organisés au sein de l'Agence, dont l'un dédié à l'international et en charge de la prospective, chapeauté par un chef de service. Il est notamment chargé de contrôler l'activité des pôles géographiques, des correspondants locaux à l'étranger et assure un conseil auprès de la direction de l'Agence sur la stratégie internationale. Dans un souci de meilleur équilibre des tâches entre les pôles géographiques : un poste de rédacteur (pôle Amérique) n'a pas été remplacé et un poste d'assistant mobile a été affecté (mi-temps) au pôle Europe (dont la charge s'est considérablement accrue en 2012).

Pour tenir compte des contraintes budgétaires pour 2013, il a été envisagé en fin d'année 2012 d'opérer une nouvelle répartition des pays entre les différents pôles afin d'assurer un équilibre des charges. Le pôle Amérique devrait se concentrer sur les pays d'Amérique Latine (Colombie, Chili, Pérou, Mexique) alors que le pôle Afrique serait fusionné avec un pôle Caraïbes comprenant Haïti (et éventuellement la République Dominicaine). A terme, le pôle Europe compterait deux assistants à temps plein afin d'assumer la charge de travail impliquée par l'extension de l'activité en Russie.

3. LEURS ACTIVITÉS

Les pôles géographiques ont poursuivi en 2012 une activité soutenue marquée par plusieurs événements ayant demandé un fort investissement de l'ensemble du service :

- Renforcement de l'implantation en Russie et en Haïti ;
- Implantation au Kazakhstan et en Guinée ;
- Organisation de la préparation des familles en Russie, Chine et Burkina Faso ;
- Mise à jour des rapports de suivi en Colombie, au Pérou, au Sri Lanka ;
- Mise en œuvre de programmes pour les enfants à besoins spécifiques en Chine et en Colombie ;
- Fermeture des adoptions au Mali ;
- Travail approfondi sur les enfants à besoins spécifiques au Vietnam, en Bulgarie, en Thaïlande...

En moyenne, les pôles géographiques ont émis **32 % de projets de mise en relation de moins qu'en 2011** et adressé **48 % de dossiers de moins dans les pays d'origine que l'an dernier**. Cette baisse s'explique principalement par la chute considérable du nombre de nouveaux dossiers pris en charge en Afrique avec la suspension de l'envoi des dossiers au Mali fin 2011. Par ailleurs, le nombre de familles confirmant un projet d'adoption a également chuté en raison d'une meilleure communication sur les critères et le profil des enfants adoptables dans les pays d'origine.

Par ailleurs, la procédure de confirmation annuelle obligatoire (créée en 2010) et l'application de la règle du dossier unique (décidée au printemps 2012) ont entraîné pour la première fois une réduction significative du volume global de dossiers traités par les pôles géographiques.

Le nombre de dossiers pris en charge par les pôles géographiques est passé de 6 428 en 2011 à 5 598 en 2012 (baisse de 13%). **La proportion de dossiers en suivi post-adoption s'est considérablement accrue et représente près de 40% des dossiers en gestion dans les pôles géographiques.** Or, la gestion de ces dossiers est considérée comme une priorité par de nombreux pays d'origine qui souhaitent s'assurer du développement des enfants adoptés.

Un travail d'analyse portant sur la charge de travail des pôles a été mené en fin d'année 2012 et devra être affiné en 2013. Les premières estimations indiquent que le temps consacré à chaque dossier du début de sa prise en charge à la fin du suivi post-adoption est en moyenne de 30 heures. Cette durée est variable en fonction des pays et de la complexité du projet. En effet, les projets portant sur des enfants à besoins spécifiques nécessitent un investissement plus important (environ 20 à 25% de temps de travail de plus qu'un projet classique). Il apparaît en outre que 17.5% du temps que les agents du service international consacrent à l'accompagnement des familles est consacré à la période post-adoption et 19% à la période d'attente d'une proposition d'enfant. Or, il s'agit de tâches qui s'effectuent sur un temps long de plusieurs années. La charge consacrée aux étapes de procédures restantes (63%) est assumée sur une période plus courte. Ces étapes de procédures se situent entre la signature du projet de mise en relation et l'envoi du dossier dans le pays d'origine, puis entre la réception d'une proposition d'enfant et le départ de la famille dans le pays d'origine de l'enfant.

L'analyse de la répartition du temps de travail en fonction des tâches de chaque agent démontrent que plus d'un tiers de leur activité est consacrée à la communication avec la famille, 29% au travail de saisie dans la base de données, à l'édition et l'expédition de courriers aux familles, 22% à l'entretien des relations avec les structures extérieures au siège (SAI, autorités des pays d'origine, correspondant local) et environ 16% à l'étude des pièces (dossiers des familles, proposition d'enfant...).

La répartition de l'activité par pôle géographique laisse apparaître les constats suivants :

- L'Amérique concentre le plus de dossiers avec près de 37% du total des dossiers, essentiellement sur la Colombie,
- 24% des dossiers pour le pôle Afrique,
- 20.5% des dossiers pour l'Asie,
- environ 18.5% pour l'Europe.

L'effort fourni depuis 2009 pour améliorer la qualité des dossiers de demandes d'adoption présentés aux pays partenaires de l'AFA a été poursuivi en 2012 tout en conservant des délais de traitement similaires à l'an dernier. Ainsi, la moyenne entre la réception et la transmission d'un dossier complet, tous pays confondus, est de 10.5 jours.

Depuis mai 2010, l'espace personnel accessible à toutes les familles enregistrées est devenu un outil de confirmation annuelle de chaque projet, désormais exigée par l'AFA. Grâce à cet outil, l'Agence dispose d'une meilleure visibilité sur le nombre de dossiers réellement en gestion. En outre, la procédure de validation du projet sur le site internet de l'Agence a permis de réduire le volume de dossiers gérés permettant aux pôles géographiques de concentrer leur accompagnement sur des projets effectifs.

Enfin, la confirmation annuelle permet de réduire significativement le nombre de propositions d'enfants non transmises aux familles et d'informer plus régulièrement les pays d'origine des désistements de familles. En revanche, la charge dédiée aux opérations d'archivage s'est considérablement alourdie, notamment dans les mois qui suivent la date de confirmation annuelle qui intervient au mois de mai de chaque année.

II- INFORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS A L'ADOPTION

A)- L'INFORMATION DES FAMILLES

1- LE POLE INFORMATIONS ET CONSEILS

a. L'équipe

L'année 2012 a été marquée par plusieurs évolutions dans la composition de l'équipe du pôle, dont la stabilité est pourtant assurée par l'ancienneté et la qualification de deux de ses membres. Au début de l'année, le pôle était composé de 4 conseillers en adoption, bénéficiant tous d'une solide formation juridique (diplôme de 3^{ème} cycle en droit) et de nombreuses années d'expérience dans ce domaine.

Durant la période estivale, le pôle a accueilli une stagiaire dont la mission principale a été le développement d'une information relative aux droits et aides ouverts aux familles à l'issue d'une adoption. En décembre 2012, un nouveau conseiller a intégré l'équipe du Pôle Informations et Conseils, qui a vu le départ au cours de l'année de deux conseillers, ainsi que de sa coordinatrice, retenue pour occuper les fonctions de psychologue au sein du Pôle Santé de l'Agence. A l'horizon 2013, le PIC est composé de 3 conseillers.

b. Les missions du Pôle Informations et Conseils

Le Pôle Informations et Conseils (PIC) a pour principale mission d'informer et de conseiller les candidats à l'adoption qui s'adressent à l'Agence. Le PIC informe sur les procédures en vigueur dans les pays, conseille sur la mise en œuvre des projets, aide à l'orientation des demandes des familles. Les conseillers répondent aux demandes des candidats lors d'entretiens personnalisés d'orientation à partir de la plateforme téléphonique ou au siège de l'AFA et par courrier.

Les conseillers du PIC sont également chargés de la gestion des listes de demandes en attente pour le Vietnam, la Russie, le Cambodge et Madagascar, du traitement des requêtes des candidats et d'élus ainsi que de la mise en œuvre de la procédure d'accompagnement des projets d'adoption d'enfants à besoins spécifiques.

➤ La diminution du volume appels téléphoniques s'accompagne d'une complexification des sujets traités

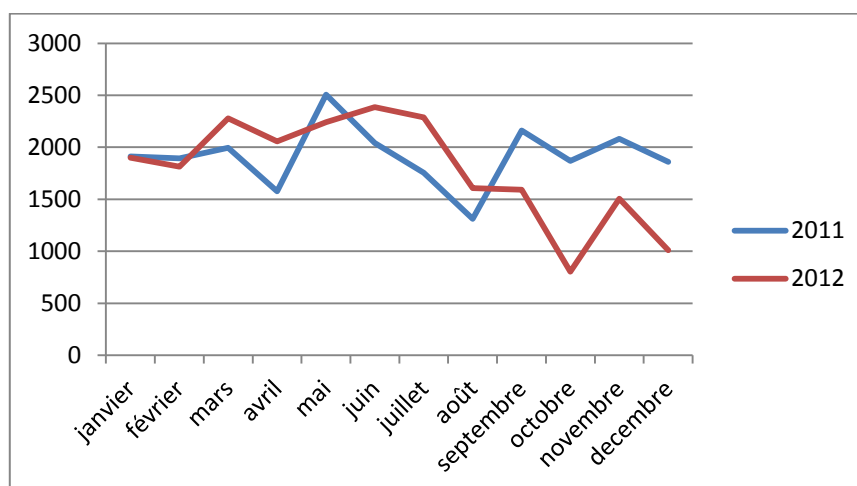
L'année 2012 s'est notamment caractérisée par une diminution du nombre des appels reçus par les conseillers après l'été, parallèlement à une augmentation de la durée moyenne des échanges. Ceci s'explique par la complexification permanente du contexte de l'adoption internationale : les candidats à l'adoption sont souvent contraints de s'adapter à une réalité qu'ils n'appréhendaient pas au début de leurs démarches. Il s'agit ainsi, pour eux, de définir ou de redéfinir leur projet initial, ce qui exige une amélioration constante du niveau de conseil et d'accompagnement.

En 2012, un total de 21478 appels entrants, (représentant une moyenne de 1789 appels par mois) ont été traités par les conseillers du PIC.

Ainsi, cette équipe traite, en moyenne, **84 appels entrants par jour** sur la plateforme téléphonique (contre 91 en 2011).

82% des appels ont été traités intégralement par le service, tandis que les 18% restants ont fait l'objet d'une transmission à un autre service pour traitement complémentaire.

Evolution comparative du volume mensuel des appels en 2011 et 2012



L'investissement personnel que requiert l'ensemble du processus d'adoption rend le parcours des adoptants éprouvant. Les conseillers du PIC ont, dans ce cadre, une double priorité à l'esprit : celle de transmettre une information précise et adaptée tout en alliant la qualité d'écoute que nécessitent les situations émotionnellement délicates.

- **Malgré une baisse du volume des listes de demandes en attente, celles-ci restent disproportionnées au regard du nombre d'adoptions réalisables et réalisées dans les pays concernés.**

La gestion de quatre listes d'attente génère une activité multiple : inscriptions, désistements, mise à jour en fonction des finalisations des projets des familles dans d'autres pays, transmission des pré-dossiers aux rédacteurs en charge du pays en question, actualisation des courriers-type, réorientation des candidats (si cela est possible), apports de compléments au dossier (changement de situation familiale et/ou du projet des candidats), informations sur la gestion des dossiers en cours dans le pays, demandes techniques concernant l'accès à l'espace personnel, identification des projets d'accueil d'enfants à besoins spécifiques.

La règle de la confirmation annuelle des projets d'adoption et celle du dossier unique conduisent à une meilleure tenue à jour de ces listes, qui reflètent de mieux en mieux la réalité des demandes en attente « active ».

Sont gérés par le Pôle Informations et Conseils de l'AFA
2924 dossiers inscrits en liste de demandes en attente

- ✓ **1783** pour le Vietnam
- ✓ **309** pour le Cambodge (inscription en LDA suspendue depuis le 20 mars 2009)
- ✓ **555** pour la Russie
- ✓ **277** pour Madagascar

- **Les améliorations apportées à l'ESPACE PERSONNEL (internet) des candidats permettent une meilleure appropriation et une mise à jour du dossier en temps réel.**

Les informations mentionnées par les familles sur l'*Espace Personnel* sont traitées en temps réel par les conseillers du PIC grâce à des « alertes automatiques » arrivant sur une adresse mail dédiée.

Parmi toutes ces connexions à l'espace personnel, 90 mises à jour (en moyenne) font l'objet chaque mois d'un traitement par les conseillers du PIC. Par ailleurs, la connexion à cet Espace Personnel permet aussi aux candidats d'effectuer la « confirmation annuelle » exigée par l'AFA depuis 2010 pour chaque projet.

➤ **Un volume stable des informations délivrées par courrier**

Le PIC traite l'ensemble des candidatures relatives aux listes de demandes en attente, ainsi que celles ne pouvant être transmises directement aux rédacteurs des pôles géographiques (demandes non orientées, tournées vers des pays non partenaires de l'AFA, vers des pays ayant fixé des quotas de prise en charge atteints...). Concernant les demandes écrites, le Pôle Informations et Conseils a traité, depuis le début de l'année 2012, **2 299 courriers**, soit une moyenne de 191 courriers par mois. Le délai moyen de réponse du service est, sur l'ensemble de l'année 2012, inférieur à 5 jours.

➤ **Une augmentation des saisines des élus traitées par le PIC (+70%).**

Au total, 34 requêtes d'élus ont été traitées par le PIC en 2012 contre 20 en 2011.

c. les actions prioritaires du PIC en 2012

➤ **La mise en œuvre de la règle du dossier unique**

La nouvelle convention constitutive du GIP fait référence à un seul projet d'adoption pour chaque candidat, ainsi qu'il ressort des articles 35 (missions du groupement) et 36 (modalités d'intervention).

L'entrée en vigueur de cette règle du **dossier unique** date du 2 avril 2012. Elle compte indéniablement parmi les actions marquantes de l'année 2012.

Portée par le Pôle Informations et Conseils de l'Agence, avec le soutien actif de ses correspondants départementaux, la mise en œuvre de cette nouvelle règle a impliqué une profonde refonte des procédures internes relative à la prise en charge des candidatures et leur accompagnement, notamment au moment de l'aide à l'orientation des projets.

Toute candidature fait dorénavant l'objet d'un traitement spécifique. Il s'agit de proposer aux adoptants un accompagnement renforcé notamment lorsque le projet est insuffisamment défini ou ne correspond pas à la réalité de l'adoption internationale.

Cette prise en charge se traduit par la mise en œuvre d'un entretien initial ou « entretien socle » d'une durée de 30 minutes à 1 heure. La vocation de cet entretien, qui suit une trame déterminée, est d'aborder de manière systématique un certain nombre de sujets relatifs aux mécanismes et à la réalité de l'adoption internationale, ainsi qu'aux procédures de prise en charge des dossiers à l'Agence en fonction des pays. Cet entretien est mené préférentiellement par le correspondant AFA au sein du conseil général de résidence des candidats. Cependant, quand cette démarche n'est pas possible, les conseillers du PIC s'efforcent de le rendre possible au siège de l'AFA, le plus souvent par téléphone.

L'un des objectifs prioritaires pour les conseillers du PIC est de concilier au mieux les attentes des adoptants avec les exigences définies par les pays et la réalité des profils des enfants confiés par lesdits pays. A la suite de ces entretiens, les candidats sont souvent amenés à réorienter et/ou à repenser leur projet avec l'aide des personnels du Conseil général.

Plus de **1 800 entretiens complets** d'aide à l'orientation ont eu lieu par téléphone en 2012, tandis que **138** se sont déroulés au siège de l'AFA. D'autres entretiens, portant sur des questions de procédures, ont quotidiennement lieu au siège de l'Agence (**357**).

➤ **L'accompagnement de la fermeture des adoptions au Mali**

La confirmation par le Service de l'Adoption Internationale (SAI), le 25 octobre 2012, de l'entrée en vigueur de la loi malienne n°2011-087, adoptée le 30 décembre 2011, s'est traduite, à l'Agence, par l'arrêt de toutes les procédures initiées par les candidats à l'adoption vers le Mali.

L'AFA, consciente du réel désarroi des adoptants engagés vers ce pays, s'est mobilisée afin de soutenir au mieux ces derniers, plus spécifiquement au travers de l'implication des conseillers du PIC, de la psychologue et des correspondants départementaux.

Une cellule d'urgence téléphonique a été mise en place au sein de l'Agence à cette occasion, afin de permettre aux adoptants de disposer d'un espace de parole et de conseil, pour une réorientation de leur projet, lorsque cela est souhaité et possible.

➤ **Le soutien à l'action du Pôle Amérique pour répondre aux exigences colombiennes**

Les exigences colombiennes en matière de respect des engagements de suivi post-adoption se sont renforcées au cours de l'année 2012. A ce titre, les familles ayant finalisé une procédure d'adoption en Colombie et dont les rapports de suivi n'avaient pas été transmis dans les délais impartis, se sont vues imposer une date limite de transmission au 31 décembre 2012.

A cette occasion, de nombreuses questions ont été traitées par les conseillers du PIC, qui se sont positionnés en relai étroit des rédactrices du pôle dédié à l'Amérique, pour un suivi le plus efficace possible. Les échanges ont notamment permis un retour d'informations complémentaires, relatives aux joies et parfois aux difficultés rencontrées par les adoptants, ainsi qu'au vécu des enfants au sein de leur famille adoptive.

➤ **Procédures dédiées à l'adoption des enfants à besoins spécifiques et information des familles sur les spécificités de l'adoption d'un enfant grand et d'un enfant à besoins spécifiques**

Enfin, durant l'année 2012, l'équipe du PIC et le Pôle Santé ont poursuivi leur activité dans la mise en œuvre de la procédure d'accompagnement des projets d'adoption d'enfants à besoins spécifiques et de recherche de familles dans le cadre de la réception des dossiers d'enfants en « flux inversé », tout en renforçant la dimension de formation et de préparation dans ce domaine. (cf. Infra)

Malgré une baisse significative de son effectif au cours de l'année 2012, le Pôle Informations et Conseils a confirmé en 2012 sa place primordiale dans l'organisation de l'Agence, au bénéfice des candidats qu'elle accompagne.

L'équipe a offert un appui de qualité aux pôles géographiques dans leur mission d'accompagnement au quotidien des candidats. Elle s'est efforcée de répondre aux exigences accrues des adoptants, tant en termes de précisions sur la réalité de l'adoption internationale dans chaque pays partenaire qu'en matière d'aide à l'orientation.

En 2013, le Pôle Informations et Conseils relèvera de nouveaux défis visant notamment à une interaction renforcée avec les différents services du siège mais aussi avec les correspondants départementaux de l'AFA, afin de développer des synergies au bénéfice des candidats qui se tournent vers l'Agence.

2. LE SITE INTERNET : PLUS DE 5 MILLIONS DE VISITEURS

Lancé le jour de l'inauguration officielle de l'Agence, le 18 mai 2006, le site de l'AFA (www.agence-adoption.fr) a accueilli plus de **5 200 000** visiteurs. (1 900 connexions journalières).

Ayant alors pour objectif de faire connaître l'Agence, ce site a toujours eu pour volonté et ambition d'apporter une information exhaustive sur la situation de l'adoption internationale.

On y retrouve notamment :

- le rôle et les missions de l'AFA et tout particulièrement son rôle auprès des familles ;
- le guide de l'adoption à l'international ;
- la situation de l'adoption internationale et les « fiches pays » ;
- la collection des 12 cahiers psychologiques pour l'accompagnement de l'enfant.

Par ailleurs, afin de faciliter la communication et les échanges avec les Conseils généraux, le site Internet est doté d'un "**Espace pro**" ouvert aux correspondants départementaux de l'AFA (Juillet 2006).

Afin de soulager le Pôle Informations et Conseils, le site Internet va entrer dans une phase interactive, dite relationnelle, dès l'année 2009 : désormais, tout candidat accompagné par l'AFA, peut ouvrir un **espace personnel** qui lui permet de suivre l'état d'avancement de son projet d'adoption à l'international.

En 2011, un **espace institutionnel** est créé pour faciliter la communication et les échanges entre les membres du Bureau, du Conseil d'Administration, de l'Assemblée Générale et du Comité de suivi de l'AFA. Une évolution vers la dématérialisation (publication et consultation en ligne, téléchargement de documents, comptes-rendus, etc.) qui permet de limiter les consommations de papier et, donc, l'impact de l'Agence en matière d'empreinte écologique (taxe carbone, consommables...).

En novembre 2012, le site Internet accueille une toute nouvelle rubrique : l'AFA TV. Regroupées sur une seule et même page, les vidéos produites durant l'été 2012 sont ainsi accessibles au plus grand nombre (grand public, presse, publics professionnels, pays partenaires, etc.).

Fin décembre 2012, le **site de l'A.F.A.** fait l'objet d'un « **relifing ergonomique, éditorial et design** ». Pour parfaire la cohérence avec les espaces "pro" et "institutionnel", un nouveau bandeau est créé : le message principal "L'enfant au cœur de nos priorités" est clamé haut et fort, s'inscrivant dans l'identité même de l'Agence.

Afin d'améliorer la navigation, les menus et le rubriquage sont proposés dès la page d'accueil. Toujours dans un souci d'harmonisation ergonomique et de confort d'utilisation, l'emplacement des liens, menus et fonctionnalités est harmonisé tout au long de la consultation du site.

En termes de ligne éditoriale, place est faite à l'actualité de l'adoption internationale. Désireuse de coller aux nouveaux usages Internet, l'Agence met en valeur un contenu exhaustif et interactif (photo, vidéo, livret interactif, carte monde, profil des adoptants, etc.). Répondant à ses obligations en matière d'accompagnement, elle a attaché un soin tout particulier pour favoriser l'accès à la palette de services proposée à tout candidat à l'adoption.

B)- L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

1. ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

a. Accompagnement, information et conseil en santé

Le médecin de l'Agence apporte aux familles une information sur la santé des enfants et un soutien tout au long de la procédure. Il délivre au quotidien une aide à la compréhension des exigences de santé du pays concerné et, à la demande du candidat, une aide à la lecture du rapport sur l'enfant lors de la proposition d'apparementement ; enfin, pour les principaux pays d'origine dans lesquels l'AFA exerce son activité, une aide à la préparation à l'adoption, lors de journées dédiées au siège.

Une information médicale est régulièrement mise en ligne sur le site internet de l'Agence (rubrique adoption et santé, fiches santé par pathologie et par pays) et rappelée dans les annexes des projets de mise en relation sur les différents risques de santé les plus souvent rencontrés.

Lorsqu'une famille se montre ouverte à un projet d'adoption d'enfant à besoins spécifiques (EBS), l'évaluation de sa capacité à accueillir ce profil d'enfant porte sur son projet et ses limites, mais également, au plan pratique, sur les possibilités de soins spécialisés (médicaux, chirurgicaux, psychomotricité, orthophonie, psychothérapie...). Dans ce cadre, un travail d'approfondissement du projet d'adoption est primordial afin de garantir au mieux la réussite de l'adoption envisagée.

Un questionnaire médical « EBS » est adressé aux seuls candidats ayant confirmé leur souhait d'accueillir un enfant à besoins spécifiques. Il a pour objectif d'aider les adoptants à préciser -si possible avec l'appui de leur médecin traitant qui les connaît chacun personnellement- leur projet d'adoption et à délimiter leurs capacités d'accueil.

A réception de ce questionnaire rempli, un entretien approfondi et personnalisé est mené par le médecin avec les candidats. Cet entretien leur permet d'échanger sur les particularités qu'ils se sentent en mesure d'accepter chez un enfant et sur les points pour lesquels ils ont besoin d'informations complémentaires (évolution scientifiquement connue de telle ou telle pathologie, prises en charge à prévoir, accès aux soins, disponibilité nécessaire, soutien familial à prévoir, notamment). Des précisions techniques et terminologiques leur sont aussi données. Sont retenus dans le « vivier AFA-EBS » les projets susceptibles de répondre aux demandes fréquemment adressées par les pays partenaires de l'Agence et d'aboutir à des propositions d'apparementement qualitatives.

De manière plus générale, dès réception d'une proposition d'enfant et avant toute prise de décision, le candidat à l'adoption est incité à prendre contact rapidement avec le médecin de l'Agence, pour une aide à la compréhension de la proposition d'apparementement qui lui est faite.

Le médecin participe à la commission EBS qui se réunit une à deux fois par mois et permet d'étudier les divers projets et, le cas échéant, de prévoir leur aboutissement. Au total, 17,5% des enfants adoptés en 2012 par l'AFA présentaient à l'arrivée en France, un ou des problèmes de santé physique signalés dans leur dossier médical.

b- Accompagnement médical et formation des familles par pays

Le médecin dispense régulièrement aux adoptants des matinées de formation et préparation spécifiques par pays d'origine des enfants (Russie, Chine, Madagascar, Burkina Faso, Togo, Colombie ...), notamment sur les pathologies et troubles du développement rencontrés, la qualité des professionnels et structures de santé, les conditions de vie et de prises en charge des enfants, les risques et particularités culturelles à connaître.

c- Déplacements et interventions du médecin de l'AFA dans les départements

Cinq déplacements ont eu lieu en 2012 : Le Mans, Paris, Clermont-Ferrand, Toulouse et Marseille.

Dans ce cadre, plusieurs thématiques ont été développées, notamment la présentation des missions de l'AFA ; les différents profils d'enfants adoptables aujourd'hui ; les enfants à besoins spécifiques : leurs besoins particuliers et les qualités nécessaires à leur prise en charge ; les pays en recherche de parents pour des enfants à besoins spécifiques, quels pays et pourquoi ?

Chaque intervention du médecin se prolonge par un temps de questions et débat avec la salle permettant dans ce cadre des échanges interactifs et approfondis.

d- Groupes de travail et recherche en santé

- Lancement d'un groupe de travail avec une chercheuse du CERMES3 (INSERM/CNRS/Université Paris Descartes) autour d'une étude portant sur les « Trajectoires d'accompagnement et de prises en charge des enfants originaires d'Europe adoptés entre 2007 et 2010 par l'intermédiaire de l'AFA.
- Participation au comité scientifique et Co-organisation avec SAF France du 3ème colloque international prévu à Paris les 30 et 31 mai 2013 sur les troubles causés par l'alcoolisation prénatale : prévention, diagnostic et accompagnement
- Participation au groupe de travail piloté par la DGCS, le SAI et le CREAIC Picardie sur une recherche nationale portant sur le « Devenir des enfants adoptés à l'internationale »
- Participation à des réunions techniques avec d'autres médecins de l'adoption (COCA, médecins d'OAA) sur des thématiques diverses.

e- Publications

Article en cours sur la santé des enfants adoptés en Europe entre 2007 et 2010 via l'AFA. Article « Adoption internationale : évolution des risques de santé chez les enfants » publié en 2012 à la demande de la Société de pathologie exotique et Springer-Verlag, France 2012.

2. ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

a. Mission d'accompagnement des candidats à l'adoption et des parents adoptifs

Le nouveau visage de l'adoption internationale -avec une tendance avérée à l'augmentation de l'âge des enfants et avec de nouvelles particularités pour les enfants privés de famille dans les pays partenaires de l'Agence et en fort besoin d'adoption-, a conduit l'AFA à accroître considérablement l'accompagnement psychologique des adoptants, afin de favoriser la création d'un espace d'échanges, de préparation et de formation des futurs parents.

La psychologue de l'Agence accorde une écoute bienveillante, prodigue des conseils et propose un soutien aux familles désireuses d'un accompagnement permettant la meilleure adéquation entre leur projet d'adoption, les besoins des enfants et les attentes des pays.

Sont proposées aux futurs adoptants des séances de préparation et de sensibilisation, favorisant l'accès au conseil en santé physique et mentale des enfants, pour assurer au mieux les conditions de réussite de leur projet. Cette démarche est renforcée pour tenir compte de l'évolution de la législation de nos pays partenaires qui exigent une préparation obligatoire à tout candidat étranger.

L'année 2012 a également été marquée par la poursuite de la constitution d'un réseau d'acteurs professionnels « psy » spécialisés dans le domaine de l'adoption qui exercent dans les départements dans le but d'effectuer des orientations pour des suivis et prises en charge les plus pertinents possibles pour les adoptants.

S'agissant des enfants à besoins spécifiques, un accompagnement des projets d'adoption est réalisé. La psychologue de l'Agence est également chargée du pilotage de la commission dédiée aux EBS :

- Identification des candidats potentiels (questionnaire et entretien enfants grands/fratrie),
- Identification des limites des projets des adoptants dans le cadre de la procédure en flux inversé (entretiens téléphoniques auprès des familles et des CG),
- Analyse des profils d'enfants proposés en flux inversé,
- Participation à la décision de pré-apparement.

b. Mission d'aide des professionnels de l'Agence à l'accompagnement des postulants

Un travail de soutien et d'étayage du personnel est proposé lorsque celui-ci est confronté à la gestion de situations complexes ou difficiles (refus formulés par les pays d'origine/demande de compléments/demande de contacts professionnels...)

3. LA COMMISSION « ENFANTS A BESOINS SPÉCIFIQUES »

Les pays d'origine adressent de plus en plus fréquemment à l'AFA des dossiers d'enfants porteurs de besoins spécifiques. Dans le cadre de cette procédure, les pays d'origine ont deux possibilités :

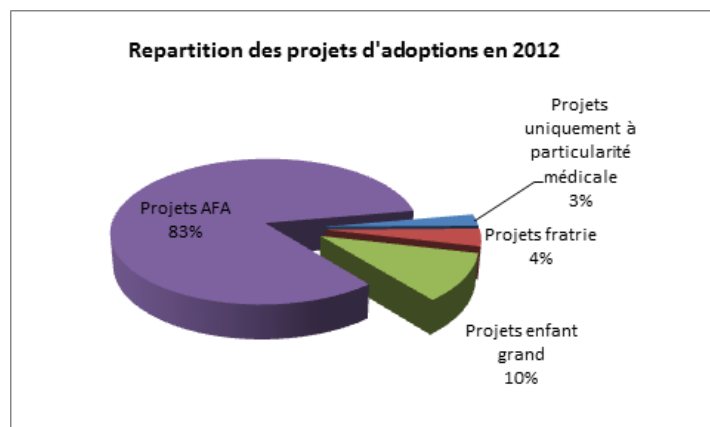
- **La procédure classique** : un dossier d'enfant à besoins spécifiques peut être destiné à une famille déjà candidate dans le pays en question et identifiée par ce dernier ;
- **La procédure en flux inversé** : les pays partenaires de l'Agence lui adressent des dossiers d'enfants non apparentés, en vue d'une recherche de famille par l'AFA.

L'AFA observe une augmentation progressive des candidatures des enfants à besoins spécifiques autant dans le cadre de la procédure dite « classique » que dans le cadre de la procédure dite en « flux inversé ».

Données pour les enfants	2012 en %	2011 en %
Ayant un problème de santé signalé	17%	16%
Ayant + de 5 ans	37,5%	31%
Ayant + de 6 ans	32%	26%
Adopté en fratrie de 2	24%	15%
Adopté en fratrie de 3	6%	3%

L'AFA comptait au 20/11/2011, **6008** dossiers actifs. Parmi ces dossiers ont été identifiés :

- **1014** projets « enfant à besoins spécifiques » ;
- **631** projets un enfant 6 ans et plus ;
- **229** projets pour une fratrie ;
- **154** projets uniquement à particularité médicale.



Créée en 2009, la procédure dédiée aux projets d'adoptions d'enfants à besoins spécifiques n'a cessé de se développer et d'accroître considérablement l'efficacité de ses actions d'accompagnement et de préparation des candidats. Pilotée par le Pôle Santé, cette procédure est centrée sur une commission interne regroupant le médecin, la psychologue, un conseiller du Pôle Informations et Conseils et un rédacteur. Sont considérés comme « à besoins spécifiques » :

- les enfants âgés de 6 ans et plus,
- les fratries de 3 enfants ou plus,
- les enfants ayant une histoire lourde ou stigmatisante,
- les enfants ayant un handicap ou un problème de santé.

La procédure « AFA-EBS » consiste en un accompagnement. Il est proposé aux candidats ouverts à l'accueil d'un enfant pour lequel il est plus difficile de trouver une famille. Cette procédure de travail interne à l'Agence est amenée à évoluer et à s'améliorer de manière continue, le but étant d'aider les futurs parents à dessiner précisément les limites de leur projet. Dans la mesure où, conformément à la loi, l'Agence n'opère aucune sélection des familles, elle a élaboré des pistes de travail innovantes, guidées par l'intérêt supérieur de l'enfant.

Par ailleurs, eu égard aux difficultés posées par l'adoption d'un enfant dont les besoins spécifiques rendent difficile la recherche d'une famille, un effort collectif a été poursuivi, notamment sur la préparation des candidats et sur l'information qui leur est délivrée. C'est la raison pour laquelle, la commission pluridisciplinaire « EBS » a envisagé de mettre en place des journées de préparation dont l'objectif est de mieux préparer et de mieux accompagner les familles.

Dans un souci constant d'amélioration de la préparation des candidats, le dispositif d'accompagnement EBS renforcé, vise les objectifs suivants :

- Consolider l'information donnée à tous les candidats de l'AFA ayant un projet pour un enfant avec une particularité médicale ou un enfant grand ou une fratrie, sur le profil psychologique des enfants ;
- Aider les candidats à préciser les limites de leur projet et à déterminer leur capacité d'accueil ;
- Favoriser un accompagnement de proximité et personnalisé des familles ;
- Repérer les projets « EBS » ;
- Harmoniser les outils de formation des candidats ;
- Optimiser le temps de travail consacré à l'accompagnement des candidats.

La proposition d'intervention consiste en une articulation entre un travail d'information sur les besoins du développement d'un enfant accueilli ainsi que sur les compétences requises des parents d'accueil et l'évaluation de la capacité à accueillir un enfant à besoins spécifiques (en flux inversé).

Le but de cette intervention est de moduler avec les adoptants une approche différente concernant l'adoption des EBS avec une particularité médicale ou psychologique par :

- La sensibilisation des parents à l'image d'un enfant qui a besoin d'être accompagné dans sa maturation et dans les différentes étapes de son développement quel que soit son âge.
- Le fait de permettre aux parents de décrypter au mieux le comportement de l'enfant afin de faciliter l'intégration de l'enfant dans sa nouvelle famille.

La psychologue estime qu'un dispositif renforcé, proposé aux parents ayant le projet d'adopter un enfant à besoins spécifiques, permettrait de développer et de mobiliser les compétences des familles, les comportements des parents ayant une influence puissante et modifiable sur les comportements de leur(s) futur(s) enfant(s).

Durant l'année 2012, le Pôle Informations et Conseils de l'Agence ainsi que le Pôle Santé ont renforcé leur activité dans la mise en œuvre de la procédure d'accompagnement des projets d'adoption d'enfants à besoins spécifiques et de recherche de familles dans le cadre de la réception des dossiers d'enfants en « flux inversé ».

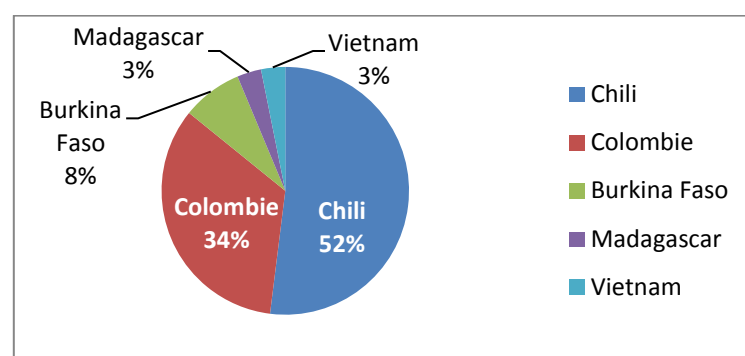
De plus, une augmentation significative des demandes d'informations et de conseils par les candidats à l'adoption sur la réalité du profil des EBS a également été constatée par les services de l'AFA.

Ainsi, depuis 2010, 263 familles (80 en 2010, 86 en 2011) ont été accompagnées dans le cadre de la délimitation de leur projet d'accueil d'un enfant à besoins spécifiques.

Dans le cadre de la procédure dite en « flux inversé », l'Agence a été destinataire cette année de 128 candidatures d'enfants parmi lesquels 23 fratries de 2 enfants, 9 fratries de 3 enfants, 1 fratrie de 4 enfants et 1 fratrie de 5 enfants.

De janvier à décembre 2012, sur les **81 dossiers d'enfants** réceptionnés en flux inversé, **41** ont fait l'objet d'une recherche de famille par la commission EBS et sur les 15 familles repérées, 3 adoptions ont pu être finalisées et 7 sont encore en cours.

En 2012, la Colombie et le Chili ont tout particulièrement sollicité l'Agence pour ce type de procédure. Le Vietnam, Madagascar et le Burkina Faso ont également adressé de manière plus ponctuelle des demandes de recherches de familles.



Depuis sa création, la commission dédiée aux enfants à besoins spécifiques de l'Agence a engagé un travail visant à créer des outils de formation relatifs à l'adoption d'enfants à besoins spécifiques : deux questionnaires (santé et enfant-grands/fratries), des fiches synthétiques étayant la présentation de dossiers des enfants en flux inversé, des modules de réflexion (AFA-APEC, AFA-EFA, AFA-MASF & APPO), un « cahier psy » ainsi que des dispositifs pour l'audit des procédures dédiées à l'adoption des enfants à besoins spécifiques.

En outre, à la suite des réflexions menées en 2012, les systèmes d'information de l'Agence font l'objet de développements progressifs, avec notamment la mise en place d'un logiciel de traitement dédié au suivi des procédures d'adoption d'EBS, outil d'élaboration de statistiques simplifié permettant une connaissance en temps réel du flux de dossiers en gestion.

Enfin, tout au long de l'année, eu égard aux difficultés posées par l'adoption d'un enfant dont les besoins spécifiques rendent difficile la recherche d'une famille, la commission pluridisciplinaire EBS de l'Agence a envisagé de mettre en place en 2013 un comité de suivi sur le devenir des enfants adoptés : il s'agit de toujours mieux préparer et mieux accompagner les familles.

Pour soutenir ce projet, a été envisagé l'accueil en 2013 d'une stagiaire, étudiante en psychologie, dont la mission principale consistera à recueillir des données (selon une grille de lecture préétablie), avec deux focus :

- le devenir des enfants adoptés par l'intermédiaire du programme « *vacaciones de verano* », volet piloté par le médecin de l'Agence,
- « le flux inversé » pilotée par la psychologue.

La mise en œuvre d'un comité de suivi sur le devenir des enfants adoptés en flux inversé constitue un atout pour l'Agence et une aide précieuse pour la préparation des familles ainsi qu'un gage de qualité vis-à-vis des différents acteurs qui interviennent dans ce domaine, particulièrement les Conseils généraux et les APPO.

Qu'est-ce que le « logiciel EBS » ?

Ces dernières années, une évolution du profil des enfants proposés à l'adoption internationale est constatée. L'Agence observe depuis 2010 une évolution des projets de candidats, demandes souvent influencées par la réalité de l'adoption internationale. Les services de l'AFA – le Pôle Informations et Conseils, le médecin et la psychologue de l'Agence- ont développé un cadre de travail dédié aux EBS.

Les activités liées à cette mission regroupent deux procédures menées par la « commission EBS » :

- L'accompagnement de la réflexion des candidats envisageant d'adopter des EBS ;
- La recherche de famille dans le cadre de la procédure en flux inversé.

Face à la forte demande des pays partenaires et au temps de travail conséquent consacré à cette mission par la « Commission EBS », l'Agence a souhaité s'impliquer davantage dans la création d'un nouvel outil de travail.

Aujourd'hui, le « module EBS » est intégré au système d'information (SI) de l'Agence. Le traitement des dossiers en flux inversé gagne en réactivité et en fluidité. Les fonctionnalités ont été pensées pour faciliter le travail préparatoire de la commission EBS comme l'enregistrement des fiches-enfants ou la recherche de candidats potentiels, mais aussi pour permettre l'étude des pré-apparetements au cours des commissions EBS.

En 2013, des ajustements seront apportés au module EBS, ajustements nécessaires pour continuer à suivre les dossiers d'adoption des procédures EBS avec toujours plus d'attention et de rigueur.

4. RÉUNIONS DE PRÉPARATION DES FAMILLES

Afin de mieux préparer les familles à l'arrivée de leur enfant et ainsi de répondre à la demande croissante des pays d'origine, l'Agence a mis en œuvre des sessions de formation rassemblant sur une journée des groupes de familles.

Ainsi, près de 210 personnes ont été accueillies dans les locaux de l'Agence au cours de 15 réunions de préparation. Ces journées de préparation, organisées à l'attention des familles candidates à une adoption en Chine, en Russie, au Burkina Faso et au Togo sont l'occasion d'aborder diverses thématiques selon trois axes : procédure dans le pays, santé et psychologie. Le contenu de ces temps de préparation est adapté en fonction de la demande de chaque pays et dispensé par le rédacteur en charge de la gestion du dossier des familles, par le médecin et la psychologue. Sur le premier axe, une information précise est donnée aux familles sur chacune des étapes de procédure depuis la constitution du dossier jusqu'au retour en France. Des informations sont données sur les délais, les coûts et les obligations des familles. A cette occasion, le rédacteur est disponible pour répondre à leurs questions. Sur le deuxième axe, le médecin de l'AFA évoque les conditions de vie dans le pays, les conditions d'accueil des enfants, leur profil et leur dossier médical. Enfin, la psychologue anime des ateliers visant à évaluer les capacités d'introspection des familles et leur dispense des conseils pour mieux gérer les émotions engendrées par le cheminement vers l'adoption d'un enfant. Par la suite, elle aborde des sujets théoriques sur l'attachement, les différents stades de développement des enfants et fournit des clés de compréhension aux familles afin de faciliter la mise en lien avec leur futur enfant. Ces journées de préparation seront étendues en 2013 à la Thaïlande.

La Russie a, pour sa part, fixé un programme de formation comportant un nombre d'heures minimal et maximal. De ce fait, l'Agence s'est appuyée sur son réseau de correspondants départementaux afin de valoriser les temps de préparation consacrés aux familles. Grâce à une forte mobilisation des services adoption des conseils généraux et notamment à la participation d'un groupe pilote rassemblant une douzaine de correspondants, des attestations conformes ont pu être délivrées permettant aux familles de déposer un dossier complet auprès des juridictions russes. Le contenu de ces journées de préparation sera approfondi au cours des prochains mois, intégrant notamment un outil permettant d'évaluer les acquis des familles à l'issue de ces temps de préparation. Le volet psychologique de ces formations sera également renforcé.

Par ailleurs, l'AFA continue d'organiser des réunions de préparation au départ à l'attention des familles qui s'apprêtent à partir à la rencontre de leur enfant. Ces journées sont organisées lorsque plusieurs familles se déplacent dans un même pays simultanément. Deux réunions de préparation au départ ont été organisées en 2012 auxquelles s'ajoute la réunion de préparation des familles participant au programme des *vacaciones de verano*.

C)- LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION A L'ADOPTION DES ENFANTS A BESOINS SPECIFIQUES

La campagne, réalisée par la société de production **Warriors in Prod**, se décline sous forme de 3 projets interdépendants :

a. Un film vidéo institutionnel présente l'Agence Française de l'Adoption au travers de son action. Il est exclusivement centré sur le profil des enfants actuellement proposés à l'adoption internationale, sur la nécessaire prise en compte de leurs besoins pour viabiliser un projet d'adoption et sur l'accompagnement proposé à cet effet par l'AFA.



b. Une série de 10 « mini -films » développe les thèmes abordés dans le film institutionnel. Ces mini-films sont à la disposition des familles sur notre site internet : www.agence-adoption.fr

- 1- L'AFA et ses missions
- 2- Le contexte actuel de l'adoption internationale
- 3- Constituer son pré-dossier avec l'AFA
- 4- Prise en charge des projets d'adoption par l'AFA
- 5- Préparation des familles
- 6- Accompagnement des familles
- 7- Accompagnement d'un projet d'enfant à besoins spécifiques
- 8- Vacances de Verano
- 9- Arrivée de l'enfant
- 10- Suivi des enfants adoptés



c. Un documentaire de 52 minutes, diffusé tout d'abord par l'intermédiaire des correspondants départementaux AFA, interlocuteurs de proximité des candidats à l'adoption, a pour ambition de sensibiliser les familles à l'adoption des **enfants à besoins spécifiques**. Ce documentaire a fait l'objet d'une mise en ligne sur le site de l'AFA en février 2013.

Aujourd'hui, de plus en plus de pays d'origine recherchent, pour l'adoption internationale, des familles prêtes à accepter des enfants dont les besoins sont spécifiques : *enfants grands (5 ans et plus), fratries, enfants ayant une histoire lourde ou stigmatisante, ou enfants affectés d'un handicap ou d'un problème de santé.*

Dans ce documentaire intitulé « **Il était une fois... Notre Histoire ?** », quatre familles accompagnées par l'AFA ont accepté de témoigner sur l'adoption qu'elles viennent de vivre (enfants grands, fratries, enfant avec problème de santé), sur les difficultés rencontrées et surmontées. Parallèlement, le **Dr Jean-Jacques CHOULOT** (pédiatre de la Consultation d'Orientation et de Conseil en Adoption de Pau (COCA)- Ancien Chef du service de pédiatrie du Centre hospitalier de Pau), le **Dr Nicole GUÉDENEY** (pédopsychiatre - Institut mutualiste Montsouris - Paris), le **Dr Marie-Odile PÉROUSE de MONTCLOS** (Chef du Service de Psychologie et Psychiatrie de l'Enfant et l'Adolescent - Responsable de la Consultation Adoption Internationale - Centre Hospitalier Sainte-Anne) et le **Dr Jacky ISRAEL** (pédiatre), tous experts de l'adoption, portent un regard professionnel sur les réflexions de ces familles et délivrent des éléments de progression vers l'enfant.

Cette maturation par étape, guidée par des professionnels de l'adoption et les familles qui les ont précédés, permet à chacun d'effectuer un travail sur lui-même, de solliciter, tout au long du parcours, l'appui du Conseil général et l'accompagnement de l'opérateur et des associations de familles adoptives.

La réussite d'un projet tourné vers un de ces enfants nécessite préparation, demande et volonté des adoptants qui doivent rester acteurs de leur projet mais aussi des adoptés qui doivent être informés et consultés dès qu'ils sont en âge de comprendre ce qui leur arrive. Elle nécessite également disponibilité en affection, en temps et en énergie des adoptants pour permettre aux enfants de s'attacher et de s'intégrer à leur rythme. Enfin, il s'agit d'un projet de vie adapté aux capacités des enfants et pas seulement aux rêves des parents.

IV- RENFORCEMENT DES SYNERGIES AVEC LES DÉPARTEMENTS

Le renforcement des synergies entre l'AFA et ses correspondants départementaux participe d'une volonté affirmée de l'Agence. Il s'inscrit d'ailleurs dans le cadre du nouveau protocole AFA-départements (approuvé par l'Assemblée Générale du 24 mai 2012) et dans la dynamique des actions visées par la Convention d'Objectifs et de Gestion 2012-2014.

Ce travail de complémentarité entre le siège de l'Agence et les services adoption des départements est essentiel dans la conduite d'un accompagnement de qualité en direction des candidats à l'adoption et des familles adoptives.

A)- DÉPLACEMENTS AUPRES DES CONSEILS GÉNÉRAUX

Au cours de l'année 2012, l'Agence a renforcé sa présence auprès des départements, à l'occasion de déplacements visant à :

- répondre à des demandes d'intervention lors de réunions d'information de candidats à l'adoption (en Essonne, à la demande du service des adoptions et de l'accès aux origines),
- intervenir dans le cadre d'une soirée d'échanges avec des familles (dans la Nièvre, à l'initiative d'EFA),
- rencontrer les correspondants départementaux (Guadeloupe, Réunion) tant dans le cadre de leur rôle que dans les liens de travail établis par les conseils généraux avec des pays partenaires (exemples : Haïti, Madagascar), et dans le but d'envisager des liens de coopération,
- favoriser avec les équipes adoption et les responsables des services d'aide sociale à l'enfance des échanges sur les outils mis à disposition par l'Agence (exemple : campagne vidéo sur l'adoption des enfants à besoins spécifiques),
- échanger avec les équipes et les adoptants eux-mêmes sur les particularités médicales des enfants confiés à l'adoption et sur les projets pouvant être construits aujourd'hui, au vu de la réalité de l'adoption internationale (voir supra : accompagnement médical),
- promouvoir des échanges de bonnes pratiques autour des exigences des partenaires étrangers en matière de suivi post-adoption (notamment pour les enfants originaires de Russie), confrontées à réalité du terrain (Yvelines en mai 2012 et Seine-Saint-Denis en juin 2012),
- participer et soutenir les initiatives départementales (exemple : conférence-débat « Famille adoptive, famille comme une autre ? » organisé par l'espace départemental adoption de Loire-Atlantique).

B)- SESSIONS DE FORMATION A PARIS

Comme chaque année désormais, les correspondants départementaux de l'AFA ont pu bénéficier de deux sessions de formation/échanges en regroupement national à Paris.

Les journées de mars 2012 ont permis de présenter en détail le **nouveau cadre de l'action de l'AFA**, qui venait de réviser sa convention constitutive et qui travaillait à la refonte du protocole AFA-départements ainsi qu'à la mise en place de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2012-2014. Dans ce contexte, les correspondants départementaux ont pu échanger autour d'une présentation détaillée de la règle du dossier unique et de sa mise en œuvre concrète, impliquant la systématisation d'un entretien initial détaillé avec les candidats. Pour ce faire, une trame a été proposée aux correspondants départementaux qui sont invités à réaliser cet entretien toutes les fois où cela est possible, l'AFA-Paris assumant lesdits entretiens à titre subsidiaire. Marianne SCHULZ, juriste en charge du dossier de l'adoption au bureau de la protection de l'enfance et de l'adolescence de la DGCS, est intervenue à deux reprises, pour dispenser une **formation sur les différences entre adoption simple et plénière**, puis, le lendemain, pour introduire un atelier de réflexion sur les **aspects juridiques et les difficultés du suivi post-adoption**.

Enfin, comme il est de coutume, un temps important a été consacré aux présentations, par les rédacteurs de l'AFA, de **l'actualité des pays partenaires**, avec des focus sur la Chine, la Colombie, Haïti, le Mali, la Bulgarie et la Russie.

En octobre 2012, les « **journées d'automne** » ont offert aux correspondants de l'AFA une **rétrospective de l'adoption internationale** ainsi qu'une présentation détaillée des données socio-familiales de l'adoption internationale, grâce aux interventions respectives de Monsieur Yves DENÉCHÈRE, professeur d'histoire contemporaine à l'Université d'Angers, membre du CSA et du Docteur Julien PIERRON, médecin généraliste, auteur d'une thèse sur l'adoption internationale, membre de l'association « la Voix des Adoptés ».

Dans la même journée, un temps de rencontre avec les rédacteurs du siège de l'Agence a permis une **actualisation des connaissances sur l'état de l'adoption internationale** dans les pays partenaires de l'AFA.

La deuxième journée a consisté en une matinée consacrée à la thématique de l'accompagnement des **projets d'adoption des enfants à besoins spécifiques** (aspects liés à la procédure, volets psychologique et médical). L'après-midi a été l'occasion d'une présentation de la **campagne vidéo** menée par l'AFA en 2012 et a donné lieu à la projection d'un support vidéo relatif au profil des enfants confiés à l'adoption internationale (voir détail infra), suivie d'un débat avec l'ensemble des participants.

A titre d'exemple, le tableau ci-dessous synthétise les évaluations effectuées au terme des journées de formation d'octobre 2012 :

Inscrits	Participants	Réponses au questionnaire	% de satisfaits Sur l'organisation (bonne et très bonne)	% de satisfaits Sur le contenu (bon et très bon)
132	131 (88 CG)	117	89,17	91,74

C)- GROUPE DE TRAVAIL INTERDÉPARTEMENTAL « PRÉPARATION DES FAMILLES »

Ce groupe de travail a trouvé son origine dans la nécessité, consacrée par la nouvelle législation russe, de dispenser une formation à tous les candidats à l'adoption d'un enfant originaire de ce pays. Selon les régions russes, l'exigence porte sur un temps de formation compris entre 30 à 80 heures.

Très naturellement, ce sujet a fait l'objet de nombreux échanges entre les correspondants départementaux, en particulier par le biais de la liste « AFA actualités », où de multiples interrogations ont été soulevées tant sur le fond que sur la forme. C'est la raison pour laquelle l'Agence a décidé d'aborder ce sujet lors des journées d'automne des correspondants départementaux. Toutefois, il a paru indispensable de prolonger les échanges engagés afin qu'une réflexion commune approfondie soit menée.

C'est dans ce contexte que Monsieur Jean-Michel RAPINAT, Directeur-adjoint de l'AFA, a proposé aux Conseils généraux la création d'un groupe de travail dédié. L'objectif de ce groupe est de proposer des solutions aux problématiques rencontrées, en se fondant sur les pratiques actuelles des Conseils généraux et dans le respect de leurs positionnements respectifs.

Ce groupe de travail est **composé de 12 départements** (Seine-Saint-Denis, Indre-et-Loire, Var, Gard, Somme, Haut-Rhin, Nord, Loiret, Seine-Maritime, Bouches-du-Rhône, Deux-Sèvres, Rhône) **et de membres de l'AFA** (représentants de l'équipe de direction, du pôle santé et du pôle Europe).

Il s'est déjà réuni à deux reprises les 8 novembre et 10 décembre 2012.

Plutôt que d'appliquer de manière contextuelle cette exigence de la Russie, les échanges de ces deux premières réunions ont conduit à envisager que soit donné un véritable sens à sa mise en œuvre.

Une réflexion plus globale sur la formation préalable des candidats pourrait être menée, ceci étant d'autant plus opportun que plusieurs pays commencent à suivre l'exemple de la Russie en exigeant le même type d'attestation. La formation collective, avec des interventions de professionnels et d'experts, pourrait par exemple être développée. Dès lors, **un travail plus global sur la thématique centrale de la préparation des familles, élargi à d'autres pays que la Russie, représenterait pour les Conseils généraux une occasion unique de valoriser leur action.**

D'ores et déjà, le groupe a vu émerger la proposition concrète de la mise en place d'un **référentiel commun à l'ensemble des départements**. Ce document aurait pour objectif de faciliter la tâche des départements face aux exigences russes et de garantir une équité de traitement entre les candidats tout en valorisant l'investissement individuel. Il pourrait par ailleurs s'assortir d'un répertoire d'experts partenaires (associations, pédiatres...) avec lesquels il est possible de collaborer en termes de préparation des familles. **Une troisième rencontre du groupe de travail devrait être proposée au début de l'année 2013.**

D)- ÉVOLUTION DE L'INTERFACE INFORMATION AVEC LES DÉPARTEMENTS

Au cours de l'année 2012, le système d'information (SI) de l'Agence a connu différentes évolutions.

Que ce soit dans le but de fluidifier le flux de traitement des dossiers d'adoptions ou en vue d'améliorer les interactions et échanges avec nos différents correspondants (locaux étrangers et départementaux), le SI a été consolidé et offre désormais plus de fonctionnalités.

➤ **Fonctionnalités « statistiques »**

Ce module initié en 2011 est aujourd'hui indispensable à la gestion des dossiers d'adoption. Les correspondants départementaux et locaux étrangers ont accès à ce module pour établir leurs propres statistiques par département ou par pays. Le niveau de détails de ces extractions est important, ce qui permet une analyse fine des dossiers d'adoption.

➤ **Fonctionnalités « alertes »**

En 2012, les alertes émises par voie électronique, qui permettent aux rédacteurs et aux correspondants de suivre l'évolution des dossiers d'adoption, ont été mises à jour et adaptées. Ces alertes sont envoyées automatiquement par le SI pour informer, avertir et relancer à chacune des étapes du dossier d'adoption.

➤ **Fonctionnalités « usuelles »**

En 2012, le SI a évolué pour s'adapter aux contraintes des pays d'origine. L'ajout de nouveaux items, notamment des dates, permet maintenant un suivi des dossiers plus précis. Les correspondants locaux à l'étranger et les correspondants départementaux ont un accès sécurisé et restreint sur le SI de l'Agence. Cet accès en consultation, divisé par département ou par pays, leur permet de visualiser le dossier d'adoption dans son ensemble.

➤ **Fonctionnalités sur l'Espace Personnel**

L'espace personnel (EP) en ligne, apporte aux candidats plus de souplesse en cas de modification de leur projet d'adoption, ou encore de déménagement. Ils peuvent directement dans cet espace procéder aux modifications désirées, des alertes sont alors émises vers les rédacteurs et les correspondants départementaux.

Fin 2012, de nouveaux projets ont été mis à l'étude en vue d'une finalisation sur l'année 2013. Il s'agit de nouvelles fonctionnalités pour effectuer un suivi des rapports post-adoption plus précis et régulier ou encore l'ajout de nouvelles étapes de procédure pour l'archivage et le versement des dossiers d'adoption à la Mission des Archives Nationales.

2ème partie : RAPPORT 2012 ORDONNATEUR

I- BUDGET 2012

L'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2012 (EPRD) du GIP-AFA a été approuvé par le Conseil d'administration du 12 octobre et l'Assemblée Générale du 3 novembre 2011. Il s'établit à hauteur de 4 026 659 €. Le budget, conformément aux dispositions de la LOLF, est voté par enveloppes au sein desquelles l'Ordonnateur peut procéder aux ajustements nécessaires en cours d'exécution par voie de transfert de crédits, sans avoir à présenter une délibération au CA.

- **L'enveloppe « fonctionnement »** permet de répondre aux besoins propres de l'Etablissement.
- **L'enveloppe « personnel »** est composée de l'ensemble des sommes utilisées au titre des rémunérations des personnels du GIP, en France, ainsi qu'au sein de ses pays partenaires.
- **L'enveloppe « investissement »** est utilisée pour toute acquisition de biens d'un montant supérieur à 500 euros.

Composition	Budget primitif	Budget modifié
Fonctionnement	1 546 659.00	1 381 659.00*
Personnel	2 450 000.00	2 100 000.00
Investissement	30 000.00	55 000.00
TOTAL	4 026 659.00	3 536 659.00*

**hors valorisation de l'apport des départements*

A)- MOUVEMENTS DE CRÉDITS ET OPÉRATIONS SIGNIFICATIVES

1. DÉCISION MODIFICATIVE DU 8 NOVEMBRE 2012

a. Prélèvement sur l'enveloppe « Fonctionnement » au bénéfice de la masse « Investissement »

Le transfert de crédits d'un montant de 25 000 euros de la masse « fonctionnement » (ligne 657 « charges spécifiques ») à l'enveloppe « investissement » (ligne 205 « concessions et droits »), a notamment permis de financer l'évolution de la base de données « AFA 2.0 » vers une nouvelle version. Celle-ci est désormais entièrement orientée vers le candidat et non plus vers son projet. L'ajout d'une table au sein de la base permet de conserver un numéro de candidat unique et identique tout au long de son parcours d'adoptant.

« AFA 3.0 » est agrémentée d'un outil de recherche des familles plus performant, notamment pour le traitement des recherches d'enfants à besoins spécifiques, d'un suivi post-adoption plus poussé et d'un outil permettant un archivage optimisé et réglementairement conforme aux recommandations de la Mission des Archives Nationales. « AFA 3.0 » est également plus stable et plus rapide car migrée sur un nouveau serveur linux et paramétrée de manière à optimiser les flux de données.

b. Prise en compte de la modification, en cours d'exercice, du montant de la subvention d'équilibre

Par arrêté de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (5 mai 2012), portant attribution de subvention du GIP, la DGCS a fixé le montant définitif de la subvention annuelle 2012 de l'Agence à hauteur de 2 478 371 euros.

La subvention pour charges de services publics, d'un montant initial de 2 689 609 €, a donc été diminuée de 211 238 €, en considération des modalités de calcul de la réserve de précaution. La décision modificative n°1 a permis au GIP de budgétairement prendre en compte cette importante diminution des recettes 2012.

c. Modification des sommes initialement budgétées au titre de l'intermédiation financière

La valorisation à la baisse des sommes initialement budgétées au titre de l'intermédiation financière, de 290 000 à 150 000 € (-140 000 €), a été nécessaire afin de mettre en adéquation les réalités opérationnelle et budgétaire de l'exercice 2012. En effet, il a été constaté une très faible reprise de l'adoption au Vietnam, impliquant une faible consommation des sommes initialement budgétées au sein de l'EPRD au titre des taxes d'enregistrement de dossiers imposées par les autorités de ce pays.

d. Modification des sommes initialement budgétées sur l'enveloppe salariale

En considération des importants efforts réalisés tout au long de l'exercice 2012 afin de préparer le GIP à une diminution de 17% de sa masse salariale au sein du projet de budget 2013 (cf. § B du rapport Ordonnateur), la décision modificative du 8 novembre 2012 a permis de mettre en adéquation les sommes effectivement mandatées, eu égard aux importantes économies réalisées et au contexte budgétaire de l'Etablissement.

Ainsi, la masse salariale initialement budgétée a été diminuée de 15.3%, chutant de 2 450 000 à 2 100 000 €.

Valorisation de l'action des départements

L'AFA a valorisé, pour l'exercice 2012, l'apport en masse salariale des départements à son action à hauteur de 1 328 600 €, après que le montant présenté aux administrateurs le 8 novembre 2012 (1 328 620.75 €) a été actualisé en fin d'exercice.

La méthode de calcul utilisée (cf. chapitre III du protocole AFA/Départements), approuvée lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 2012, a tenu compte des analyses préalables du groupe de travail AFA/départements/Etat dédié à l'actualisation du protocole, de l'Assemblée des Départements de France et de la Direction Générale des Finances Publiques.

Le montant présenté a été imputé, après une seconde saisine de la DGFIP, réalisée par l'Agent comptable public du GIP, sur les lignes 657 (produits) et 757 (charges).

Le GIP-AFA valorisera, en 2013, l'apport des départements par voie de décision budgétaire modificative, afin de disposer de données portant sur deux exercices consécutifs avant d'intégrer une prévision au sein de ses EPRD à venir.

B)- EXÉCUTION DU BUDGET : DÉPENSES DE L'AGENCE

1. EXÉCUTION GLOBALE

L'état des dépenses par section, après décision modificative N°1 du 8 novembre 2012, se compose de la manière suivante :

Exécution hors valorisation de l'action des départements

Composition	Budgété (après DM n°1/2012)	Exécuté 2012	Exécuté 2011	Taux de consommation 2012	Taux de consommation 2011
Fonctionnement	1 381 659.00*	1 169 453.47*	1 159 006,30	84.64%	82,39%
Personnel	2 100 000.00	1 957 481.19	1 927 248.34	93.21%	88.77%
Investissement	55 000.00	45 544.28	89 804.39	82.81%	74.84%
TOTAL	3 536 659.00*	3 172 478.94*	3 176 059.04	89.70%	85.89%

*Ce chiffre n'intègre pas la valorisation de l'action des départements de 1 328 600 euros

Exécution avec valorisation de l'action des départements

Composition	Budgété (après DM n°1/2012)	Exécuté 2012	Taux de consommation 2012
Fonctionnement	2 710 279.75	2 498 053,47	92.17%
Personnel	2 100 000.00	1 957 481.19	93.21%
Investissement	55 000.00	45 544.28	82.81%
TOTAL	4 865 279.75	4 501 078.94	92.51%

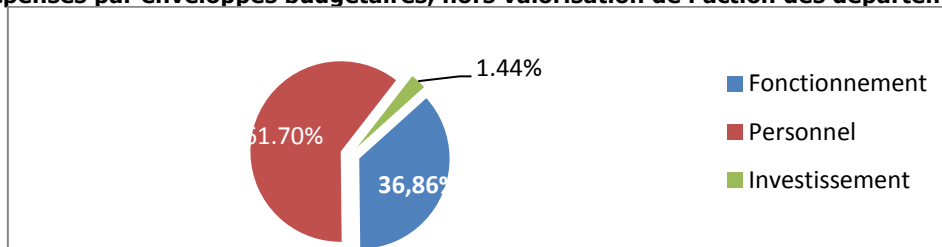
Au 31 décembre 2012, les dépenses globales sont exécutées à hauteur de 89.70% pour un montant de 4 501 078.94 € soit 3 172 478.94 euros hors valorisation de l'apport des départements. Pour mémoire, en 2011, elles s'élevaient à 3 176 059.04 €.

Les dépenses de fonctionnement sont exécutées à hauteur de 84.64%, pour un montant de 2 498 053.47€ soit 1 169 453.47€ hors valorisation de l'apport des départements. Pour mémoire, 1 546 659 € avaient été budgétés au sein de l'EPRD 2012 (2 710 279.75€ après décision modificative, soit 1 381 659€ hors valorisation de l'action des départements).

Concernant les dépenses de personnel, le taux de consommation se monte à 93.21%, soit une consommation de 1 957 481.19 euros pour une prévision initiale de 2 450 000€, modifiée par voie de décision budgétaire modificative à 2 100 000 euros. **Les exercices 2011 et 2012 sont les plus parcimonieux en matière de dépenses salariales** en exercice plein, depuis la création du GIP.

Enfin, les sommes mandatées au titre de dépenses d'investissement s'élèvent à 45 544.28 euros.

Part des dépenses par enveloppes budgétaires, hors valorisation de l'action des départements



2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement se décomposent comme suit :

- Compte 606 : « achat de fournitures courantes » le taux d'exécution est de 94.85% sur l'année.
- Comptes 613 et 614 : « location et charges de copropriété » présentent, quant à eux, un taux d'exécution quasi-total (respectivement 93.25 et 100%).
- Compte 615 : « maintenance » a été exécutée à hauteur de 79.23%.
- Compte 622 : « honoraires » montre un taux d'exécution de 48.78% (faible consommation de l'intermédiation financière).
- Compte 625 : « déplacements, missions, réceptions » présente un taux d'exécution s'élevant à hauteur de 93.96%.
- Compte 626 : « frais postaux, communication » a été exécuté pour 96.75%.

Les dépenses effectuées sur la masse « fonctionnement » sont principalement liées à des contrats de prestations dont les montants sont maîtrisés. Le budget étant élaboré sur la base de dépenses prévisibles, le taux de consommation des lignes budgétaires concernées est proche de 100%. Néanmoins, certaines dépenses d'honoraires (compte 622) montrent un taux de réalisation inférieur aux prévisions effectuées.

3. LES DÉPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses au titre des salaires et charges des personnels de l'AFA s'élèvent à 1 957 481.19 € et représentent 61.70% de la consommation globale du budget.

a. Effectifs du siège

Le plafond des équivalents temps plein (ETP) du siège est fixé à 33. D'un commun accord, les Direction Générale de la Cohésion Sociale et Contrôleur Général Economique et Financier n'ont pas intégré les correspondants locaux à l'étranger au sein de ce plafond.

L'ensemble des projets de contrats des personnels du siège sont soumis à l'avis préalable du Contrôleur Général Economique et Financier.

Au 31 décembre 2012, le nombre d'ETP présents au siège du GIP s'élève à 29.6 (34 collaborateurs). Les effectifs de l'Agence se décomposent de la manière suivante :

- 2 mises à disposition du ministère de la Justice : La Directrice Générale et un fonctionnaire de catégorie C travaillant au sein du pôle secrétariat,
- 1 Adjonction de service : l'Agent Comptable du GIP (issu du ministère en charge des Finances),
- 2 détachements : Un fonctionnaire issu de la fonction publique territoriale (Mairie de Paris) et un fonctionnaire de la fonction publique d'Etat (issu du ministère en charge des Finances), équivalent à 2 ETP,
- 7 agents dont les contrats de droit public sont à durée indéterminée, correspondant à 7 ETP,
- 20 agents dont les contrats de droit public sont à durée déterminée, soit 19.6 ETP,
- 1 volontaire du service civique.

Durant l'exercice 2012, l'Agence a comptabilisé 8 arrivées (8 ETP) et 10 départs (10 ETP).

b. Les correspondants locaux basés à l'étranger (CLE)

Le plafond ETP CLE du GIP, pour l'exercice 2012, est fixé à 18 ETP.

L'ensemble des projets de contrats des CLE sont soumis à l'avis préalable du Contrôleur Général Economique et Financier.

Au 31 décembre 2012, l'Agence employait 15 correspondants locaux à l'étranger et 10 coordinateurs russes, correspondant à 12 ETP.

Ces correspondants locaux à l'étranger sont implantés au sein de 8 pays :

- 3 agents au Vietnam (3 ETP),
- 1 agent au Burkina Faso (0.5 ETP),
- 13 agents en Russie (3 ETP) (soit la responsable de la représentation en Russie à Tioumen, son assistante, un correspondant à Saint-Petersbourg et 10 coordonnateurs),
- 2 agents en Colombie (2 ETP),
- 2 agents en Haïti (2 ETP),
- 1 agent au Cambodge (0.25 ETP),
- 1 agent à Madagascar (0.5 ETP),
- 1 agent au Pérou (0.25 ETP),
- 1 agent au Kazakhstan (0,5 ETP).

Développement du réseau des correspondants locaux à l'étranger de l'AFA pour 2012

- 13 arrivées (3.65 ETP),
- 3 départs (2 ETP).

c. Action sociale liée à l'insertion professionnelle

Depuis 2009, l'Agence a conclu une convention avec le Centre d'Aide par le Travail Bastille afin de se conformer à ses obligations réglementaires dans le cadre de l'emploi des personnes handicapées. Cette convention prévoit une prestation de restauration et, depuis l'exercice 2011, la mise à disposition d'un personnel handicapé dont les tâches consistent à des actions de classement, d'archivages et de saisie informatique.

Depuis le 31 décembre 2012, le GIP et CAT Bastille sont dans l'attente d'une réponse de la maison départementale des personnes handicapées compétente (MDPH 94) pour obtenir une autorisation dérogatoire de prolongation de cette mise à disposition au-delà des 2 années réglementairement prévues.

Par ailleurs, afin de préparer la session de formation de printemps 2013 des correspondants départementaux du GIP, l'Agence a souhaité travailler avec l'établissement de service d'aide par le travail (ESAT) du Val-Mandé.

4. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le taux de consommation de la masse investissement est de 82.86%. 45 570.49 euros ont été mandatés sur cette enveloppe.

Les dépenses réalisées sont, notamment, les suivantes :

- Evolution de la base de données AFA 2.0 à la version AFA 3.0 (cf. paragraphe dédié aux mouvements de crédits et opérations budgétaires significatives),
- Fin du développement du logiciel EBS pour un montant 2012 de 9 234.31 euros,
- Un logiciel de gestion d'envois et traitement de questionnaires de satisfaction dématérialisés permettant de réaliser des enquêtes anonymes auprès des candidats accompagnés par le GIP, pour une somme de 11 628.71 euros,

- Acquisition de matériel informatique (postes de travail, serveurs,...) pour un montant de 9 631.39 euros,
- Création d'un espace vidéo pédagogique « AFA-TV » sur le site du GIP pour un montant de 5 382 euros,
- Remise à jour de la présentation du site AFA (4 305.60€),
- Installation d'un logiciel de gestion des congés pour un montant de 2 746.02 €.

C)- EXÉCUTION DU BUDGET : RECETTES DE L'AGENCE

Etat des recettes, après décision modificative N°1 du 8 novembre 2012

Composition	Budgété (après DM N°1/2012)	Titré	Taux de réalisation
Subvention	2 478 371.00	2 478 371 .00	100.00%
Recettes relatives à l'intermédiation financière/ aux produits des familles	150 000.00	78 222.28	52.15%
CPAM (Remboursements sécurité sociale)	40 000.00	33 180.69	82.95%
Produits financiers	2 000.00	7 769.21	369.79%
TOTAL	2 670 371.00*	2 597 543.18*	97.27%

*Hors valorisation de l'apport des départements

1. LA SUBVENTION POUR CHARGE DE SERVICE PUBLIC

La subvention annuelle est versée par la Direction Générale de la Cohésion Sociale sur des fonds issus du programme 106.

En 2012, la subvention initialement votée au sein de l'EPRD a été diminuée de 211 238€. En effet, après un premier puis un second versement de 991 348.40 €, datant des 15 mai et 19 juillet 2012, le versement du solde de l'année 2012 s'élevait à un montant de 495 674.20 €, une fois pris en compte le niveau 2012 de réserve de précaution.

La décision modificative n°1 du 8 novembre 2012 a permis au GIP de budgétairement prendre en compte cette diminution importante des recettes 2012.

2. LES RECETTES RELATIVES A L'INTERMÉDIATION FINANCIERE

Les frais relatifs aux « produits familles », dont les montants sont déterminés par une décision du Conseil d'Administration, sont avancés par l'Agence et remboursés par les candidats après émission de titres de recettes et d'avis de sommes à payer par le pôle financier et administratif. Ces avances de frais concernent, notamment, les sommes nécessaires à l'envoi des dossiers d'adoption au sein de chacun des pays partenaires de l'Agence.

Dans le cas particulier de l'intermédiation financière au Vietnam, pays pour lequel une somme importante avait été prévue au sein de l'EPRD 2012, les sommes dues sont demandées aux familles au moment de l'acceptation de la proposition d'enfant par l'émission d'un titre de recette et d'un avis des sommes à payer sur l'imputation 70622 et encaissées par l'Agence comptable. Le paiement est effectué par la régie au Vietnam auprès des autorités locales et conduit à l'émission de mandats à l'imputation 62282.

Dans le cadre de sa DM n°1/2012, le GIP a valorisé à la baisse le montant des sommes initialement budgétées au titre de l'intermédiation financière, de 290 000 à 150 000 euros (-140 000 €), afin de mettre en adéquation les réalités opérationnelle et budgétaire de l'exercice 2012. En effet, il a été constaté une très faible reprise de l'adoption au Vietnam, impliquant une faible consommation des sommes initialement budgétées au sein de l'EPRD au titre des taxes d'enregistrement de dossiers imposées par les autorités de ce pays.

3. LES PRODUITS CPAM

L'Agence a reçu en 2012 la somme de 33 180.69 € par la caisse primaire d'assurance maladie au titre des remboursements des arrêts maladies, congés maternités et accidents du travail. La somme initialement budgétée au sein de l'EPRD était de 15 000 euros. La décision modificative N°1, datée du 8 novembre 2012, a porté ce montant à 40 000 €.

4. LES PRODUITS FINANCIERS

Les placements de l'Agence sur des comptes à terme ont permis au GIP de bénéficier de produits financiers supérieurs aux prévisions initiales. Le produit de ces placements, dont le montant était estimé à 2 000 €, s'élève in fine à 7 769.21€ au 31 décembre 2012.

Comptabilité analytique

La comptabilité analytique du GIP est un outil de pilotage budgétaire permettant d'analyser par mission les sommes mandatées tout au long de l'exercice. L'exercice 2012 a permis de poursuivre le travail accompli en 2011 avec une répartition des dépenses selon 2 axes opérationnels (Axes continentaux et Axe Information des candidats) et 2 axes dédiés aux fonctions support et technique (Axe Directionnel/Technique et Axe Consommations Logistiques). Une répartition plus détaillée a été mise en place afin de mettre en évidence les dépenses liées à l'adoption d'enfants à besoins spécifiques.

1. LES AXES CONTINENTAUX

Cet axe regroupe les dépenses directement liées à l'« action adoption » par continent et représente 36.79% de l'ensemble des sommes mandatées en 2012. Au sein de ces dépenses sont notamment inclus : le montant des loyers des représentations locales et l'ensemble des frais de celles-ci (électricité, eau, assurances...), les montants dépensés au titre des missions réalisées par les personnels du siège et les CLE (billets d'avions/trains, essence et frais de missions), les frais de traduction et les salaires des personnels des Pôles géographiques (rédacteurs et assistants) et CLE.

Il est à noter que les dépenses « EBS » ont été les plus importantes en Asie et en Europe.

a. Chapitre Amérique

Les dépenses pour ce continent représentent 38.56 % des sommes mandatées au sein de l'axe analytique (450 034.73 €). Deux pays de ce continent ont tout particulièrement fait l'objet d'investissements en 2012 : la Colombie (326 969.33 € dont 3 850.35 € de dépenses « EBS ») et Haïti (83 822.26 €).

b. Chapitre Europe

Les dépenses dédiées à ce continent représentent 23,94% de l'axe (279 396.80 €), réparties essentiellement entre trois pays : (148 447.44 € auxquels s'ajoutent 22 635.02 € de dépenses « EBS »), la Bulgarie (45 489.35 € auxquels s'ajoutent 6 297.72 € « EBS ») et la Lettonie (dont les dépenses « EBS » s'élèvent à 23 368.27 €).

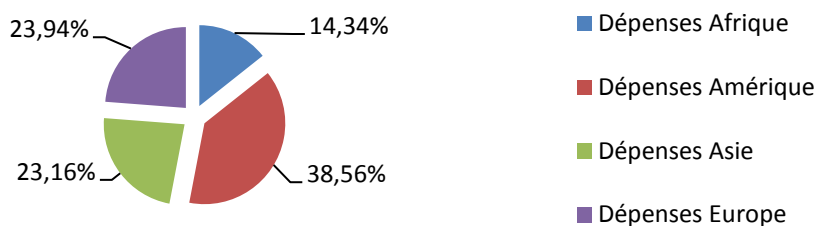
c. Chapitre Asie

La part des sommes investies pour l'action du GIP en Asie est sensiblement équivalente à celle de l'Europe : 23.16 % (270 735.10 €), mais se répartit de manière plus uniforme au sein des différents pays partenaires. En effet, on note un investissement important au Vietnam (99 003.85 € auxquels s'ajoutent 15 171.44 € de dépenses « EBS »), en Chine (71 944.55€ auxquels s'ajoutent 18 153.01 € de dépenses « EBS ») mais également dans trois autres pays que sont les Philippines (18 222.63 € auxquels s'ajoutent 3 272.03 € de dépenses « EBS »), la Thaïlande (13 226.88 € auxquels s'ajoutent 9 711.22 € de dépenses « EBS ») et le Cambodge (16347.45 €).

d. Chapitre Afrique

Le pourcentage des dépenses exécutées pour ce continent représentent 14.33% (168 359.90 €) des sommes réparties au sein de l'axe analytique. Le Mali est le pays d'Afrique où l'investissement financier de l'AFA est le plus important avec 54 882.78 €. Suivent le Burkina Faso avec 44 310.09 € et Madagascar avec 38 493.58 €.

Répartition Sous-axes Continentaux 2012



2. AXE RELATIF A L'INFORMATION DES CANDIDATS

Les dépenses imputées à l'axe information des candidats représentent 19.75 % de l'ensemble des sommes mandatées en 2012 (626 459.22 €), désormais réparties en 4 sous chapitres : Information, Information « EBS », Communication et Formation.

a. Dépenses d'Information

Les dépenses d'Information sont les plus importantes et représentent 41.88% des dépenses de l'axe (262 391.55 €). Ces dépenses regroupent les sommes utilisées en soutien de l'activité de la psychologue (salaire et charges, déplacements, réunions de préparation au départ...) et du médecin/formateur. Enfin, sont également pris en compte les sommes relatives aux salaires et charges des personnels du Pôle Informations et Conseils.

Les dépenses d'Information « EBS » représentent 13.61% de l'axe (85 263.91 €), correspondant en grande partie à la réalisation et à la mise en ligne de vidéos pédagogiques que le GIP a dédiées à cet important enjeu.

b. Dépenses de Communication

Les dépenses de Communication représentent 35.33% des dépenses de l'axe (221 340.34 €). Elles regroupent principalement les frais relatifs à l'édition de brochures pays, aux publications de l'Agence, à l'entretien du site internet et les salaires et charges de la Chargée de mission communication.

c. Dépenses de Formation

Les dépenses de Formation représentent 9.17% des dépenses de l'axe (57 463.42 €) et regroupent notamment : 50% des salaires et charges du Médecin/Formateur, l'ensemble des coûts directs et indirects dédiés à la formation des correspondants départementaux AFA (regroupements biannuels à Paris et déplacements au sein du département).

Répartition Sous-axes Information du Candidat 2012



3- AXE DIRECTIONNEL / TECHNIQUE

Cet axe représente 34.78 % de l'ensemble des dépenses de 2012 (1 103 240.97 €) et concerne :

- l'ensemble des salaires et charges des personnels de direction, responsables de services, le chargé des relations internationales, secrétariat et personnels des services administratif et comptable.
- Les coûts directs et indirects liés aux dépenses du siège parisien (loyers, assurances, immobilisations corporelles et incorporelles...).

4- AXE RELATIF AUX CONSOMMATIONS LOGISTIQUES DU GIP

Les dépenses enregistrées au sein de cet axe représentent 8.69 % de l'ensemble des dépenses de l'Agence (275 759.32 €). Deux chapitres composent cet axe, ventilant les sommes selon :

a. Dépenses dédiées aux frais de prestataires

Ces sommes sont les plus importantes (92.41 % / 254 837.96 €) et regroupent l'ensemble des dépenses relatives aux prestations postales (La Poste, FEDEX, la valise diplomatique, coursiers), de téléphonie, forfaits photocopieurs, maintenance du système informatique et les investissements réalisés pour faire évoluer la base informatique du GIP.

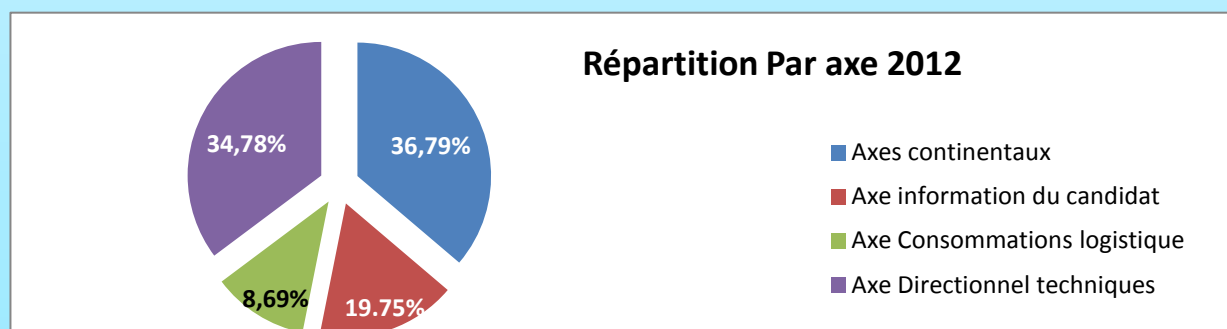
b. Dépenses liées aux consommables

Les dépenses relatives aux consommables représentent 7.59 % des dépenses de l'axe (20 921.36 €) et regroupent les commandes de fournitures et l'achat de petits matériels divers.

Il convient de noter que la valorisation de l'apport des départements, dont le montant calculé s'élève à 1 328 600 euros, n'est pas intégrée au sein du tableau de la comptabilité analytique.

Annexe : Tableau des dépenses par axe analytique comparatif 2011/2012

Comptabilité analytique Comparatif 2011-2012						
	Dépenses mandatées en 2011	Dépenses mandatées en 2012	Répartition Sous-axes 2011	Répartition Sous axes 2012	Répartition par Axe 2011	Répartition par Axe 2012
Consommation AFA	3 176 059,04	3 172 478,94 €				
Axes Continentaux					36,23%	36,79%
Dépenses AFRIQUE	179 275,83	167 354,00 €	15,58%	14,34%		
Dépenses AMERIQUE	425 673,20	450 034,73 €	36,99%	38,56%		
dont Dépenses AMERIQUE EBS		4 374,66 €				
Dépenses ASIE	270 997,62	270 233,90 €	23,55%	23,16%		
dont Dépenses ASIE EBS		46 307,70 €				
Dépenses EUROPE	274 706,11	279 396,80 €	23,87%	23,94%		
dont Dépenses EUROPE EBS		54 670,35 €				
Total Axes	1 150 652,76	1 167 019,43 €	100%	100,00%		
Axe Information Candidats					16,93%	19,75%
Dépenses Communication	117838,87	221 340,34 €	21,91%	35,33%		
Dépenses Formation	58479,92	57 463,42 €	10,87%	9,17%		
Dépenses Information	361432,84	262 391,55 €	67,21%	41,88%		
Dépenses Information EBS		85 263,91 €		13,61%		
Total Axe	537 751,63	626 459,22 €	100%	100,00%		
Axe Consommations Logistiques					11,64%	8,69%
Dépenses Consommables	29442,17	20 921,36 €	7,96%	7,59%		
Dépenses Frais Prestataires	340378,21	254 837,96 €	92,04%	92,41%		
Total Axe	369 820,38	275 759,32 €	100%	100,00%		
Axe Directionnel/Technique	1 119 093,18	1 103 240,97 €	100%	100,00%	35,24%	34,78%
Consommation Répartie	3 176 059,04	3 172 478,94 €				100,00%



II- TRAVAUX PRÉSIDENT A LA CONSTRUCTION DE L'EPRD 2013

A la suite de plusieurs réunions avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) visant à définir le périmètre budgétaire du GIP AFA pour la période 2013/2016, la tutelle financière du GIP a demandé à l'Agence de travailler à la préparation d'un budget 2013 dont la subvention d'équilibre s'élèverait à hauteur de 3 059 000 € (hors réserve de précaution).

Pour mémoire, les subventions 2006 et 2007 étaient d'un montant de 4M d'euros et le budget primitif 2012 s'élève à hauteur de 4 026 659 € (incluant la somme de 290 000 € en dépenses et recettes au titre de l'intermédiation financière). Comme convenu initialement avec les tutelles, le montant de la subvention d'équilibre a été revu à la baisse durant les exercices 2010 / 2011 / 2012, afin que le fonds de roulement de l'Agence puisse revenir à un niveau équivalent à 3 mois de fonctionnement.

Néanmoins, la DGCS a informé le GIP, par courrier daté d'avril 2012, que le montant de la subvention 2013 ne serait pas revu à la hausse afin de compenser ce manque. A titre d'exemple, le budget 2012 prévoit l'écrêtement du fonds de roulement du GIP à hauteur de 950 000 €, le montant définitif de la subvention étant de 2 478 371 €.

Le projet de budget 2013, fondé sur le maintien d'un plafond d'emplois de 33 ETP pour le siège et sur l'augmentation significative du plafond ETP dédié aux correspondants locaux à l'étranger depuis le 1^{er} janvier 2012, s'est donc inscrit dans un contexte de très forte réduction des recettes et dépenses.

En effet, le budget primitif 2012 s'élevait, en dépenses, à hauteur de 4 026 659 €, soit, hors intermédiation financière et produits des familles, initialement budgétés à hauteur de 290 000 euros, 3 736 659 euros. Le GIP Agence Française de l'Adoption ayant réduit durant les 3 derniers exercices son fonds de roulement, conformément aux demandes de ses ministères de tutelles et ne pouvant ainsi puiser au sein de celui-ci pour compenser cette baisse de financement, le montant des dépenses 2013 budgété, hors intermédiations et produits des familles, s'élève donc mécaniquement à 3 155 000 euros, correspondant à une réduction de 15.57% (hors réserve de précaution) de son périmètre budgétaire, soit 581 659 euros.

Il a donc été impératif pour l'Agence de se préparer, tout au long de l'exercice 2012, à cette réduction de 15.57% de son budget, pour l'exercice 2013. Cet effort supplémentaire a été demandé alors même que d'importantes économies de fonctionnement avaient été réalisées depuis septembre 2010, démarches par ailleurs saluées à plusieurs reprises par les Administrateurs du GIP.

Afin de préparer cet exercice, d'un point de vue purement budgétaire, il a été impératif pour l'Ordonnateur de poursuivre la politique de maîtrise des coûts des enveloppes fonctionnement et salariale. D'autre part, le GIP a investi dans de nouveaux outils permettant une meilleure productivité des services, prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2013, malgré la baisse importante prévue des effectifs rémunérés par l'Etablissement.

A)- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les coûts de fonctionnement ont fait l'objet d'un important travail de renégociation, à compter du second semestre 2010 et tout au long de l'exercice 2011. Les principaux postes de dépenses ont donné lieu à une mise en concurrence des prestataires de l'Agence et le GIP a, notamment, mis en conformité son parc locatif (France et étranger) avec les directives du ministère en charge du budget.

Ces importants efforts ne permettant néanmoins pas de compenser la très importante baisse de crédits budgétés, de nouvelles économies ont donc été impératives en 2012, alors que les marges de réduction des dépenses étaient devenues très faibles, en considération des importants efforts de gestion déjà réalisés.

1. EFFORTS RÉALISÉS SUR CETTE ENVELOPPE EN 2011 PAR POSTES DE DÉPENSES

- Prestations liées à la téléphonie fixe : - 43.7% (9 722.58 euros mensuels),
- Bail des locaux situés au 19 Bd Henri IV (Paris) : - 9.6% (22 742 euros par exercice budgétaire, sur 6 années),
- Bail Haïtien : - 37.5% (583 USD mensuels),
- Bail Vietnamien : - 37,1%,
- Rationalisation des coûts liés à l'utilisation des photocopieurs : - 24%,

- Frais postaux (procédure de confirmation annuelle des projets) : - 75,98% (11 950, 04 € annuels),
- Frais relatifs aux sessions de formation biennuelles des correspondants départementaux à Paris : - 11%,

2. EFFORTS RÉALISÉS SUR CETTE ENVELOPPE EN 2012 PAR POSTES DE DÉPENSES

- Renégociation du contrat des copieurs : le 8 août 2012 a été transmis aux services du CGEF, pour analyse préalable, un projet de contrat faisant suite à une nouvelle mise en concurrence. Une économie de 50 000 euros sur 3 ans est attendue (16 660 euros par année, soit 45% d'économies supplémentaires sur ce poste de dépense).
- Renégociation du contrat d'infogérance : il ressort de la mise en concurrence réalisée que notre prestataire actuel reste le moins disant. Un nouveau contrat d'une année a été présenté à analyse des services du CGEF, pour un coût équivalent, mais intégrant des prestations supplémentaires. L'Agence analyse la possibilité d'internaliser cette prestation à compter du second semestre de l'exercice 2013.
- Renégociation du contrat « voyageur » : une mise en concurrence finalisée lors du dernier semestre 2012 a abouti au changement du prestataire historique du GIP à compter du 1^{er} janvier 2013.
- Mise en concurrence de prestataires ménages : il ressort de notre analyse que notre prestataire actuel reste le plus économique. Le contrat a donc été renouvelé.

Approbation du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière

Les Opérateurs publics ont pour obligation de se conformer aux principes de la politique immobilière de l'Etat, dont le contrôle est, notamment, assuré par le Ministère en charge du Budget, conformément aux termes de la lettre adressée par le Ministre chargé des Domaines aux Opérateurs d'Etat en date du 19 avril 2011 et au courrier du Directeur Général des Finances Publiques du 3 janvier 2012.

Le GIP a présenté en 2011 son schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) à examen des services de France Domaine (service dédié du ministère en charge du Budget), à la DAAFIS (son équivalent au sein du ministère de tutelle financière du GIP). Ce schéma comporte un état des lieux complet de stratégie de rationalisation immobilière.

France Domaine et la DAFIIS ont rendu un avis positif (6 et 28 octobre 2011). Le Conseil d'Administration extraordinaire du 5 janvier 2012 a approuvé le SPSI 2011 du GIP.

Conformément aux instructions reçues, il appartient aux Administrateurs de contrôler, une fois par an, la bonne exécution des actions relevées au sein de l'analyse de ce document stratégique par France Domaine.

Deux observations, que les Domaines n'ont pas souhaité ériger au statut de réserves, ont été relevées par ce service. Elles concernent la renégociation des baux du siège parisien de l'Agence, conformément aux principes de la politique immobilière de l'Etat, dont les mesures les plus visibles sont le montant maximum du loyer de 400 euros par mètres carrés en Ile de France et 12 mètres carrés de surface par agent. Par ailleurs, le GIP est encouragé à poursuivre sa politique de maîtrise des dépenses lors de ses implantations étrangères et mutualiser ses charges avec les représentations diplomatiques présentes sur place.

En effet, dès 2011, après avis préalables positifs de France Domaine Ile de France, France Domaine Bercy, de la DAFIIS, de la DGCS, de son Contrôleur Général Economique et Financier, par note référencée N°364 du 25 novembre 2011 et du Conseil d'Administration réuni en session extraordinaire le 28 juin 2011, les locaux situés au 19 Bd Henri IV ont donné lieu à une renégociation pour un nouveau bail ferme de 6 années, faisant baisser le montant du loyer annuel des locaux du siège hors taxes/hors charges de 235 754 euros à 213 012 euros, permettant une économie substantielle de 9.6% sur cet important poste de dépense. Toujours en 2011, au sein de nos pays partenaires, il est à noter :

- une baisse du loyer de la représentation de l'Agence en Haïti, passant de 1600 à 1017 US\$ mensuels, (le déménagement de notre représentation est effectif à compter du 1^{er} janvier 2012, en raison du climat devenu peu propice à l'accueil des familles sur les lieux préalablement occupés).
- la décision de ne pas donner suite à la proposition de convention d'occupation précaire présentée par l'Ambassade de France au Vietnam, relative aux locaux de la représentation de l'Agence, permettant ainsi une économie de 37,1% des sommes destinées à ce poste de dépense, en contractualisant avec un bailleur privé selon des conditions juridiques plus sécurisées.

Enfin, dès janvier 2012, le GIP s'est retourné vers son bailleur GROUPAMA afin d'ouvrir des négociations visant à rationaliser le loyer payé pour les locaux situés rue Jules Cousin et ainsi répondre aux demandes conjointes de France Domaine et de la DAFIIS.

Après plusieurs échanges avec les services domaniaux et son bailleur, le GIP a modifié son SPSI afin de tenir compte d'une erreur de classification de surface et joindre à son document pluriannuel le relevé effectué par un expert géomètre, à la demande de son bailleur, dont les conclusions sont différentes de celles préalablement transmises par celui-ci.

Il ressort de la nouvelle analyse du SPSI consolidé du GIP, réalisée par France Domaine, que les locaux situés rue Jules Cousin, 4^{ème} arrondissement, présentent un ratio d'occupation de 11.26 M carrés par agent et que le loyer hors taxes/hors charges est de 385.76 euros par mètres carrés. Ces éléments ont fait l'objet d'une note signée par le Chef de service de France Domaine, en date du 20 aout 2012, qui a été présentée pour approbation aux Administrateurs le 8 novembre 2012.

Le GIP a donc levé les observations formulées par les services de France Domaine à l'occasion de l'analyse de son SPSI et a donc mis en application l'ensemble des directives du Ministère en charge du Budget relatives à son parc locatif.

B)- ENVELOPPE SALARIALE

L'enveloppe salariale de l'Agence représentait, en 2011, 61% des dépenses mandatées par le GIP. Depuis septembre 2010, le GIP a engagé un important travail visant à maîtriser sa masse salariale, en lien avec les services du Contrôleur budgétaire de son ministère de tutelle financière. À l'occasion de chacun des recrutements réalisés depuis cette date, une harmonisation des rémunérations et une diminution des salaires proposés aux nouveaux collaborateurs ont été réalisées. Ainsi, les exercices 2011 et 2012 sont le plus parcimonieux en matière de dépenses salariales en exercice plein, depuis la création du GIP.

Par ailleurs, l'Agence a favorisé la signature de CDD de droit public d'une durée de 2 années, afin de donner à l'Établissement des marges de maîtrise supplémentaires à l'occasion des échéances de renouvellement des contrats. Seuls 7 personnels sont actuellement en CDI. Ainsi, le GIP dispose de personnels directement rémunérés par le GIP à Paris, ainsi que 15 correspondants locaux étrangers et 10 coordinateurs russes au sein de 9 de ses 35 pays partenaires.

Néanmoins, afin de préparer l'effort budgétaire demandé en 2013, les économies de fonctionnement ne pouvant compenser l'effort demandé, le GIP a dû, tout au long de l'exercice, se préparer à une baisse de 17% des sommes budgétées au sein de l'EPRD 2013.

Ainsi, depuis avril 2012, l'Agence n'a pas renouvelé et ne remplacera pas 4 CDD (dont 3 contrats de cadres). Il a également été mis fin en octobre 2012, à l'occasion d'une démission, à un CDI donnant lieu au remplacement du poste selon de nouvelles conditions salariales. Enfin, le recrutement d'un chargé de mission, devant compenser le départ en retraite d'un personnel actuellement en poste, se réalisera selon les modalités d'une nouvelle grille dès le 1^{er} juillet 2013.

Il est utile de noter que, dans ce contexte, une réorganisation des services est effective depuis le 1^{er} août 2012. Celle-ci permet de faire évoluer l'organigramme interne afin de prioriser les postes indispensables à l'exercice des missions de l'Agence, eu égard à l'importante baisse de subvention prévue et au nombre de collaborateurs au sein de la structure.

Accueil par l'Agence de volontaires dans le cadre du Service Civique

La loi du 10 mars 2010 a créé l'engagement de Service Civique destiné aux jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation. L'objectif de l'engagement de Service Civique est à la fois de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux et de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront murir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

L'AFA a été autorisée à déposer un dossier d'agrément auprès du GIP service civique. Elle a obtenu l'agrément notifié par décision du Président de l'Agence du Service Civique le 10 septembre 2012, valable pour 2 années, sur la base de 4 profils de postes distincts.

L'Agence a accueilli son premier volontaire le 1^{er} novembre 2012, dans le cadre d'une mission portant sur le suivi post-adoption. Trois autres jeunes volontaires intégreront l'Agence en 2013, dès le mois de février pour deux d'entre eux, sur des domaines aussi variés et intéressants que le renforcement des liens entre l'Agence et les départements, le développement de la communication de l'Agence concernant les enfants à besoins spécifiques ou encore le renforcement de la communication de l'Agence à l'adresse des juniors.

C)- DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Il a été décidé (avril 2012), dans un logique d'anticipation (budget 2013), d'investir tout au long de l'année dans des outils facilitant l'activité des agents en poste et de dématérialiser certaines actions permettant de maintenir ou d'accroître la qualité du service proposé, à coûts inférieurs. A titre d'exemple, peuvent-être cités :

- La création du logiciel informatique EBS dédié au traitement des propositions d'enfants « à besoins spécifiques », dont le pourcentage est passé de 28 à 39% du nombre total d'adoptions entre 2009 et 2011 (58% en 2012). Ce logiciel permet une gestion plus rapide et précise des dossiers en provenance d'un flux inversé.
- La création d'outils vidéo pédagogiques et de formation (10 mini films Web et 1 DVD de 52 minutes dédié aux situations des enfants à besoins spécifiques), destinés aux candidats et à l'ensemble de nos correspondants départementaux. Ces outils sont disponibles sur le site internet de l'Agence.
- La mise en production du logiciel dédié à l'envoi et à l'analyse de questionnaires de satisfaction adressés à l'ensemble des candidats dont le projet d'adoption est arrivé à terme. Cet outil offre aussi, grâce à l'analyse statistique, un affinement du management des services de l'Agence.
- La mise en service de nouvelles alertes électroniques aux différentes étapes de procédures du dossier d'adoption, à destination de nos correspondants départementaux. L'objectif est de renforcer le lien entre l'Agence parisienne et ses correspondants départementaux, en tenant compte, notamment, des demandes de ceux-ci.
- L'évolution de l'édition des courriers générés automatiquement par le système d'information. La base AFA contient plus de 100 courriers types différents, certains traduits en plusieurs langues (Russe, Anglais, Espagnol et Thaïlandais).
- L'évolution permanente de la base de données AFA, avec les nombreux petits développements mensuels (ajout de dates, de marqueurs, d'alertes...), pour permettre un traitement plus aisé des dossiers d'adoptions.
- La mise en place du logiciel destiné à dématérialiser la gestion des congés. La gestion courante de cette tâche est désormais simplifiée.

Prospectives budgétaires triennales 2012 / 2014

Dans le cadre des travaux réalisés à l'occasion de la préparation du projet de COG Etat/AFA 2012/2014, la DGCS a indiqué au GIP en octobre 2012 que le montant de la subvention d'équilibre versée par l'Etat serait, en 2014, sous réserve des arbitrages annuels du projet de loi de finances, d'un montant de 2 933 102 € - hors réserve de précaution -, soit une diminution de 4,1% en comparaison de l'exercice précédent. Il sera donc nécessaire au GIP de poursuivre ses efforts afin d'absorber cette nouvelle baisse de subvention tout au long de l'exercice 2013.

2013 : Année consacrée à l'accompagnement Post-Adoption des familles

Après le bouleversement de la rencontre et une fois de retour en France, la famille doit se découvrir et se construire dans l'intimité, tout en étant accompagnée par des professionnels. Connue sous le nom de période de « **post-adoption** », cette étape de la procédure d'adoption, ne doit pas être négligée. Plus encore, elle doit être renforcée.

L'équipe psycho-éducative du service Adoption du Conseil général, qui contribue largement à préparer la famille en amont de la concrétisation de son projet d'adoption, va ensuite, l'enfant arrivé au sein de sa famille adoptive, assurer sur demande des parents adoptifs, un suivi faisant l'objet des « **rapports de suivi post-adoption** ». Ces rapports doivent permettre d'observer le développement physique, psychologique et éducatif de l'enfant, ainsi que son épanouissement affectif dans sa nouvelle famille. Ce regard extérieur est un outil d'intégration réussie au service des parents et des enfants.

Les rapports de suivi sont les instruments pratiques mis en place pour répondre à l'obligation de suivi prévue par le code de l'Action Sociale et des Familles. Loin d'être une mesure de contrôle social ou une immixtion dans la vie privée de la famille, le suivi post-adoption est un outil précieux dans les premières années de vie avec l'enfant. Obligation morale et juridique des adoptants envers le pays d'origine de leur enfant et au regard de la loi française, le respect des engagements en ce domaine est essentiel.

On constate que les pays d'origine attachent une importance grandissante à la transmission de ces rapports, et ce, dans des délais et des formes que leur législation locale impose. La périodicité de ces rapports, la durée du suivi et leur contenu sont propres à chaque pays. La majorité des pays demandent à ce que l'accompagnement soit réalisé par des professionnels du service adoption de l'Aide Sociale à l'Enfance. Il est donc important que les familles prennent rapidement contact avec le Conseil Général dès leur retour en France avec l'enfant.

L'Agence Française de l'Adoption a déjà redoublé d'efforts pour rappeler aux adoptants l'intérêt d'un suivi qui fait partie intégrante de la procédure d'adoption, la gravité de leur engagement à l'égard des pays qui leur ont confié leurs enfants et les risques que leur carence ne compromette les adoptions à venir.

L'Agence est cependant consciente que la réussite de toute action pédagogique passe nécessairement par une organisation concertée et un partenariat étroit entre elle et les services adoption des départements, qui sont les vecteurs de toute intervention de proximité auprès des familles.

Dans l'intérêt des enfants et de leurs familles adoptantes et afin de préserver les bonnes relations de l'AFA avec ses pays partenaires, je souhaite que 2013 connaisse un approfondissement fructueux des échanges et des travaux avec les départements sur ce thème du suivi post-adoption.



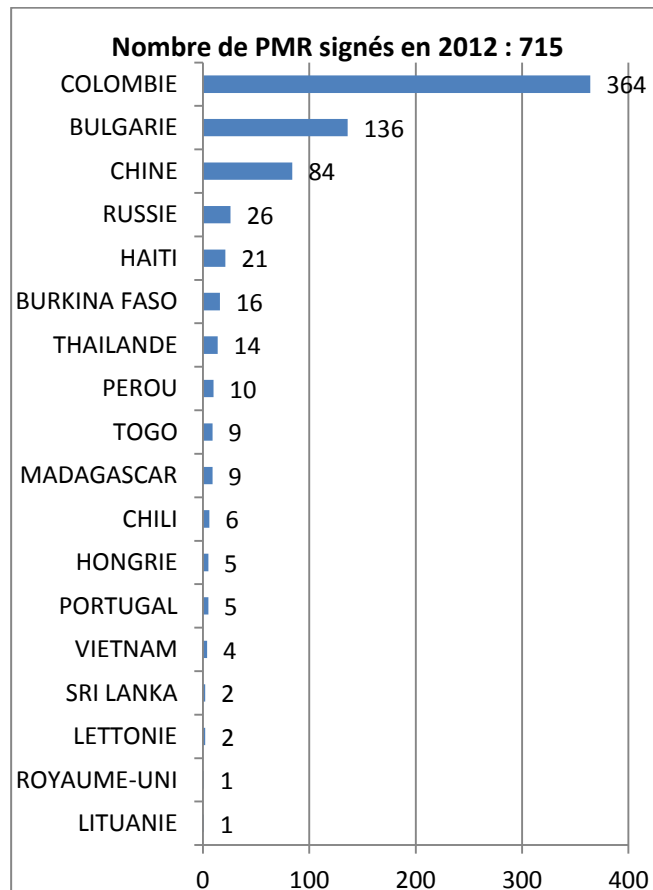
Béatrice BIONDI
Directrice générale de l'AFA

ANNEXES AU RAPPORT GENERAL du GIP-AFA 2012

ELEMENTS STATISTIQUES 2012 Statistiques de gestion des dossiers d'adoption

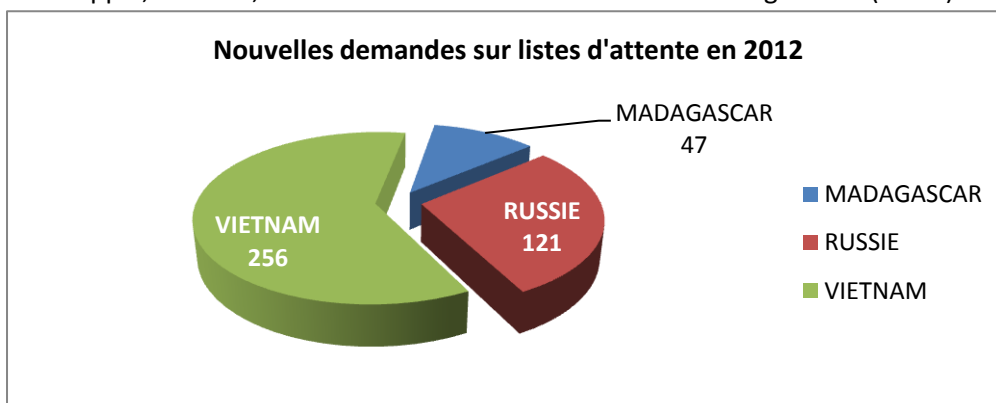
I. Nouvelles candidatures reçues en 2012

1. Nouveaux PMR signés en 2012 : 715



2. Nouvelles candidatures inscrites en liste de demandes en attente en 2012 : 424

Pour rappel, en 2011, 569 nouvelles demandes avaient été enregistrées (- 26%).



État de l'ensemble des dossiers traités par les pôles géographiques en 2012 (dossiers en cours, nouvelles demandes et suivi post-adoption).

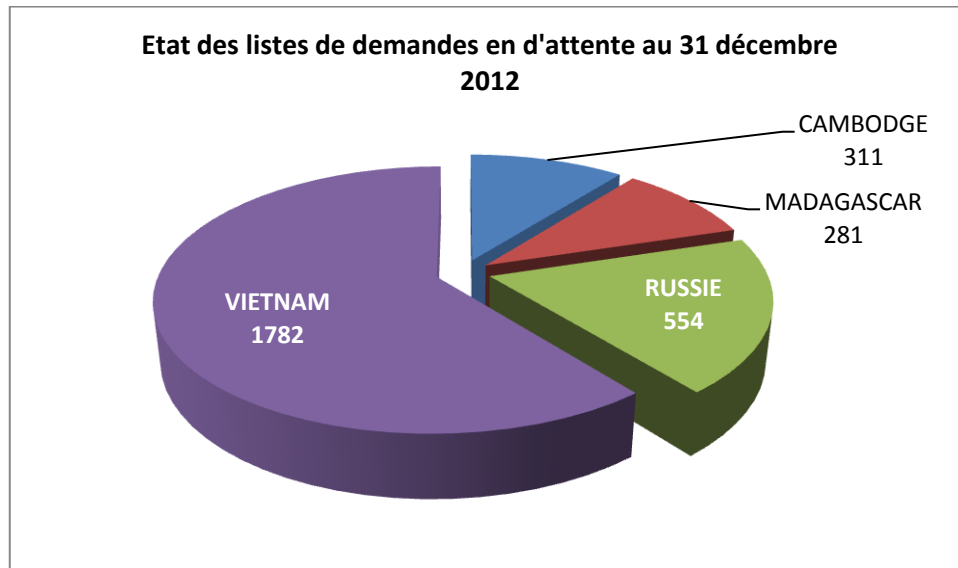
1. Nombre de dossiers pris en charges par les pôles géographiques à la date du 31 décembre 2012 : 5930

Pour rappel, en 2011, 6428 dossiers avaient été traités (- 8.75%). Cette baisse est à rapprocher du passage au dossier unique (avril 2012).



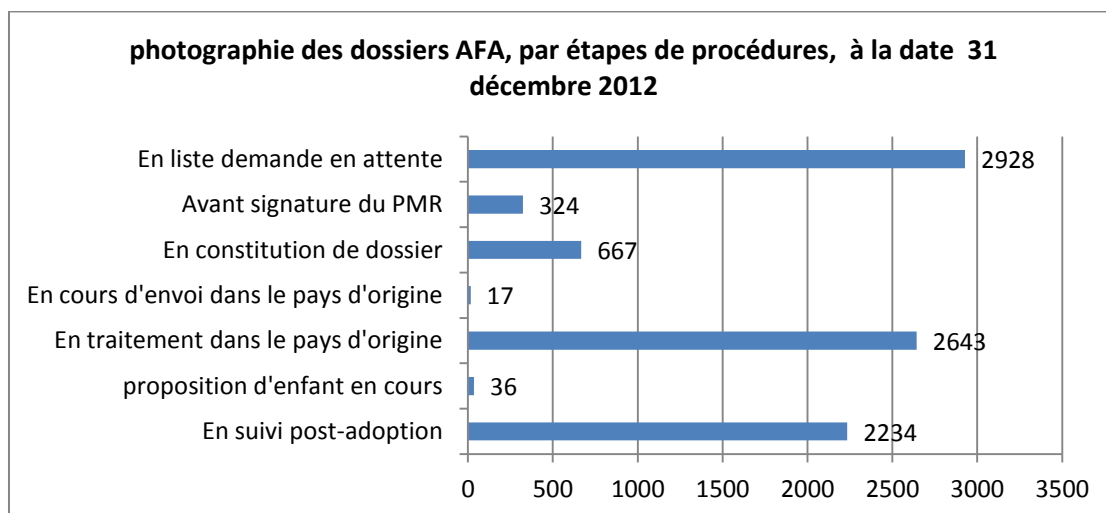
2. État des listes de demandes en attentes au 31 décembre 2012 : 2928 projets

Pour rappel, à la même date, en 2011, 3588 candidatures étaient inscrites sur ces listes (-19%).



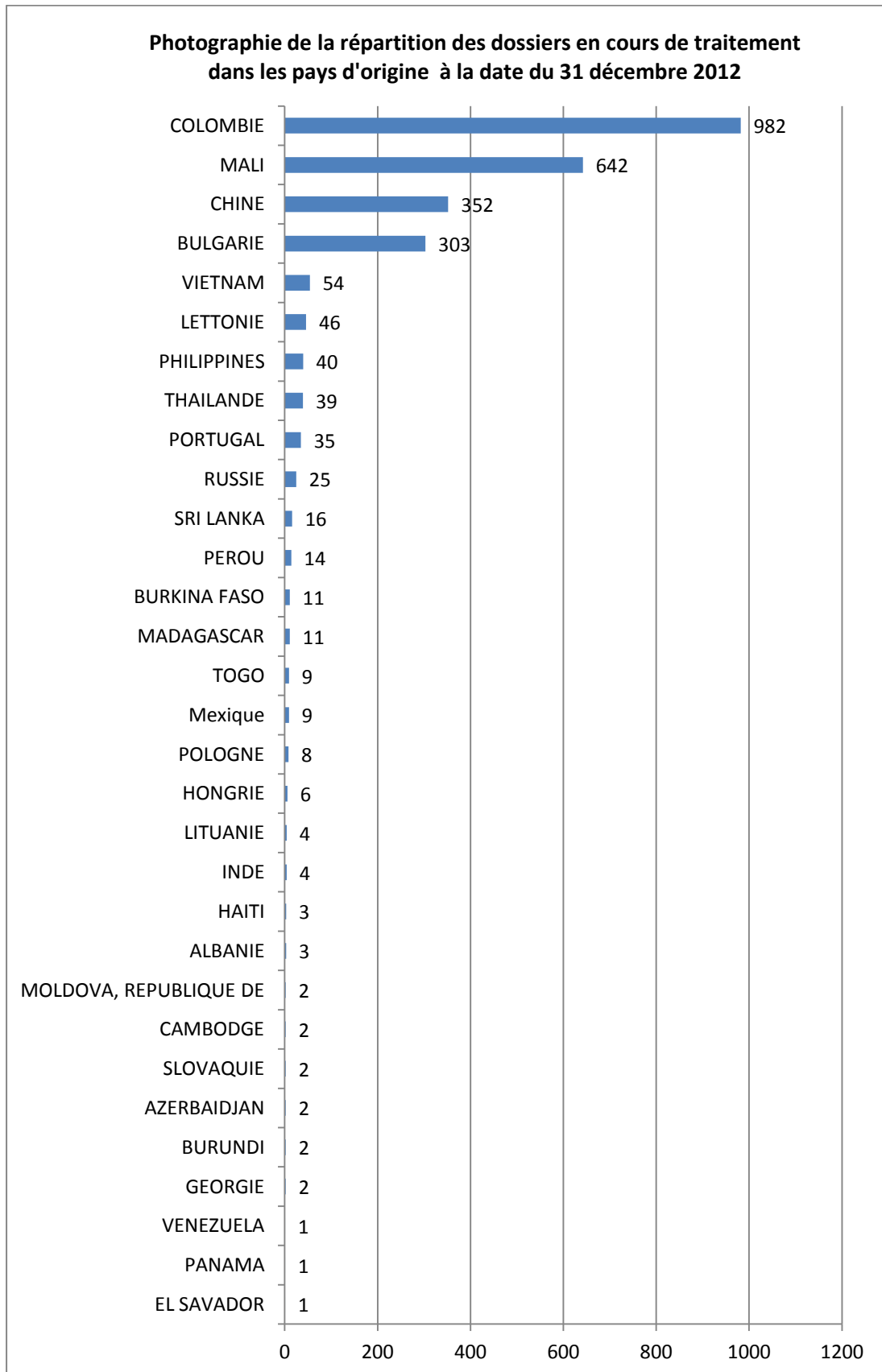
II. Répartition de l'ensemble des candidatures par étapes de procédures en 2012.

(Nouvelles candidatures enregistrées en listes de demandes en attente, dossiers en cours, dossiers en suivi)



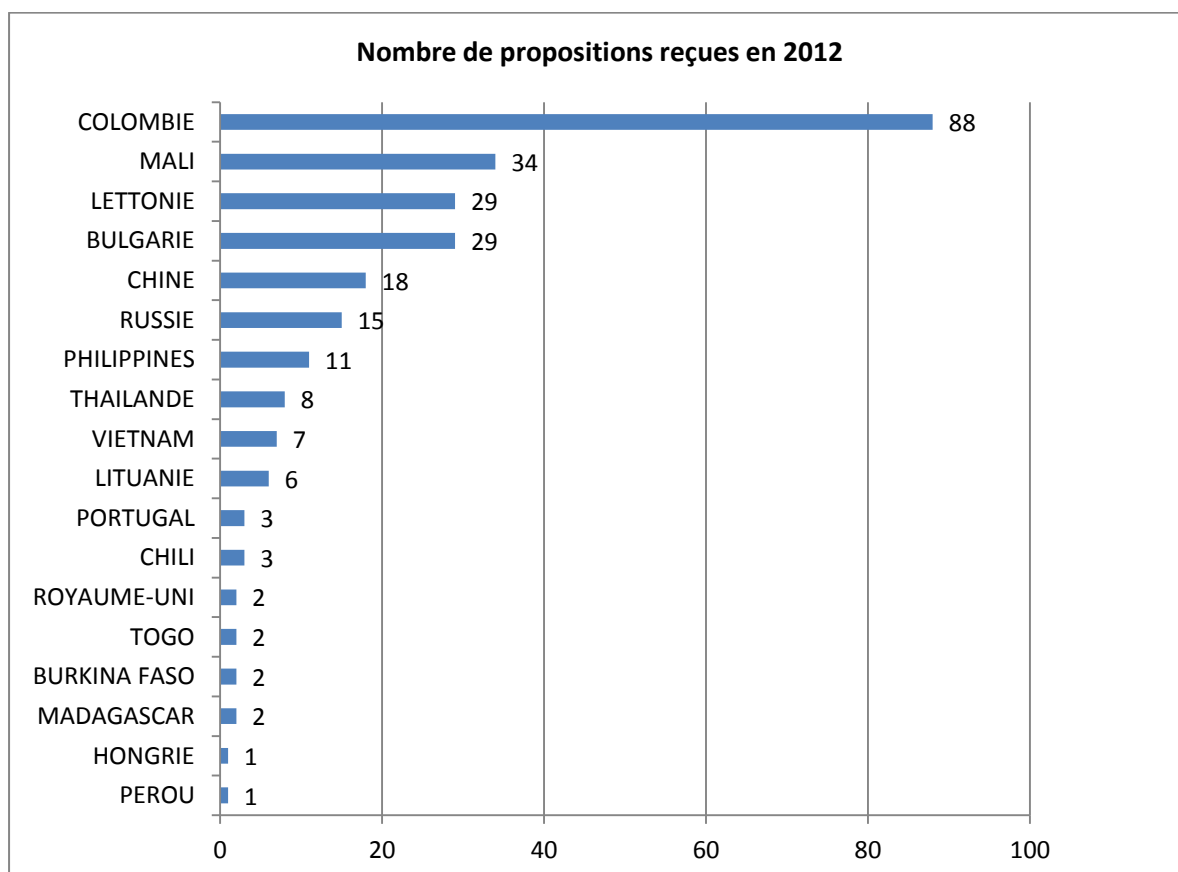
Répartition des dossiers en traitement dans les pays d'origine.

Nombre de dossiers en traitement dans les pays d'origine : **2643**



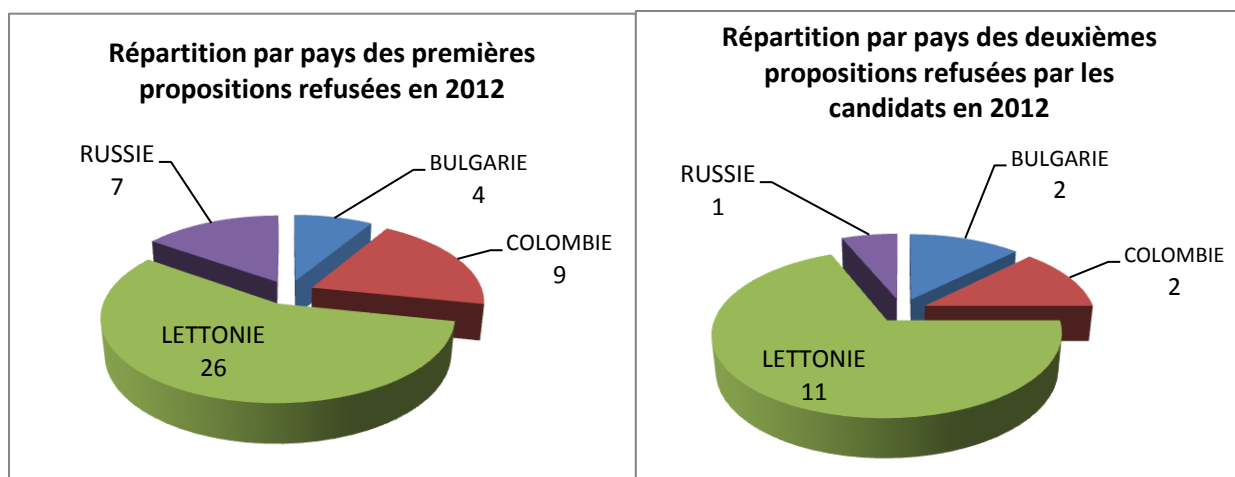
III. Propositions d'enfants reçues en 2012 (nombre de familles ayant reçu une proposition d'enfant(s), étant entendu qu'une proposition peut concerner plusieurs enfants dans le cas de fratries).

1. Nombre de proposition d'apparement en 2012 : 261



2. Nombre de propositions d'apparements refusées en 2012 :

- Nombre de 1^{ères} propositions refusées sur pièces par les candidats : **44**
- Nombre de 2^{èmes} propositions refusées sur pièces par les candidats : **13**



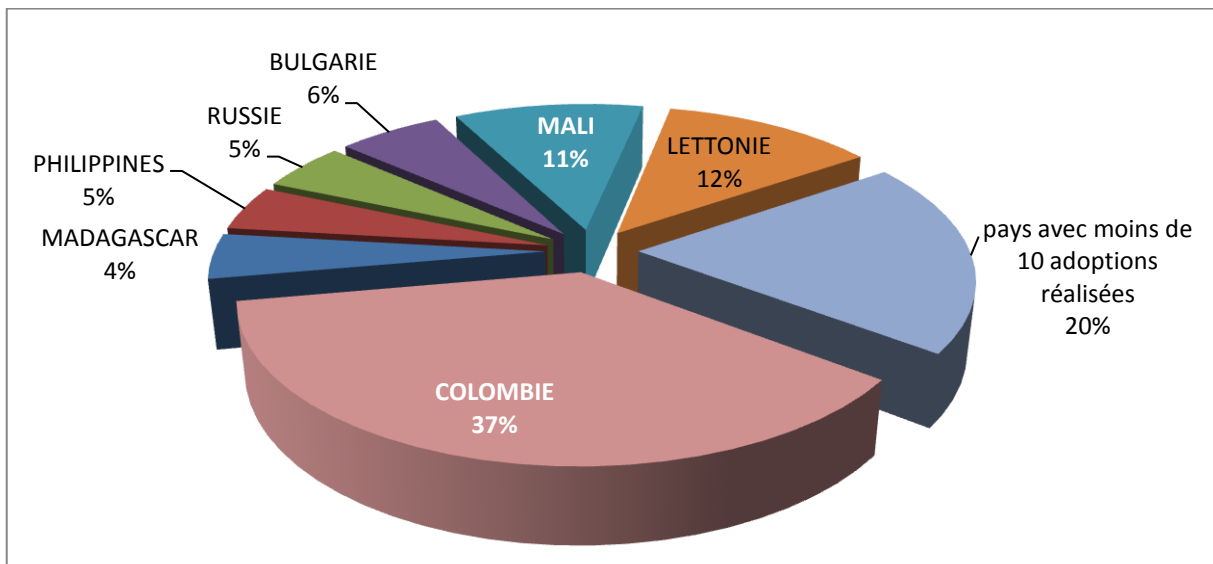
IV. Adoptions réalisées depuis l'ouverture de l'Agence (mai 2006)

PAYS D'ORIGINE	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	TOTAL
ALBANIE	1	0	0	0	1	0	0	2
AZERBAIDJAN	0	1	0	1	0	0	0	2
BRESIL	0	0	0	2	6	17	0	25
BULGARIE	18	26	7	9	21	9	0	90
BURKINA FASO	6	9	14	11	18	42	0	100
BURUNDI	0	0	0	0	1	0	0	1
CAMBODGE	0	5	1	11	17	5	0	39
CHILI	8	3	3	2	0	3	0	19
CHINE	1	4	1	0	6	0	0	12
COLOMBIE	112	187	256	170	225	247	6	1203
ESTONIE	0	0	1	0	0	0	0	1
GEORGIE	0	0	0	0	1	0	0	1
HAITI	6	0	0	0	0	0	0	6
HONGRIE	1	4	5	4	2	9	0	25
INDE	1	0	0	0	0	0	0	1
LETTONIE	37	22	47	44	34	30	4	218
LITUANIE	9	3	2	7	14	26	0	61
MADAGASCAR	14	10	15	10	0	0	0	49
MALI	33	61	71	117	72	133	0	487
Mexique	0	0	4	4	9	6	0	23
MOLDAVIE	0	0	0	0	1	0	0	1
MONGOLIE	0	1	0	0	2	3	0	6
NEPAL	0	1	9	0	0	0	0	10
PEROU	1	3	0	1	3	1	0	9
PHILIPPINES	14	6	12	3	12	9	0	56
POLOGNE	0	1	1	3	9	4	0	18
Portugal	5	2	2	1	4	2	1	17
REP. TCHEQUE	0	0	0	1	0	0	0	1
Royaume-Uni	3	0	0	2	0	0	0	5
RUSSIE	15	10	18	8	0	0	0	51
SALVADOR	0	0	0	0	0	4	0	4
SLOVAQUIE	0	0	0	0	0	2	0	2
SRI-LANKA	1	2	5	7	5	5	0	25
THAILANDE	5	4	5	7	8	9	1	39
TOGO	6	3	0	0	0	0	0	9
VIETNAM	7	34	89	88	113	37	0	368
TOTAL	304	402	568	513	584	603	12	2986

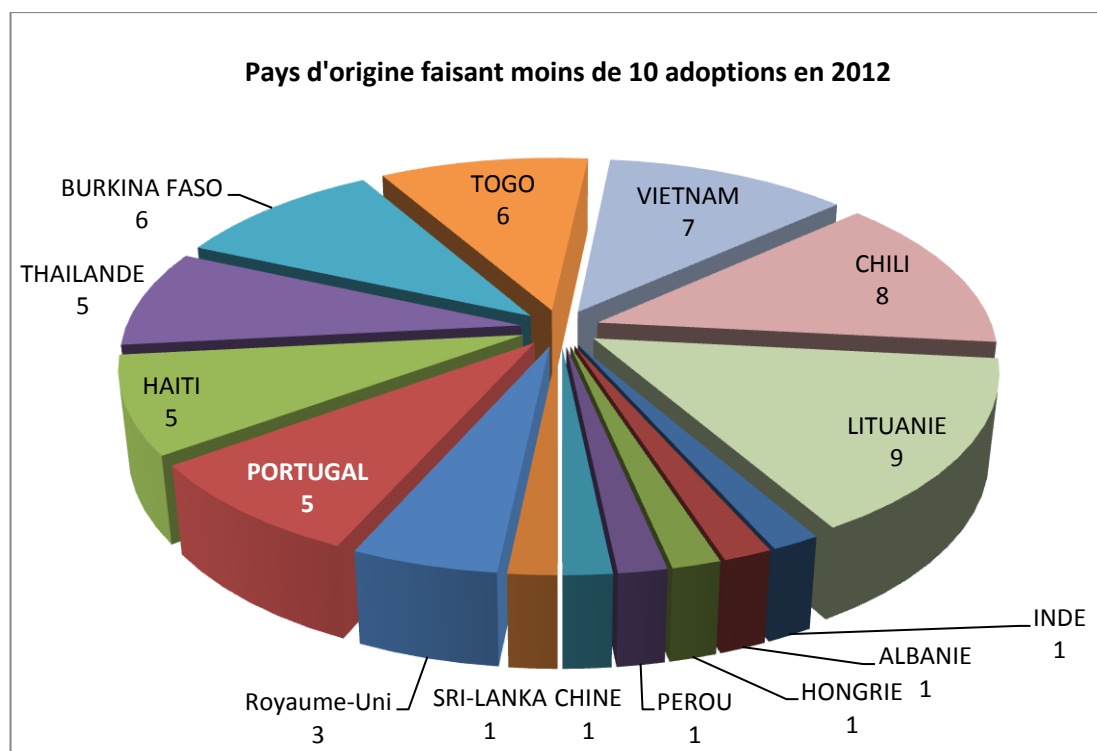
Portrait statistique des enfants adoptés par le biais de l'A.F.A.

I. Origine des enfants

1. Pays d'origine des enfants adoptés en 2012

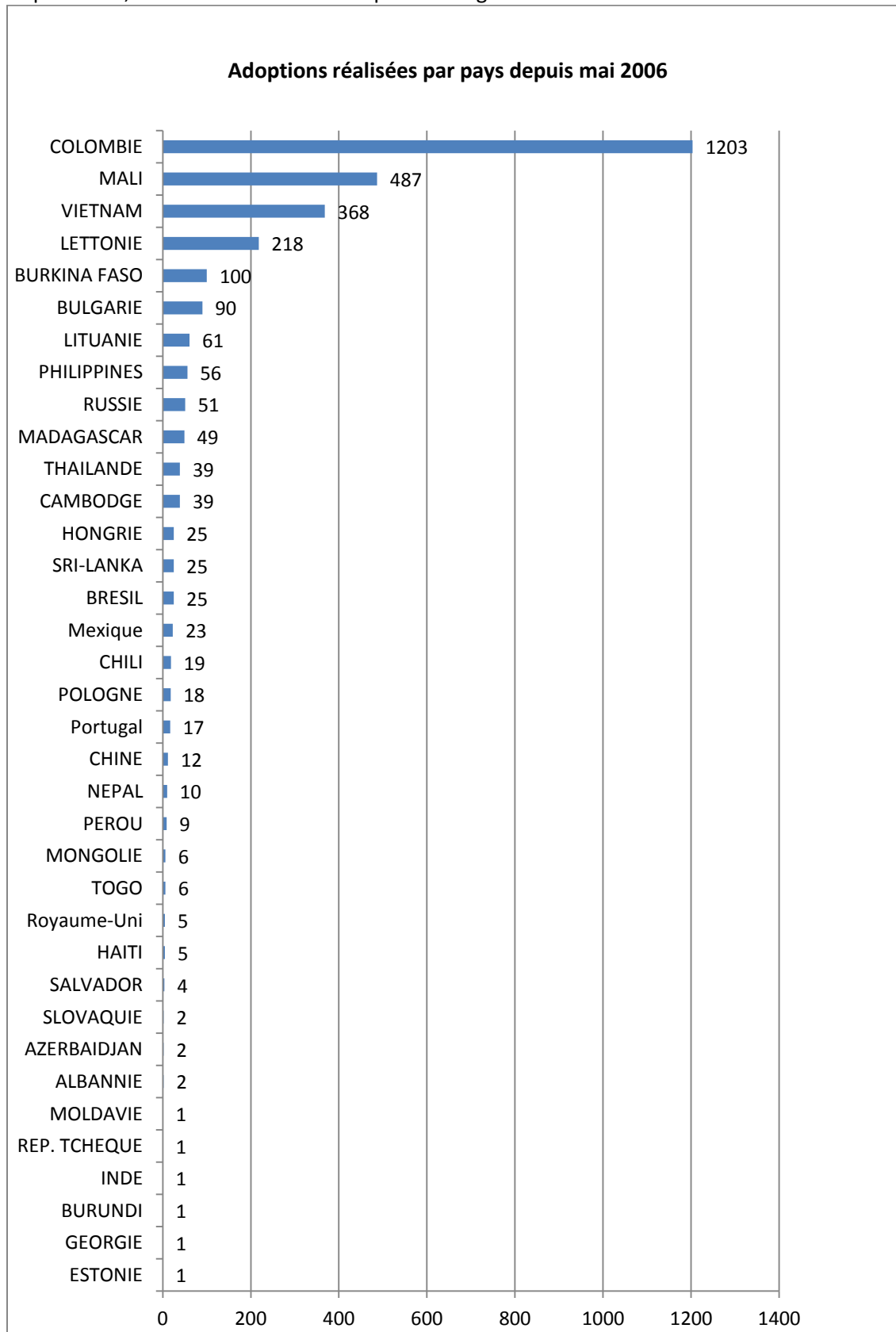


2. Détails des pays au sein desquels moins de 10 enfants ont été adoptés en 2012



3. Pays d'origine des enfants adoptés depuis l'ouverture de l'Agence (mai 2006).

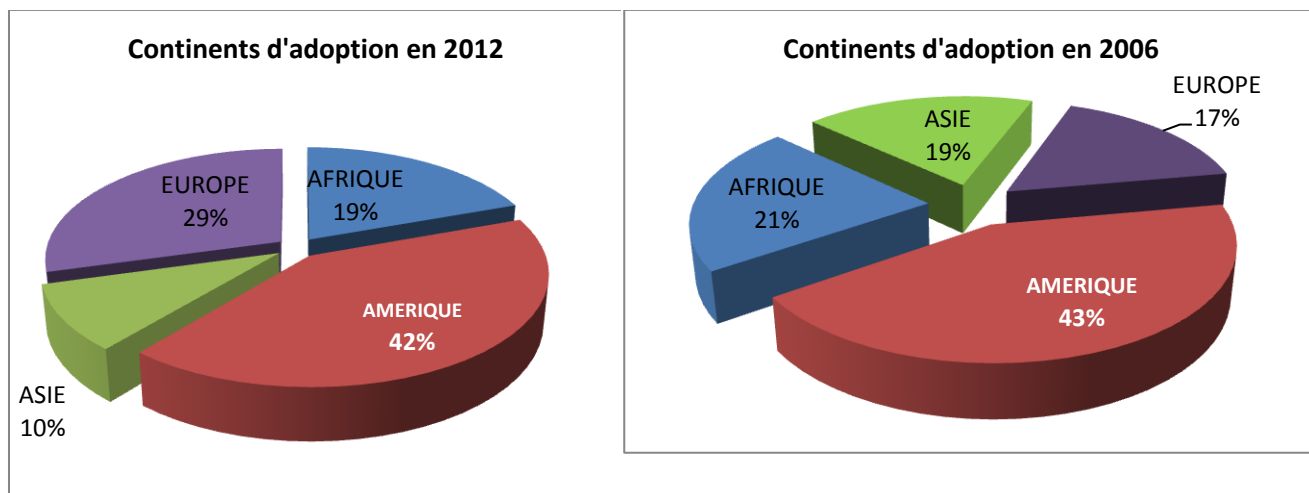
Depuis 2006, **2983** enfants ont été adoptés via l'Agence.



Continent d'origine des enfants adoptés par le biais de l'Agence.

Constat d'évolution entre 2006 et 2012 :

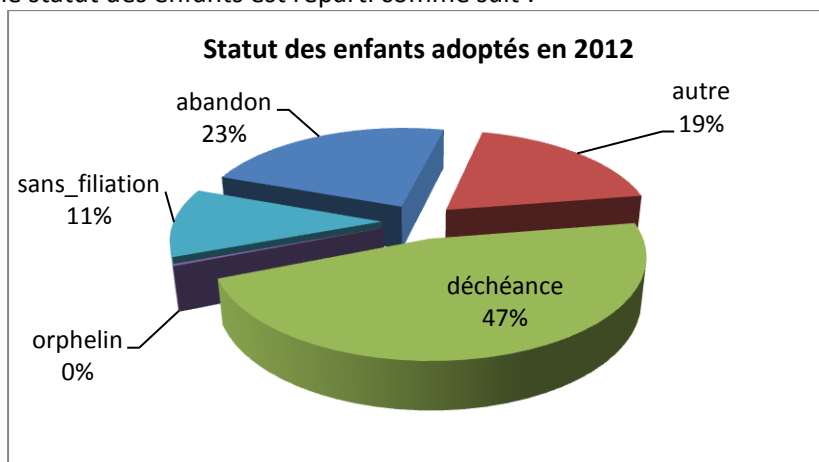
- Augmentation de la part Europe : +12%
- Baisse de la part Asie : -9%
- Maintien des parts Afrique (20%) et Amérique (40%)



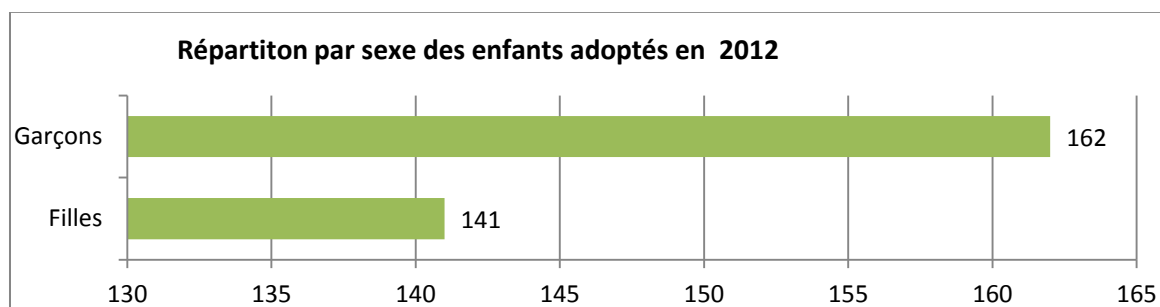
II. Statut des enfants adoptés en 2012

Sur les 304 adoptions réalisées en 2012, le statut des enfants est réparti comme suit :

abandon	70
sans filiation	34
Déchéance d'autorité parentale	141
orphelin	1
autre	57

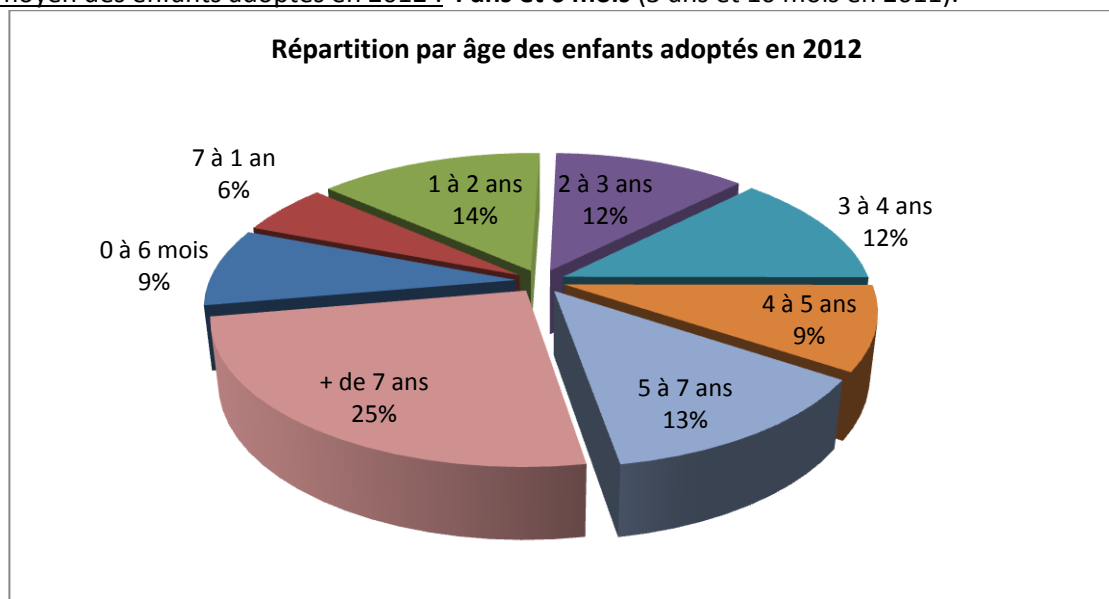


III. Sexe des enfants adoptés en 2012



IV. Age des enfants adoptés en 2012

Age moyen des enfants adoptés en 2012 : 4 ans et 6 mois (3 ans et 10 mois en 2011).



62% des enfants adoptés en 2012 par l'Agence ont moins de 5 ans. Cette population représentait 68% des adoptions en 2011.

1. Répartition par pays des âges moyens des enfants adoptés

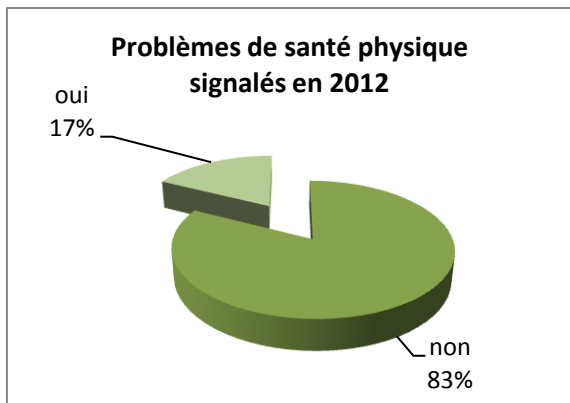
PAYS	Age moyen en années	PAYS	Age moyen en années
ALBANIE	9 ans et 6 mois	MADAGASCAR	6 ans et 9 mois
BULGARIE	5 ans et 3 mois	MALI	9 mois
BURKINA FASO	3 ans et 6 mois	PEROU	3 ans et 5 mois
CHILI	7 ans et 8 mois	PHILIPPINES	3 ans et 5 mois
CHINE	7 ans et 2 mois	PORTUGAL	7 ans
COLOMBIE	4 ans et 3 mois	ROYAUME-UNI	5 ans et 9 mois
HAITI	3 ans et 8 mois	RUSSIE	4 ans et 10 mois
HONGRIE	9 ans et 9 mois	SRI LANKA	15 ans et 8 mois
INDE	3 ans et 6 mois	THAILANDE	3 ans et 7 mois
LETTONIE	5 ans et 5 mois	TOGO	8 ans et 11 mois
LITUANIE	7 ans et 8 mois	VIETNAM	3 ans et 8 mois

V. Santé des enfants adoptés

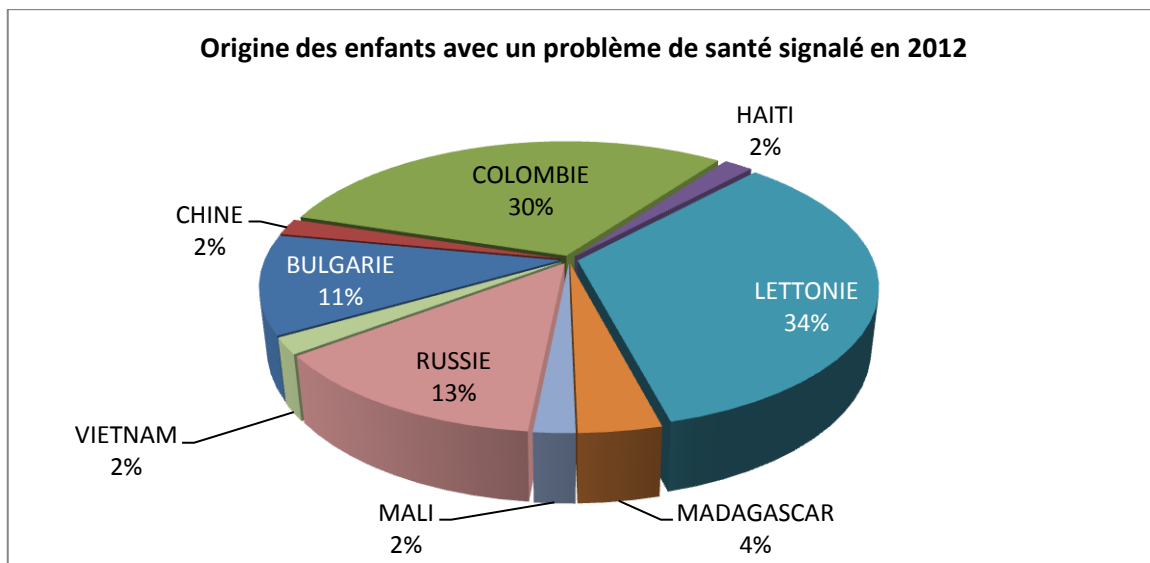
1. Problèmes de santé signalés

Répartition des problèmes de santé signalés sur les 304 adoptions réalisées en 2012 :

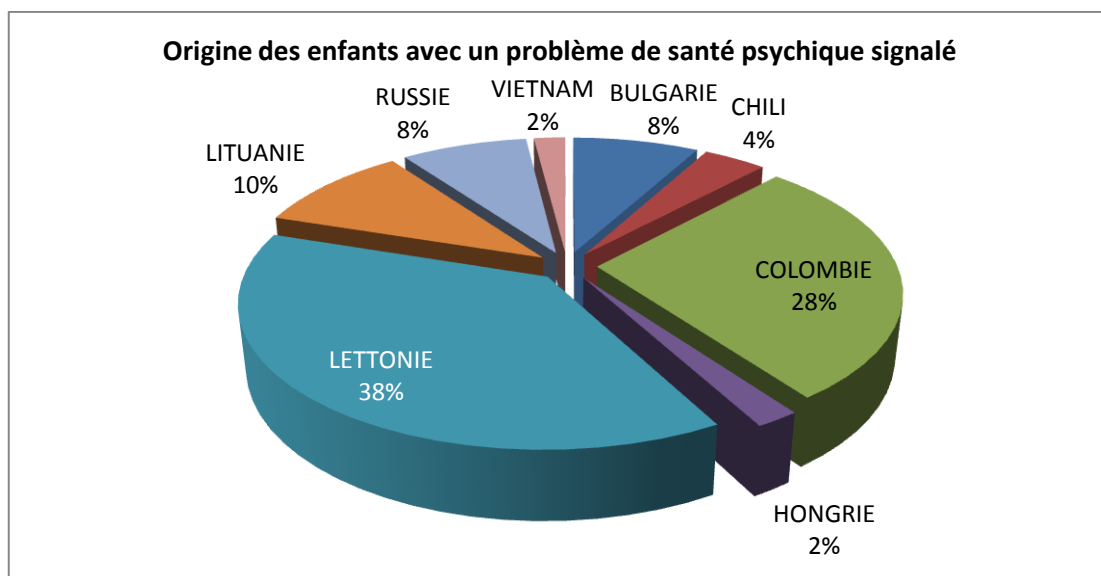
- Santé physique : 53 enfants concernés ;
- Santé psychique : 50 enfants ;
- Santé physique et psychique : 28 enfants.



2. Origine des enfants adoptés en 2012 avec un problème de santé physique signalé.



3. Origine des enfants adoptés en 2012 avec un problème de santé psychique signalé.



VI. Enfants à besoins spécifiques

1. Données 2012

L'année 2012 nous permet d'identifier la forte progression de la part des enfants grands et des fratries adoptés. En creux, on constate la baisse des adoptions d'enfants en bas âge :

- ayant un problème de santé physique signalé : 53 enfants soit 17% ;
- ayant un problème de santé psychique signalé : 50 enfants soit 16% ;
- ayant + de 5 ans : 114 soit 37.5% ;
- ayant + de 6 ans : 97 soit 32 % ;
- adopté en fratrie de 2 : 74 enfants, 37 fratries soit 24% ;
- adopté en fratrie de 3 : 18 enfants, 6 fratries, soit 6%.

Données pour les enfants	2012 en %	2011 en %
Ayant un problème de santé signalé	17%	16%
Ayant + de 5 ans	37.5%	31%
Ayant + de 6 ans	32%	26%
Adopté en fratrie de 2	24%	15%
Adopté en fratrie de 3	6%	3%

2. Critères « EBS »

- **EBS 1** (problématiques de santé et/ou 5 ans et plus et/ou Fratrie de 2 ou plus) = **176** soit 58%
- **EBS 2** (problématiques de santé et/ou 6 ans et plus et/ou Fratrie de 2 ou plus) = **167** soit 55%
- **EBS 3** (problématiques de santé et/ou 5 ans et plus et/ou Fratrie de 3 ou plus) = **151** soit 50%
- **EBS 4** (problématiques de santé et/ou 6 ans et plus et/ou Fratrie de 3 ou plus) = **142** soit 47%

Critères EBS	2012 en %	2011 en %
EBS 1	58	53
EBS 2	55	51
EBS 3	50	44
EBS 4	47	40

Portrait statistique des candidats de l'Agence

(Candidats ayant un dossier en cours de procédure, hors projets en liste de demandes en attente et suivi post-adoption : **3705** dossiers actifs)

I. Statut marital

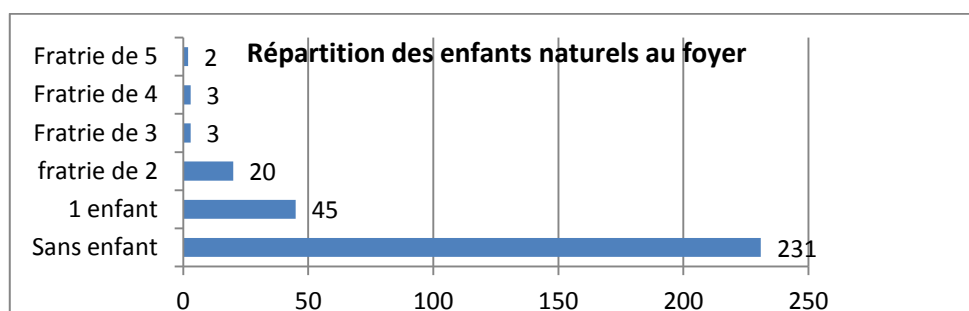
Sur les 3705 dossiers actifs, on comptabilise :

- 3073 couples mariés
- 595 célibataires femmes
- 37 célibataires hommes

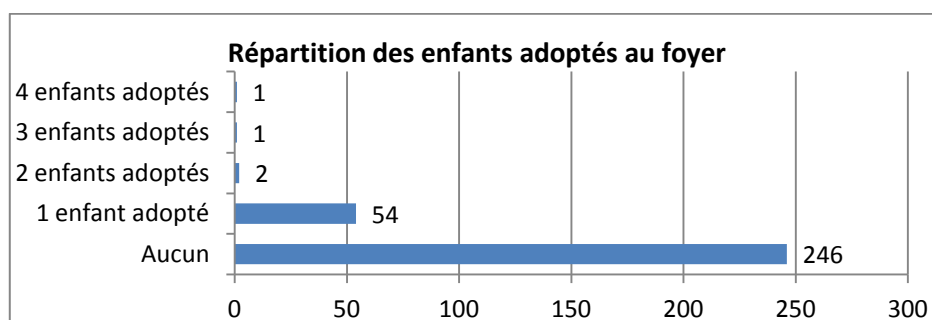


II. Enfants présents au foyer des candidats

1. Enfants biologiques au foyer



2. Enfants adoptés au foyer

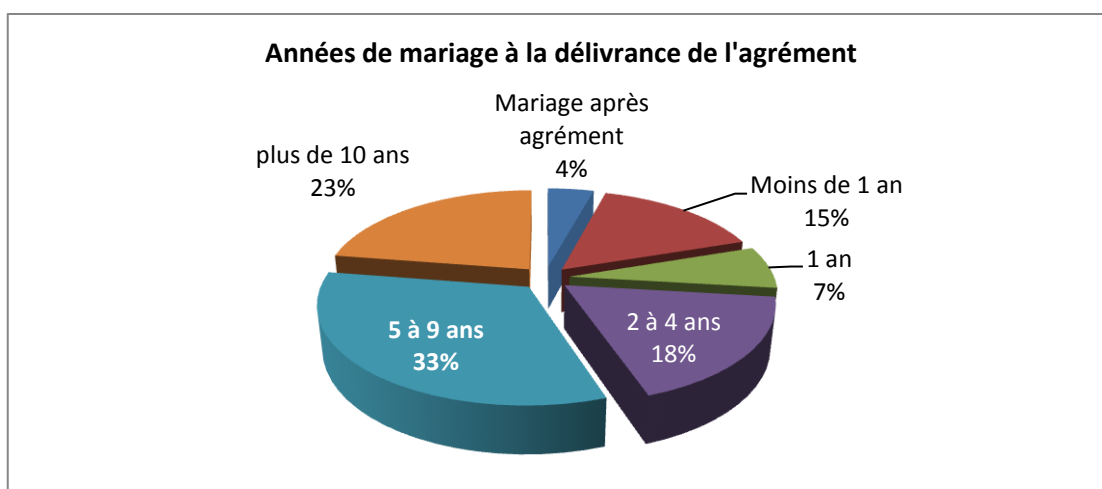


III. Age des candidats au jour de la délivrance du visa long séjour adoption.

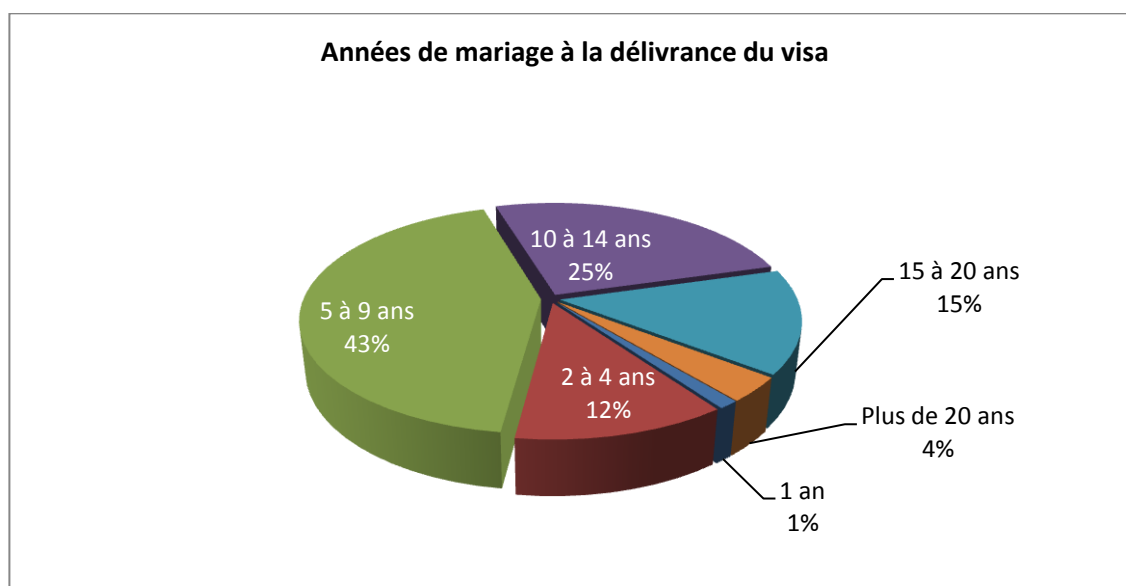
AGE	2012	2011
Moyen des candidats	44 ans	43 ans et 2 mois
Moyen des femmes	43 ans et 6 mois	42 ans et 9 mois
Moyen des hommes	44 ans et 6 mois	43 ans et 6 mois

IV. Années de mariage

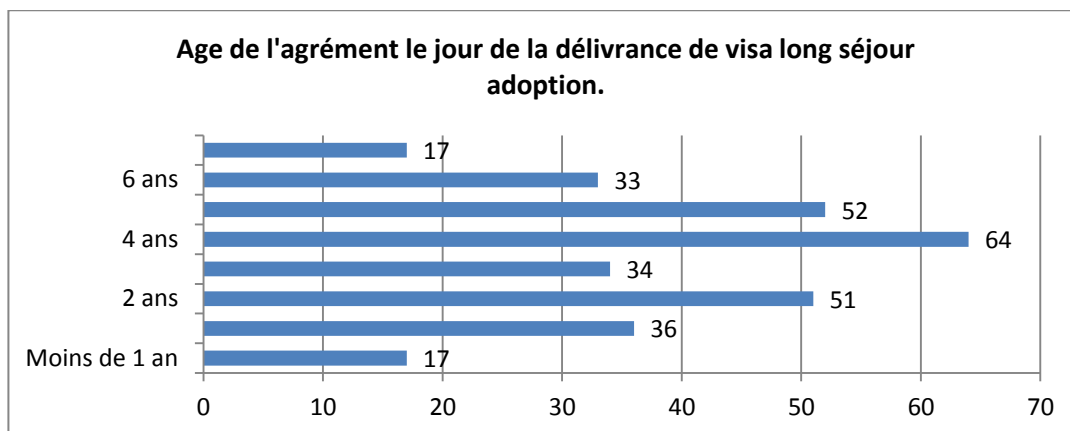
1. Années de mariage au début de la procédure (lors de la délivrance du 1^{er} agrément)



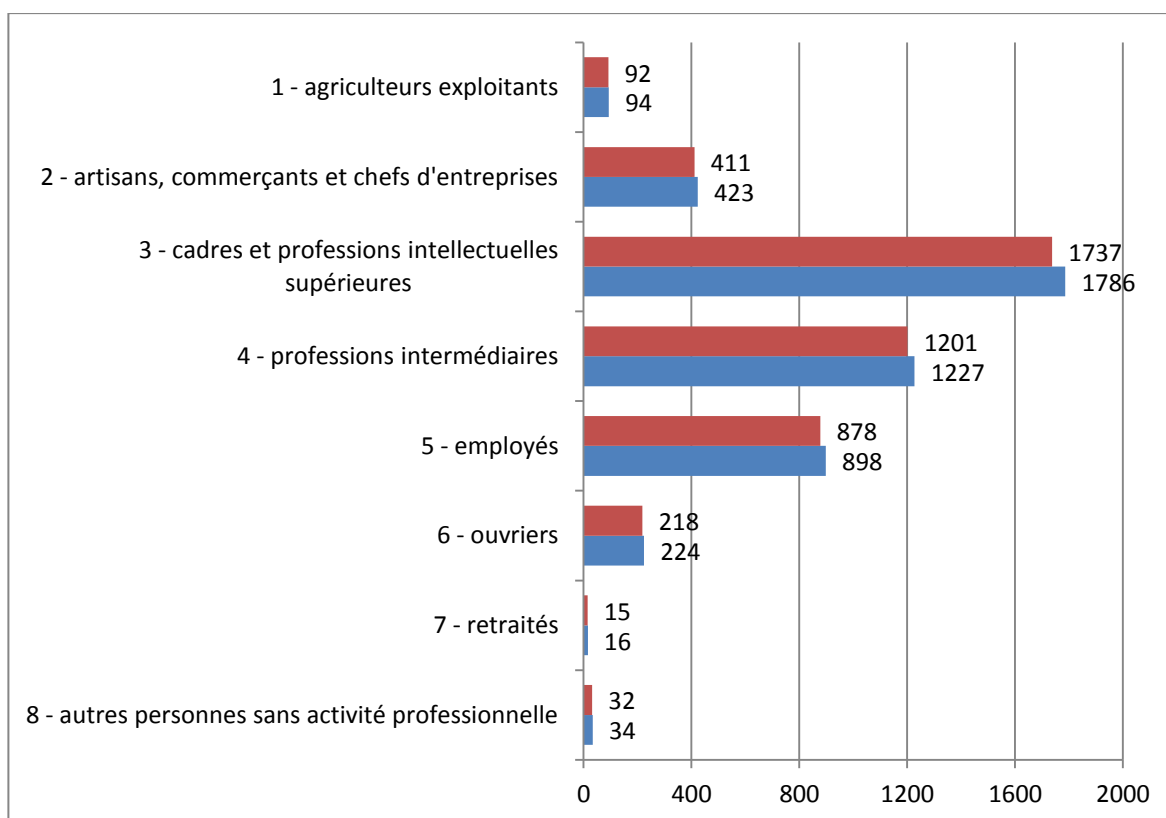
2. Années de mariage à la fin de la procédure (délivrance visa)



V. Age de l'agrément (adoptions 2012)

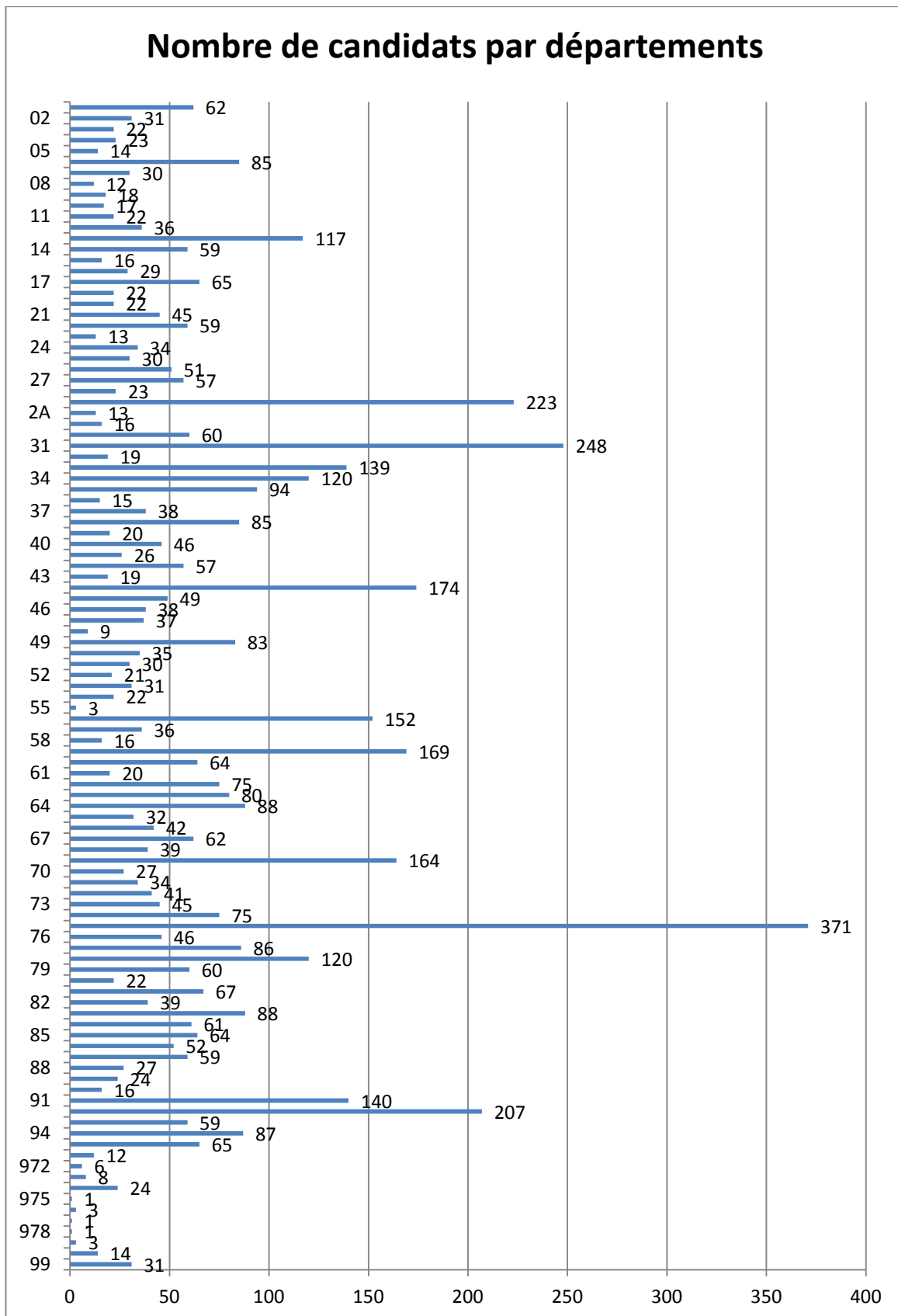


VI. Catégorie socioprofessionnelle INSEE des adoptants AFA en 2012



- Rouge = catégories socioprofessionnelles des candidates
- Bleu = catégories socioprofessionnelles des candidats

VII- Départements de résidence des candidats 2012



ELEMENTS STATISTIQUES QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

(Données novembre – décembre 2012)

Contenu

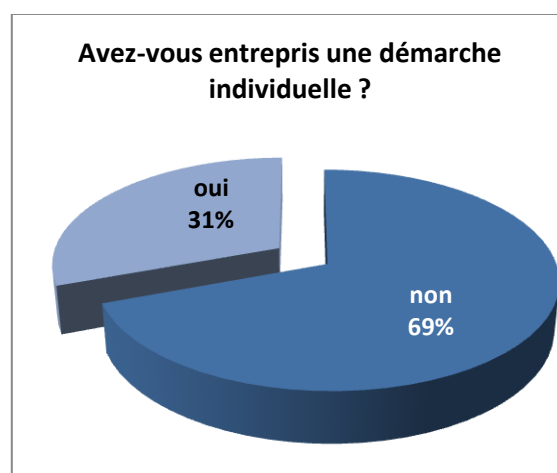
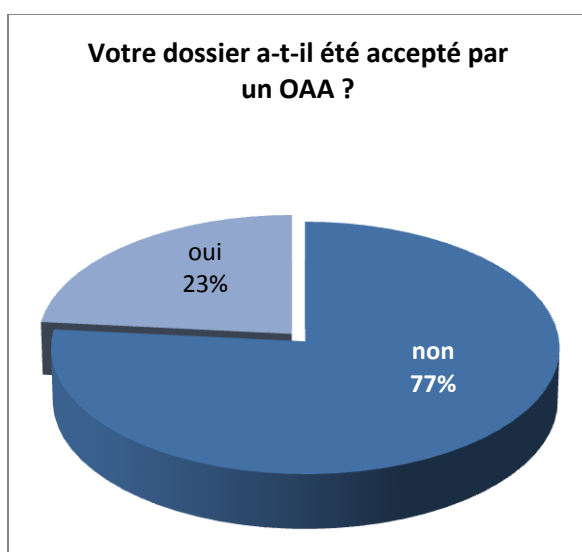
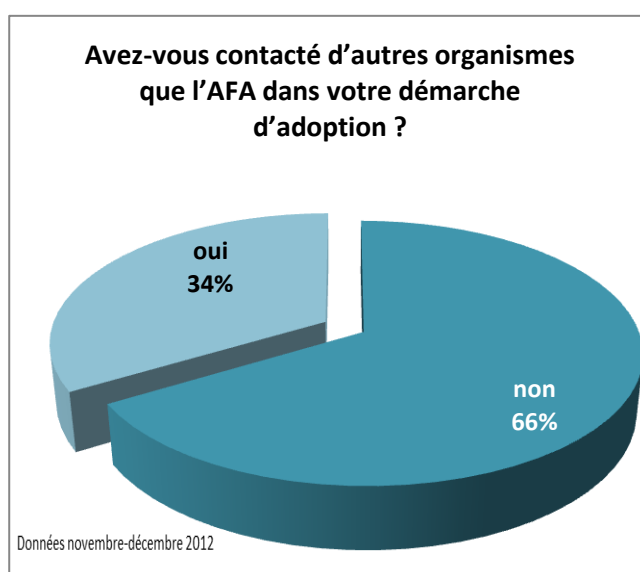
I.	<i>Démarches entreprises pour mener à bien votre projet d'adoption en dehors de l'AFA.....</i>	80
II.	<i>Votre correspondant départemental AFA</i>	81
III.	<i>Évaluation de l'action du Pôle Information et Accompagnement.....</i>	82
IV.	<i>Évaluation de l'action des Pôles Géographiques</i>	83
V.	<i>Évaluation de l'action du Pôle Santé</i>	84
VI.	<i>Évaluation de l'accompagnement de l'AFA à l'étranger</i>	86
VII.	<i>Évaluation du site internet www.agence-adoption.fr</i>	87
VIII.	<i>Évaluation de l'Espace Personnel sur le site www.agence-adoption.fr</i>	88
IX.	<i>Évaluation des journées de formation AFA</i>	88
X.	<i>Évaluation des publications de l'Agence</i>	89

ELEMENTS STATISTIQUES QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

(Données novembre – décembre 2012)

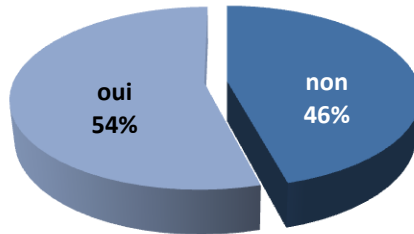
Nombre d'invitations envoyées : 1028 Nombre de relances effectuées : 867 Nombre de questionnaires reçus : 302

I. Démarches entreprises pour mener à bien votre projet d'adoption en dehors de l'AFA



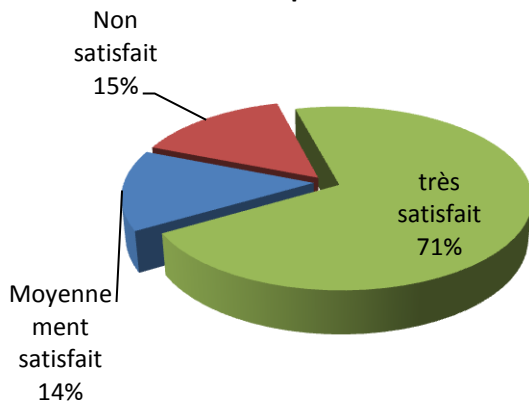
II. Votre correspondant départemental AFA

Avez-vous eu un contact avec votre correspondant départemental AFA ?

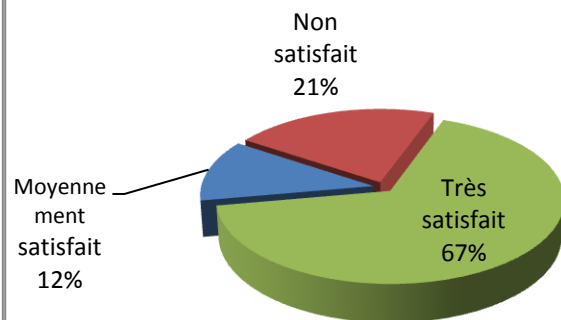


Données novembre-décembre 2012

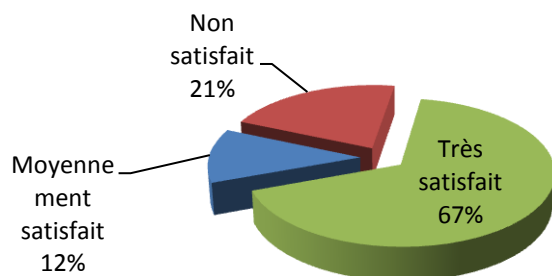
La qualité générale de l'information délivrée par l'AFA à son correspondant.



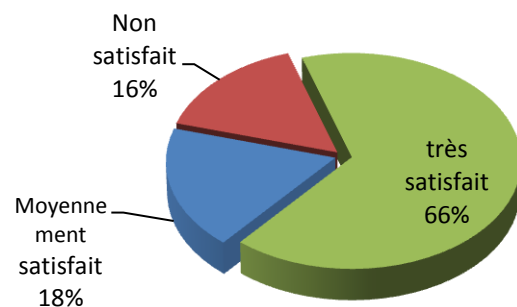
L'aide du correspondant pour l'orientation de votre projet.



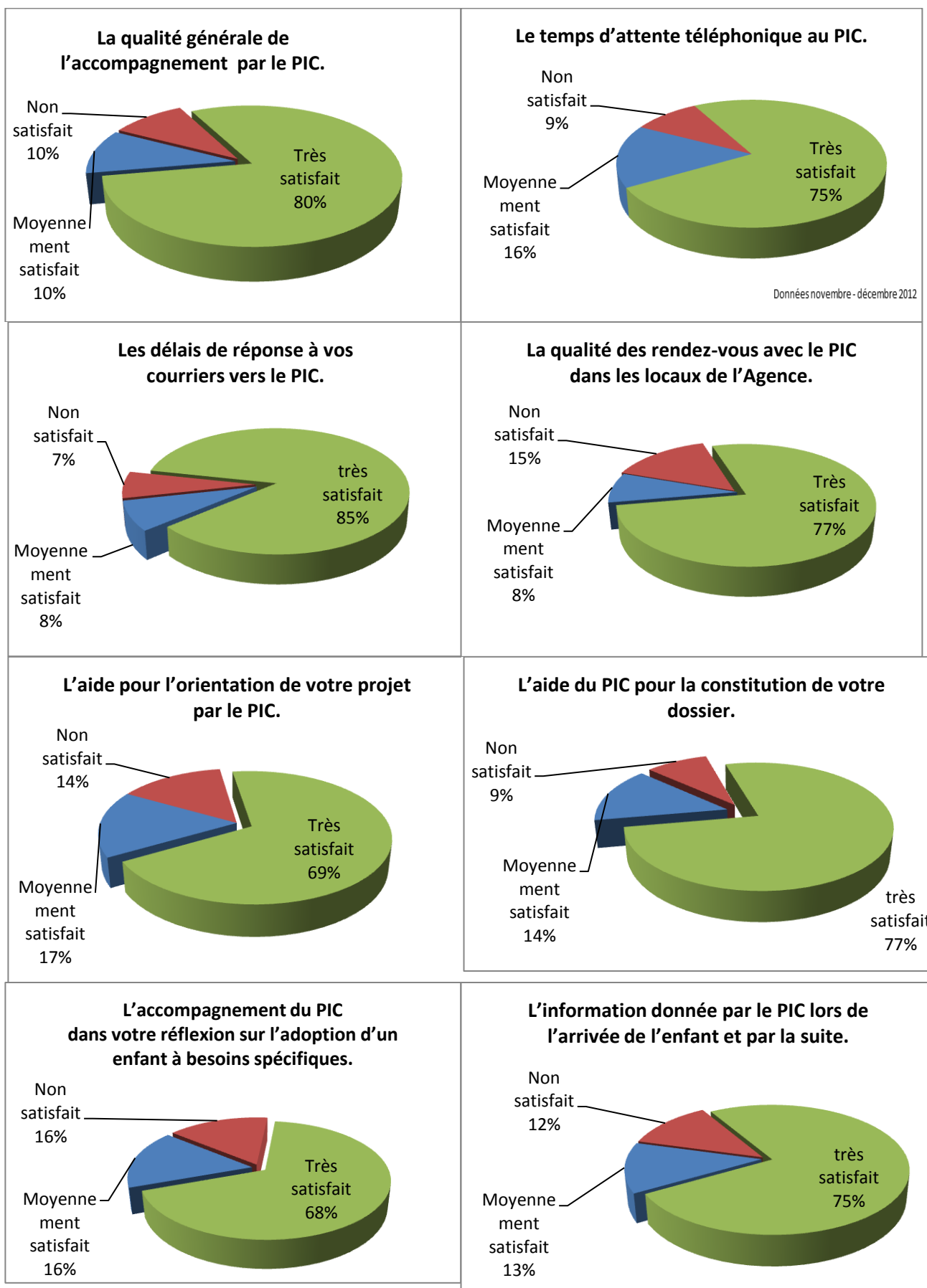
L'aide du correspondant pour la constitution de votre dossier.



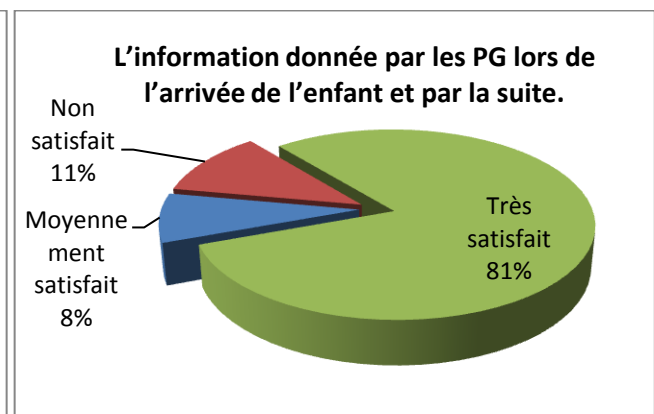
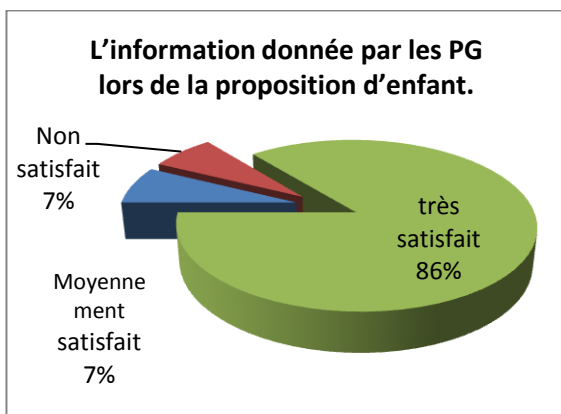
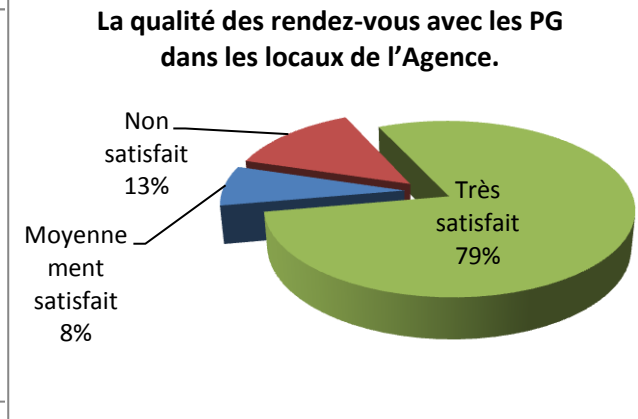
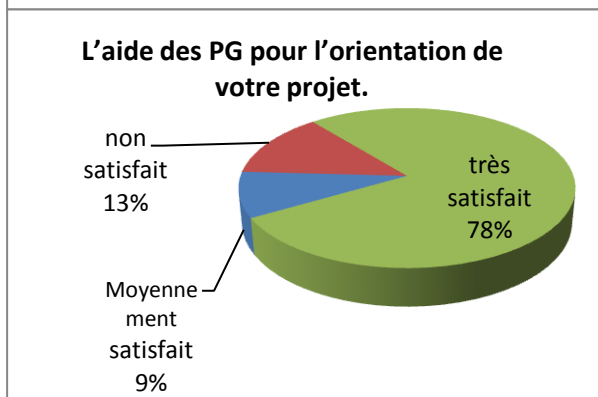
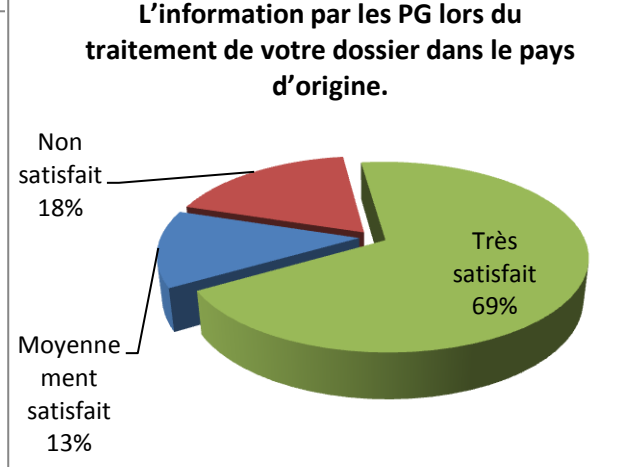
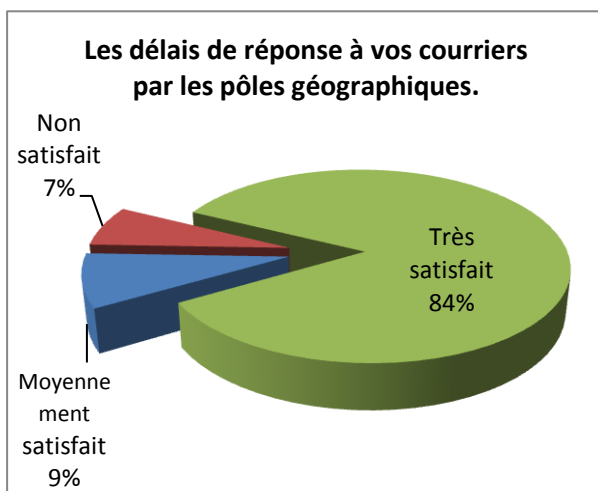
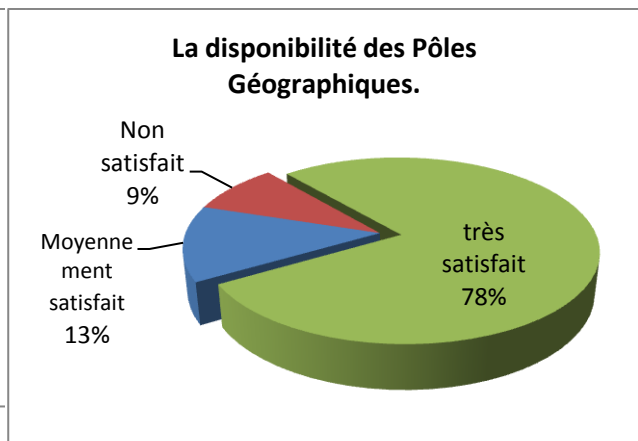
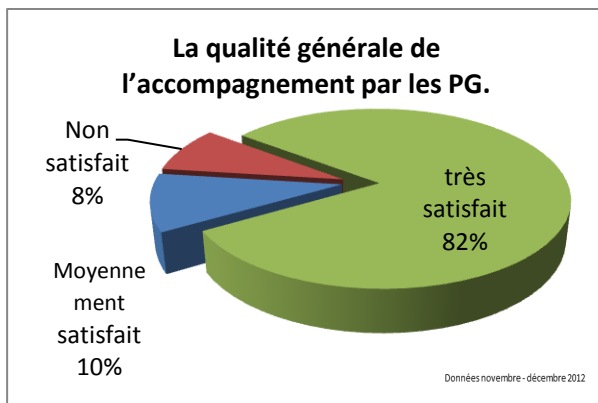
L'information donnée par le correspondant lors de l'arrivée de l'enfant et par la suite.



III- Évaluation de l'action du Pôle Information et Accompagnement

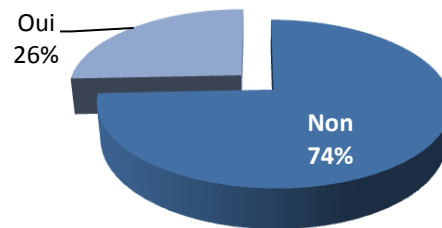


IV- Évaluation de l'action des Pôles Géographiques



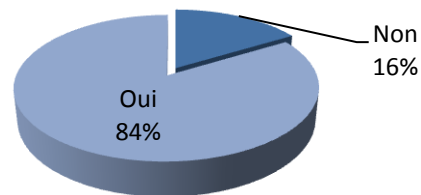
V- Évaluation de l'action du Pôle Santé

Avez-vous eu un contact avec le Pôle Santé de l'AFA ?

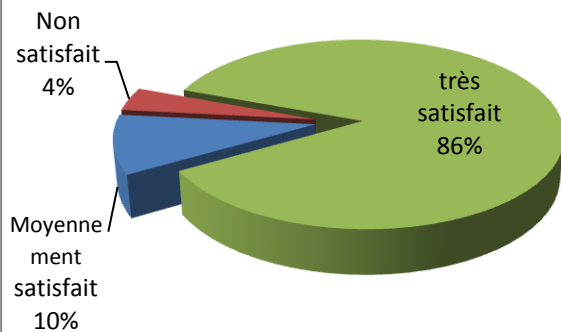


Données novembre - décembre 2012

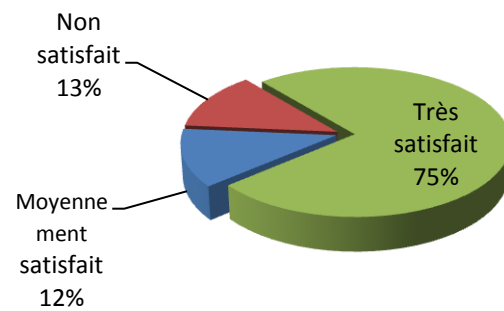
Avez-vous eu un contact avec le médecin de l'AFA ?



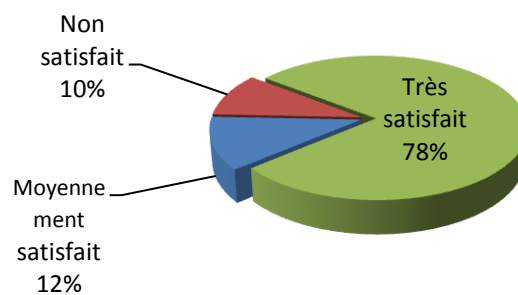
La qualité générale de l'accompagnement par le médecin



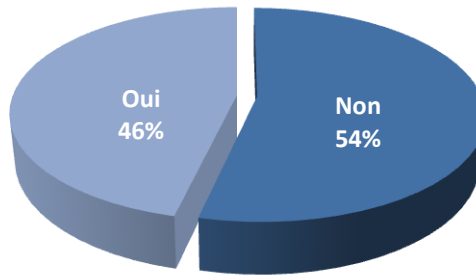
L'accompagnement par le médecin de votre projet d'adoption d'un enfant à besoins spécifiques



L'information donnée par le médecin lors de la proposition d'enfant

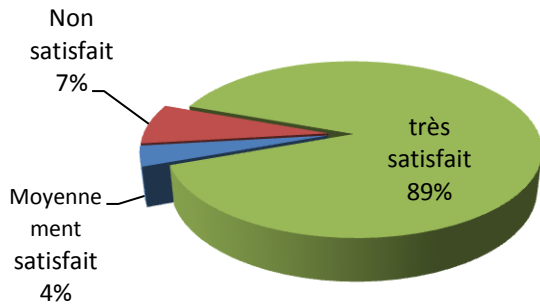


Avez-vous eu un contact avec le psychologue de l'AFA ?

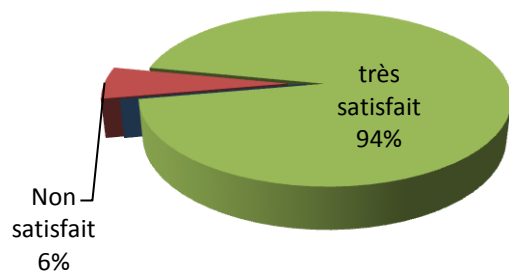


Données novembre - décembre 2012

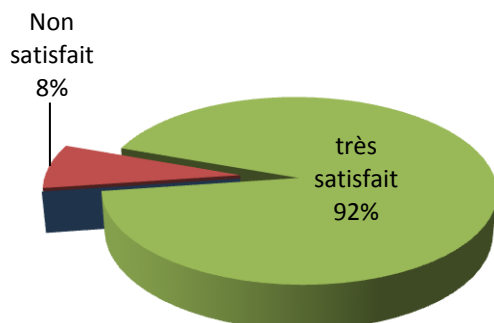
La qualité générale de l'accompagnement par le psychologue.



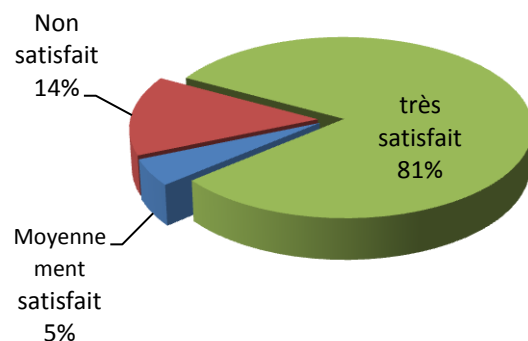
L'accompagnement par le psychologue de votre projet d'adoption d'un enfant à besoins spécifiques.



L'information donnée par le psychologue lors de la proposition d'enfant.

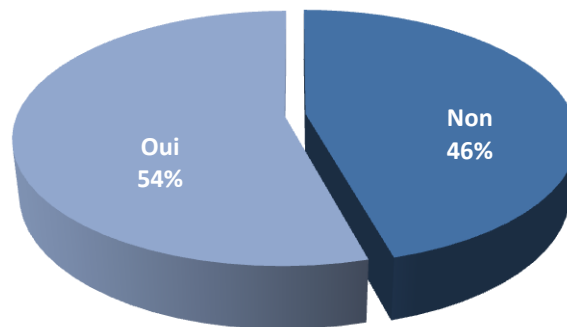


L'information donnée par le psychologue lors de l'arrivée de l'enfant et par la suite.



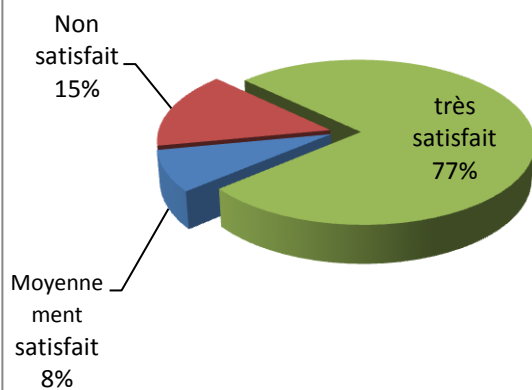
VI. Évaluation de l'accompagnement de l'AFA à l'étranger

Avez-vous eu un contact avec le correspondant à l'étranger de l'AFA?

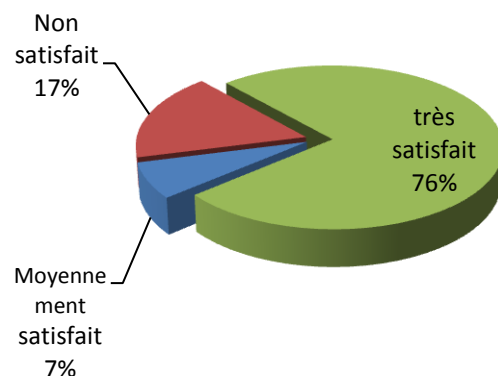


Données novembre - décembre 2012

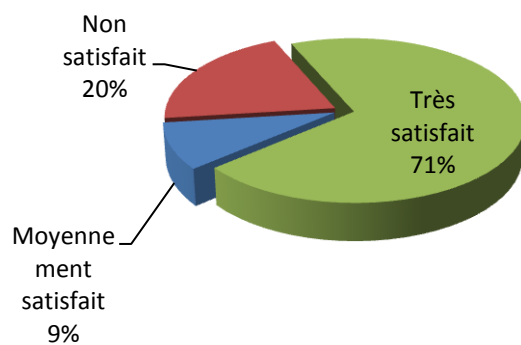
La mise en relation avec le correspondant étranger.



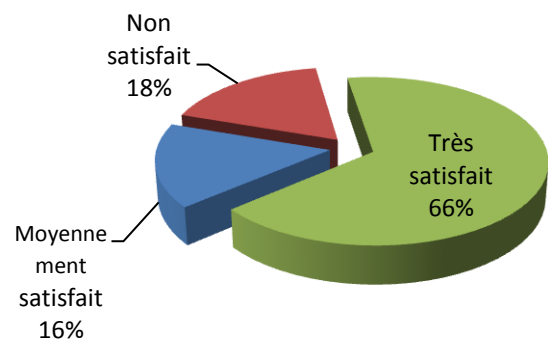
La connaissance du correspondant étranger des acteurs locaux de l'adoption.



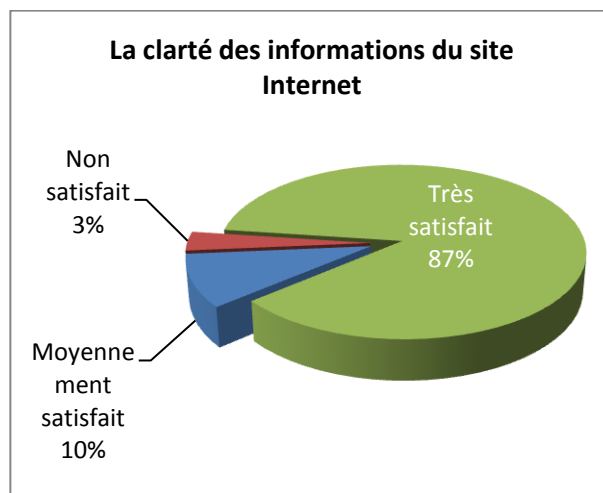
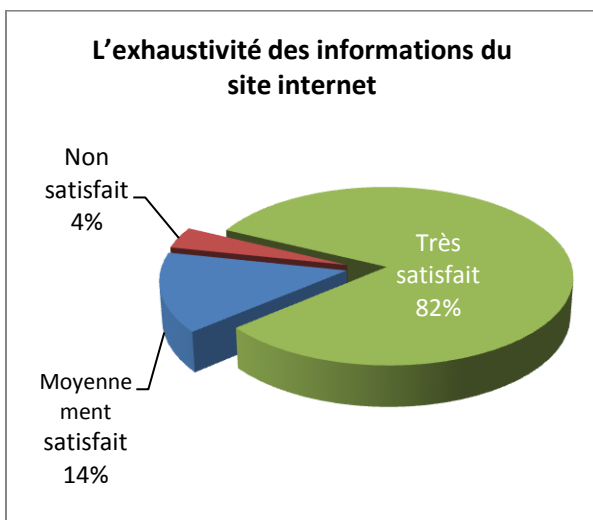
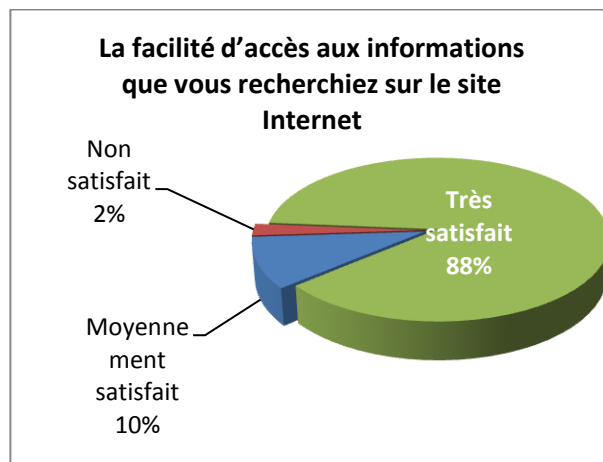
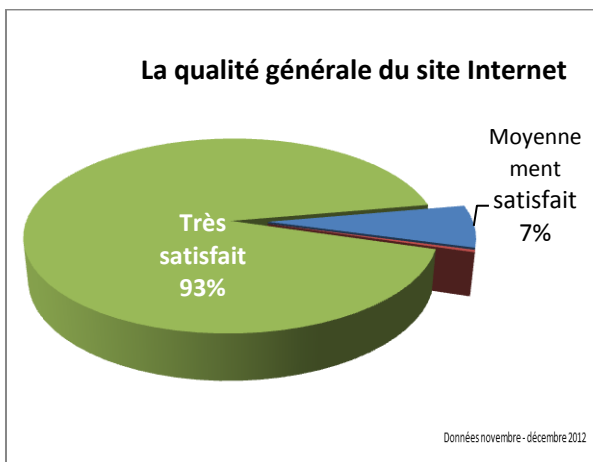
Les conseils du correspondant étranger pour le suivi de la procédure dans le pays



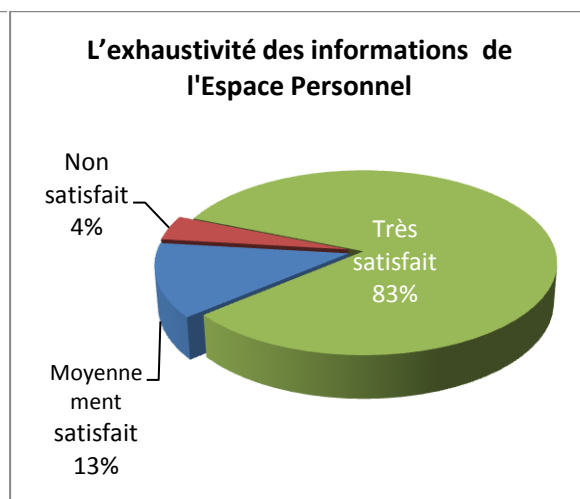
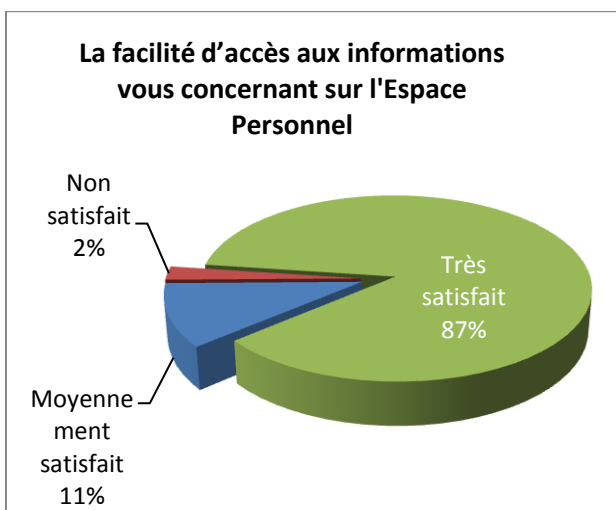
L'information donnée par le correspondant étranger quant au coût de l'adoption dans le pays



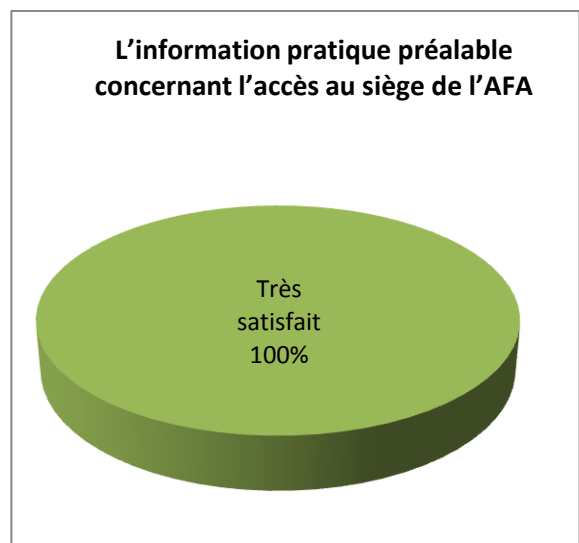
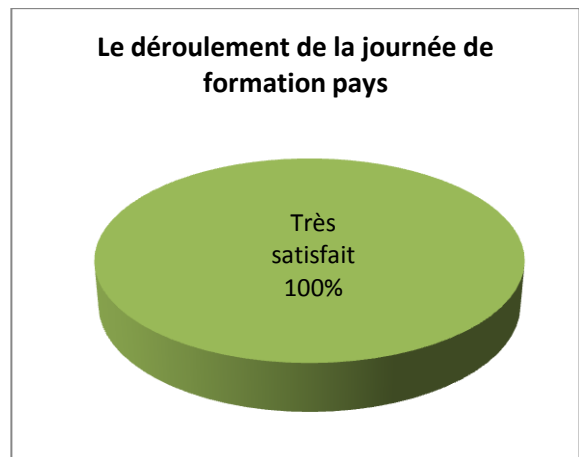
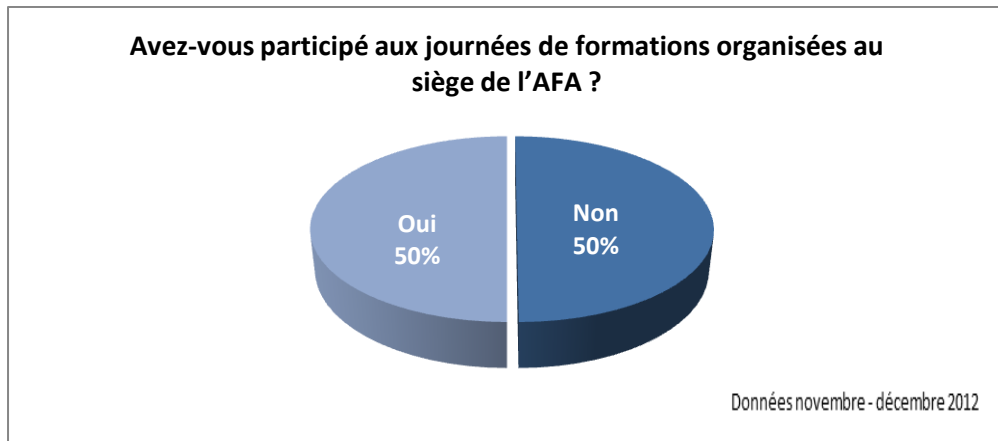
VII. Évaluation du site internet www.Agence-adoption.fr



VIII- Évaluation de l'Espace Personnel sur le site www.Agence-adoption.fr



IX- Évaluation des journées de formation AFA



X-Évaluation des publications de l'Agence

